



Marat en deçà de la légende



nouvelle revue neuchâteloise

10^e année
Automne 1993
N° 39

Publication trimestrielle

ISSN 0035-3779

Case postale 1827

CH 2002 Neuchâtel 2

Comité de rédaction:

Françoise Arnoux,
rédactrice responsable

Maurice Evard
Michel Gillardin
Daniel Mesot
Michel Schlup

Administration

Imprimerie Typoffset Dynamic SA
9, allée du Quartz
2300 La Chaux-de-Fonds
Tél. 039/26 04 74/75

Abonnement pour une année civile:

4 numéros: Fr. 30. —

Etranger: Fr. 40. —

Abonnement de soutien dès Fr. 35. —

Sauf avis contraire, abonnement
renouvelé d'office

Prix du numéro: Fr. 15. —

Compte de chèques postaux: 20-61-6

(pour s'abonner, le versement au CCP
suffit, avec adresse complète lisible)

Page 1 de couverture:

Portraits de Marat (XVIII^e-XIX^e siècles)

Page 4 de couverture:

Francis ROULIN, sculpteur à Boudry

MARAT-L'ŒIL, sculpture photo-cinétique
en acier peint: 14 mètres

Photo Joël von Allmen — Raymond Widmer

Prochain numéro:

Modification du paysage neuchâtelois

Marat

en deçà de la légende

nbms 1. 763. 453 (Goetz, Ch.) - n
 nbms 1. 763. 471 (De Cochi, J.) - n
 nbms 1. 763. 482 (Renh, H.P.) - n
 nbms 1. 763. 489 (Renh, H.P.) - n

1.754.178

BPU NEUCHÂTEL



32000 001200825

2, 4n



Jean-Paul Marat d'après Garnerey et gravé à l'aquatinte par Alix

Marat

en deçà de la légende

par
Jacques De Cock
Charlotte Goëtz
et Hans-Peter Renk

Avant-propos de Michel Schlup

D O N

N° 224.

L'AMI DU PEUPLE;

O U

LE PUBLICISTE PARISIEN,

JOURNAL POLITIQUE ET IMPARTIAL,

Par M. MARAT, auteur de l'Offrande à la Patrie,
du Moniteur, et du Plan de constitution, etc.

Vitam impendere vero.



Du samedi 18 Septembre.

Expédition nocturne contre l'Ami du Peuple.

Assemblées nocturnes des ennemis de la révolution aux Invalides.

Evénement.

Le 14, à neuf heures du soir, l'un des cinq mille espions à qui le divin Bailly sert de père, informa le général de l'armée Parisienne, que l'Ami du Peuple avoit sous presse un Numéro où il étoit peint avec des couleurs assez sombres, & où l'écrivain incendiaire rapportoit un trait de patronage de l'illustre commandant, qui avoit tout l'air d'une trahison. A l'instant le digne émule de Vashington, le héros Américain, le grand général, l'immortel restaurateur de la liberté Française, fait endosser l'habit national à trois cents pousse-culs, infanterie & cavalerie; il met à leur tête un Sr. Grandin,

QT 303 / 39

Un des numéros de l'Ami du Peuple



1993 / 2448

Sommaire

	Page
Avant-propos par Michel Schlup	7
Jean-Paul Marat et sa famille: un quart de siècle en pays neuchâtelais par Charlotte Goëtz	11
Jean-Jacques, <i>Ami du Peuple</i> ? Marat, Rousseau et leur projet politique par Jacques De Cock	51
Marat dans le débat politique sous le Second Empire par Hans-Peter Renk	79
Bibliographie sélective des éditions originales de Jean-Paul Marat par Hans-Peter Renk	85



Marat assassiné, peint par David

Avant-Propos

Parviendra-t-on, un jour, à arracher Marat à la légende qui l'entoure? Celle d'un révolutionnaire maudit, d'un malade mental, d'un barbare assoiffé de sang? Voici deux siècles qu'obstinément perdure cette légende noire entretenue par les préjugés, l'ignorance et l'imagination.

De Marat, les historiens ne répercutent le plus souvent que les appels à l'insurrection, les formulations extrêmes, celles surtout de sa feuille «C'en est fait de nous» où, le 27 juillet 1790, il réclame «cinq à six cents têtes» pour attirer l'attention sur les dangers qui menacent la Révolution. Cette feuille provocante, en même temps qu'elle donne la parole au pamphlétaire, constitue aussi un point de départ de l'image négative qui lui sera accolée, même si elle ne fait pourtant que revendiquer, après beaucoup d'autres – Montesquieu, Rousseau... – une juste violence quand les sociétés civiles, les peuples ne sont plus protégés par la loi. Fallait-il, au demeurant, prendre à la lettre un texte régi à l'évidence par la métaphore?

Depuis ce libelle, le nom de Marat est associé par ses ennemis politiques à tous les excès révolutionnaires, et en particulier à la fameuse Terreur d'Etat, instaurée pourtant après sa mort et totalement étrangère à sa théorie politique. La mort brutale et spectaculaire de l'Ami du Peuple a mis un comble à cet enfermement du personnage dans une trajectoire de sang, qui obnubile toute approche nuancée de sa pensée politique.

Ce portrait figé, réducteur, transmis par des générations d'historiens et d'hommes de lettres – dont Lamartine et Michelet – nous dérobe les traits véritables d'une figure importante de la Révolution, d'un pamphlétaire et d'un théoricien remarquables.

Toujours au cœur des grands débats et en prise directe avec l'événement, l'Ami du Peuple nous a laissé, avec près de mille numéros de

son journal, un document chaud et spontané où revivent jour après jour les moments forts de la Révolution.

Loin d'être désordonnée et anarchique, son action se fondait sur une pensée politique cohérente et élaborée. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les Chaînes de l'Esclavage, ouvrage édité en 1774, réédité et augmenté vingt ans plus tard, et centré sur la corruption de toutes les formes de gouvernement par le pouvoir exécutif. L'homme politique avait passé en outre la dernière année de sa vie à écrire une théorie du mouvement révolutionnaire, L'Ecole du Citoyen, qui ne nous a malheureusement pas été conservée.

La fixation des historiens sur le caractère forcené du personnage les rend également incapables de saisir la cohérence entre l'homme politique et le savant. Aussi les activités médicales, scientifiques, philosophiques et littéraires antérieures à 1789 sont-elles aussi mal situées que l'œuvre politique.

Marat, faut-il le rappeler, vécut en Angleterre de 1765 à 1775 où il obtint un diplôme de docteur en médecine. Il y fut un oculiste réputé avant de devenir en France le médecin des gardes du corps du comte d'Artois.

Physicien spécialisé dans l'étude du feu, de la lumière et de l'électricité, Marat publia de nombreux ouvrages qui constituent un corpus scientifique non négligeable. Ses ouvrages eurent du succès: la première édition des Découvertes sur la Lumière (1780) fut épuisée rapidement, ainsi que la seconde. Ses recherches sur le feu (1780), la lumière (1780) et l'électricité (1782) furent rapidement traduites en allemand. Ses travaux lui valurent des articles élogieux des chroniqueurs scientifiques de l'époque, tant en France qu'à l'étranger (Angleterre, Pays-Bas, Italie, Allemagne, Suisse). Benjamin Franklin assista à diverses reprises à ses expériences.

Si le savant reste encore dans la pénombre malgré les rares études qui lui ont été consacrées, que dire du philosophe et du romancier? Sait-on que Marat est l'auteur d'un roman épistolaire, dans le goût du temps, et inspiré de la Nouvelle Héloïse: Les Aventures du Jeune Comte Potowski (1770)? Et connaît-on davantage son essai philosophique sur l'homme, paru à Londres en 1773?

Figure riche et complexe, Marat attend ainsi, depuis deux siècles, d'être re-connu, re-situé, au-delà des clichés, des récupérations politiques abusives.

Les conditions d'une «réhabilitation» sont peut-être réunies aujourd'hui grâce à l'acharnement de deux historiens belges – Charlotte Goëtz et Jacques De Cock – qui explorent depuis quelques années dans ses moindres recoins le continent Marat. Ils se sont attachés en particulier à la lourde tâche d'éditer ses Œuvres politiques. Les historiens disposeront de la collection complète des journaux, pamphlets, affiches, correspondances et discours. La publication du plus célèbre des journaux, L'Ami du Peuple, s'appuie sur la redécouverte en Ecosse de la collection du journal ayant appartenu à Marat et largement annotée de sa main. L'édition n'est pas limitée à la publication des seuls textes. Ceux-ci sont reliés au contexte qui les a fait naître à l'aide de documents d'archives ou tirés des journaux de l'époque. Cinq tomes sur dix ont déjà paru à ce jour. Cette édition monumentale sera incontournable pour tous ceux qui prétendront évoquer l'homme politique. Parallèlement à cette entreprise, Jacques De Cock et Charlotte Goëtz s'efforcent de défricher d'autres aspects de la vie et de l'œuvre de Marat. Le premier s'est intéressé aux travaux de L'Ami du Peuple dans le domaine de l'optique, la seconde s'attache actuellement au terreau familial de Marat dans l'espoir, là aussi, de faire reculer la légende qui avait obscurci les origines.

Pour marquer le bicentenaire de la mort du révolutionnaire né à Boudry le 24 mai 1743, la Nouvelle Revue neuchâteloise devait se ranger aux côtés de ceux qui cherchent à retrouver le vrai visage de Marat. C'est pourquoi elle a fait appel à Jacques De Cock et à Charlotte Goëtz qui proposent ici des éclairages inédits sur la vie, la pensée et la famille du révolutionnaire.

Ce cahier contient encore une contribution de Hans-Peter Renk, auteur également d'une bibliographie des œuvres de Marat publiées de son vivant.

Un numéro qui s'inscrit, nous l'espérons, en deçà de la légende!

Michel Schlup

Jean-Paul MARAT

Né à Boudry, le 24 mai 1743, de père sarde et de mère d'origine française, Jean-Paul Marat passe sa jeunesse dans la principauté de Neuchâtel: à Boudry jusqu'en 1752, à Peseux, de 1752 à 1754, puis à Neuchâtel. Il poursuit ses études dans le collège de cette ville, qu'il quitte en 1759 pour aller travailler. Second de la famille et fils aîné, Jean-Paul Marat eut huit frères et sœurs. Les plus connus sont David, qui fit des études de théologie et devint précepteur à Saint-Petersbourg, Charlotte-Albertine qui, en 1793, rejoignit Simonne Evrard, la veuve de Marat et vécut à Paris jusqu'en 1841 et Jean-Pierre, le cadet de la famille, dont on peut suivre jusqu'à nos jours la descendance en Suisse puis en France. Les parents de Marat vécurent en Suisse jusqu'à leur mort, à Genève, en 1782-1783.

Emigré en Angleterre de 1765 à 1775, Jean-Paul Marat y rédige son essai philosophique *De l'homme* (1773), *The Chains of Slavery* (1774) et y obtient un diplôme de docteur en médecine. Rentré à Paris, médecin des gardes du corps du comte d'Artois (1777-1783), Marat publie, outre un *Plan de législation criminelle*, de nombreux ouvrages dans les domaines de l'électricité médicale et de la physique. Polarisé sur ses recherches scientifiques de 1784 à 1788, il se lance dès janvier 1789 dans une activité politique intense et fonde en septembre son journal *L'Ami du Peuple*, dont le titre devient rapidement son surnom. Menant successivement l'opposition à Necker et à La Fayette, proscrit dès octobre 1789, Marat poursuit son quotidien dans la clandestinité jusqu'au 10 août 1792. Elu membre de la Convention nationale en septembre de la même année, il y développe une «nouvelle marche politique» que son assassinat par Charlotte Corday, au soir du 13 juillet 1793, vient interrompre.

L'art et la légende gardent surtout l'image, immortalisée par David, de *Marat assassiné* dans son bain.

Jean-Paul Marat et sa famille: un quart de siècle en pays neuchâtelois

Avant-Propos

Parlant du journal de «L'Ami du Peuple», Pierre Caron, ancien directeur des Archives nationales de France, considérait que, bien qu'il s'agisse là d'un imprimé, «une réimpression de ce document essentiel et introuvable équivaldrait à la publication d'un inédit»¹.

La première édition des Oeuvres politiques de Jean-Paul Marat confirma largement ce point de vue et la remise en valeur de Marat comme auteur rejaillit immédiatement sur sa vie privée. Concrètement, elle aboutit aussi à une incursion en pays neuchâtelois, où la recherche sur l'ascendance et l'enfance de Marat consista d'abord à rassembler et à vérifier toute une documentation souvent très éparpillée dans des revues et mal connue des biographes et des historiens: Musée neuchâtelois, Revue neuchâteloise, Patrie neuchâteloise, Messenger boiteux, Quérard.... Le travail déboucha aussi sur des trouvailles, sur un nouveau chantier, encore à l'état d'ébauche, et sur une collaboration entre Neuchâtel et Bruxelles dont cet article est l'une des expressions. S'il devenait un point d'appui pour de nouvelles découvertes, il aurait atteint son objectif.*

Un regard en arrière, vers Juan-Salvator Mara

Le père de Marat, Juan-Salvator Mara**, fils d'Antonio Mara, a été baptisé dans le rite catholique à Cagliari, en Sardaigne, le 9 août 1704. Après la publication, en 1992, d'une monographie² centrée sur lui, des chercheurs suisses et sardes ont versé de nouvelles pièces au dossier et, peu à peu, s'est dégagée une belle personnalité de lettré et de pédagogue, que ne dépare pas un certain sens artistique. Il ne laisse donc pas indifférent, cet homme de 38 ans qui s'installe dans la principauté de Neuchâtel à la fin de l'année 1742, accompagné de sa jeune femme, Louise Cabrol, originaire de Castres dans le Languedoc, et de leur petite fille, Marianne-Françoise, alors âgée de quelques mois.

* Dans le texte, le signe © indique une incitation à des recherches plus approfondies.

** C'est Jean-Paul qui ajoutera le t final, en 1776, pour se différencier d'autres Mara, vivant en Irlande.

Messieurs,

BIDL.
NEUCH.

J'aurais pu Vous rendre par les soins précédents la traduction
de vosse feuille d'avis pour l'Espagne, si je n'avois réfléchi,
que c'est du jugement qu'on portera d'elle, que vosse rescript
depend, comme d'un échantillon de ce que Vous pouvez faire. J'ai
bâché par cela même le limé aussi bien que j'ai pu, lui donnant
la tournure castillane qu'elle exigeoit, sans m'écartier toutefois de la
signification ^{françoise} ni de vosse sens. J'y ai ajouté même les accents, qui man-
quent dans les annonces des livres de M^{rs}. Desvignes, Chapuis et Giffart
et j'ai considéré, et qu'on n'a coutume pas de marquer dans l'écriture
ordinaire, mais qui d'ailleurs sont mes- nécessaires pour en faciliter la
prononciation, et ^{montrer} qu'on sait parler et écrire correctement dans
cette langue, et mériter par là la confiance de vos Commissionaires.
Elles m'étoient fort naturelles, y étant né, et fait toutes mes études avec
elles tant en françois qu'en Espagne; mais l'absence d'une trentaine d'années,
et ayant d'habitudes dans ces pays, me les avoient fait perdre de vue et
presque oublier; quoique à dire vrai, elles reviennent de soi-mêmes et sans
peine; et peu de fois de lecture suffiroient pour m'en rappeler. La
meilleure seroit celle de la conquête du Mexique par Dⁿ et M^{rs} de Solis,
et des réfugiés populaires par le P. Feijó. Le Dictionnaire de
Sobino seroit aussi un ouvrage fatiguer. Un traducteur même la plus
habile a besoin de tous ces secours et de bien d'autres, mais j'en ai rien.
Il me fust tiré, tout de ma tête, et il me faut cependant la ménager. Vous
aurez donc la bonté de m'envoyer avec vos ordres ceux que Vous aurez
si Vous voulez que je continue à avoir l'honneur de Vous servir;
ils seront toujours vôtres. J'en ai jamais fait métier pour en savoir
le prix; vous pouvez Vous en informer; Vous êtes assez raisonnables,
je m'en rapporte à Vous. Tout ce que j'ai c'est, que la diligence et
l'exactitude, avec laquelle il faudra que je m'en acquitte, ne paissent
que me le rendre pénible. J'y porterai toute mon attention, mon
honneur, y est intéressé le premier; vosse plus grand avantage
sera aussi mon grand point de vue; j'y travaillerai en honnête homme,
en homme d'honneur; c'est tout ce que je puis Vous offrir;
et c'est dans ces sentimens que j'ai l'honneur d'être avec une
considération très-distinguée.

Messieurs,
Genève, le 15. Mars
1769.

BIDL.
NEUCH.

Votre très-humble et très-obligé
Serviteur
J. Mara

Dans une lettre qu'il adresse de Genève à Monsieur le banneret F.S. Ostervald, directeur de la Société typographique, le père de Marat dit qu'il a tôt appris l'espagnol et qu'il a même fait une partie de ses études en Espagne. Rien d'étonnant à cela, puisque le 10 août 1720 — il a alors 16 ans — «Frater Salvator Mara» a fait acte de profession religieuse, c'est-à-dire qu'il a embrassé le mode de vie de l'ordre de la Merci, fondé à Barcelone en 1218.

Le fait que le chercheur sarde Egidio Pilia³ n'ait pas trouvé la date de l'ordination de Salvator Mara dans les archives de la curie épiscopale de Cagliari incite à penser que Juan-Salvator fut envoyé en Espagne juste après sa profession religieuse, pour y poursuivre trois années de philosophie, puis quatre années de théologie menant à l'ordination et que celle-ci eut lieu là-bas. Quelle excellente formation pour un jeune homme pauvre! Plus tard, il acquerra encore des connaissances en médecine, en chimie (celle des couleurs en particulier) et révélera un talent de dessinateur, toutes aptitudes qui lui rendront d'appréciables services pendant les années neuchâteloises.

Sur les études, l'ordination et les débuts de la carrière ecclésiastique de Jean Mara, des recherches sont en cours en Italie comme en Espagne. ® Elles ont d'ores et déjà exhumé des documents⁴, toujours en espagnol, sur le «Révérend Père» Mara, que l'on voit s'activer en 1735 à Ozieri (Sassari), afin d'obtenir les autorisations civiles et religieuses, lui permettant de mettre sur pied, à des fins surtout pédagogiques, une communauté de religieux mercédaire à Bono, au cœur du pays sarde.

En 1957 cette fois, l'auteur d'un historique de la ville de Bono⁵ insiste sur le rôle d'un mercédaire, un certain père Salvator Mara*, qui y fonde en 1737, à la grande satisfaction de la population locale, la première école de langue latine et belles-lettres, correspondant à peu de choses près aux écoles moyenne et gymnasiale modernes. Pour ce projet, le père Mara bénéficie de l'aide du Recteur de Bono, le Révérend Salvatore Deyanna Fadda, qui a fait cadeau aux mercédaire des biens immobiliers nécessaires à l'entreprise.

1737, 1738, 1739... Il faut peu de temps à l'histoire pour entraver les belles perspectives du Père Mara. Au début de l'année 1739, un différend sérieux l'oppose aux autorités dont dépend le couvent⁶. Un impôt important, exigé sous le couvert des Bulles de la Croisade — concessions pontificales souvent dévoyées en spéculations politiques — risque d'écraser l'initiative. Le Père Mara rappelle que son école n'existe que par la générosité du père Deyanna et refuse de payer ces sommes injustifiées. Mais sa franchise lui vaut une dénonciation du «promotor fiscal» de la curie épiscopale d'Alghero et l'ouverture d'une enquête. Des témoins sont entendus. Tous témoignent leur estime au Père Mara, mais aucun, sous la foi du serment, ne peut nier qu'il a bien traité cette fameuse bulle de «*pedasso de papel*» (*chiffon de*

* Il est amusant de noter que l'auteur n'établit aucune corrélation entre ce Père Mara et le père de Marat.

papier!) Il a dit que «les Bulles avaient été instaurées par sa Sainteté pour soutenir notre Roi — que Dieu garde — dans les guerres contre les Turcs, et que comme cela n'était pas exécuté, ces Bulles étaient sans validité». Il a dit que comme «président du couvent, il ne payerait pas une donation royale ainsi imposée, étant donné que le pape l'avait concédée avec des obligations que le roi n'accomplissait pas et que s'il le fallait, il en appellerait au pape». Un témoin ajoute même qu'à Bono, de nombreuses personnes sont du même avis...

L'affaire, malheureusement, n'en reste pas au stade local. Une lettre⁷ du vice-roi de Sardaigne annonce au chef du gouvernement de Turin qu'il va convoquer le père Mara et examiner avec le Régent, les ministres de la Royale Audience et l'Archevêque ce qu'il y a lieu de faire. «*Procéder juridiquement... prendre quelque autre expédient économique*», tels sont les termes de l'alternative. Le Père Mara comprend rapidement que le rapport de force n'est pas en sa faveur, que des intérêts politiques et surtout financiers étrangers à une mission pédagogique sont en jeu. Cet homme, qu'on dit «*di grande ingenio*» et plein d'initiative va-t-il se battre contre de tels moulins à vent et risquer de végéter en prison? Non. Il s'exile.

Souvent répercutée, la légende du père de Marat, moine défroqué suite à une affaire de moeurs, disparaît donc pour faire place à la réalité d'un pédagogue mercédaire soumis à des collusions politico-religieuses et dont les circonstances de l'exil rappellent bien des épisodes de la Réforme.

De Genève à Yverdon

Dès son arrivée à Genève, Jean Mara cherche avec détermination à s'adapter au nouveau milieu qui l'accueille**.

Sur le plan religieux, il se rallie au calvinisme; en raison des événements sardes, cette adhésion, même en conscience, lui est apparue comme une perspective. Sa culture générale, sa connaissance des textes sacrés et son statut de membre du clergé lui font obtenir sans difficultés un statut de prosélyte, c'est-à-dire de catholique converti. Sur le plan professionnel, et alors qu'il n'abandonnera jamais ses projets pédagogiques, c'est sur l'essor des manufactures de toiles imprimées que mise Mara, non sans réalisme compte tenu de ses talents de dessinateur et de coloriste. Sur le plan personnel enfin, on ignore les circonstances de sa rencontre avec la jeune huguenote Louise Cabrol⁸. Mais sans écarter l'hypothèse d'un grand amour, n'est-

* Doué, talentueux.

**Plus tard, son fils Jean-Paul aura une jolie formule pour exprimer ce point de vue «J'ai choisi l'Angleterre pour ma patrie, et dès lors je me suis regardé comme un de ses enfants», écrira-t-il à John Wilkes en 1774.

il pas évident que Jean Mara, homme d'expérience, religieux, lettré (alors que Louise, qui ne sait pas écrire, ne signe pas l'acte de mariage), pouvait apparaître comme un bon parti? L'avenir montrera que la maman de Louise, Pauline-Catherine Cabrol-Molinier, cette grand-mère bien présente, n'hésitera pas à prendre appui sur son gendre. Quant à l'union stable de Louise et de Jean, elle sera, dès le départ, consciencieusement préparée, en accord avec la famille.

Le 21 décembre 1740, un contrat de mariage est dressé chez le notaire Fernet de Genève. Le 10 mars 1741, Jean Mara devient «*habitant*» de Genève. Le 19, le mariage est célébré dans l'église du Petit-Saconnex, dans la campagne avoisinante. Le 29 juillet, Jean Mara obtient l'autorisation d'habiter Yverdon pour y «*donner des leçons de dessin*» et se rapprocher d'une partie de la famille de Louise. Un premier enfant, Marianne-Françoise, y naît en mai 1742.⁹

A la fin de cette même année et alors que Louise est enceinte de Jean-Paul, la famille prend le chemin de Boudry.

Ce premier épisode de la vie des Mara à Genève et à Yverdon a montré les capacités d'adaptation de Jean qui, à la quarantaine, commence une seconde vie. L'insécurité de Genève, dont les relations avec le roi de Sardaigne sont troublées jusqu'en 1764, et la prospérité de la principauté, liée à l'indiennage et à l'horlogerie, sont les raisons majeures d'un séjour prolongé en terre neuchâteloise.

«Habitants» à Boudry

Les Mara séjournent à Boudry pendant dix ans et quand ils quittent la ville, en 1752, pour s'installer à Peseux, trois enfants: Jean-Paul, Henri, Marie, nés respectivement en 1743, 1745 et 1746, sont venus agrandir le cercle familial.

Jean Paul f. de Mons^r Jean Paul Mara Prosélyte de Cagliari en Sardagne et de Mad^e Louise Cabrol de Geneve est né le 24. May a été baptisé le 8. juin. N'ayant point de Parain, et ayant pour Mar^{te} Mad^e Cabrol, grand mere de lenfant.¹⁰ *

Boudry, qu'ils quittent à dix, neuf, sept et six ans est vraiment le cadre de leurs belles années d'enfance, une enfance que Jean-Paul qualifiera d'heureuse et dont les paysages imprègnent ce texte extrait de son ouvrage le plus philosophique, où il restitue cette sensation spécifique qui, aujourd'hui encore, saisit le visiteur qui découvre le pays, celle d'un curieux contraste entre une nature austère, coupée de

* Les extraits d'archives sont reproduits avec les expressions et la graphie d'origine.

gorges profondes, barrée de rochers sombres et impressionnants et une nature idyllique, avec des plaines et des prés verdoyants, de beaux terrains fertiles, aptes à toutes les cultures.

A la vue d'une belle campagne, dont le soleil nuance l'émail de ses rayons changeants, à la fin d'une journée sereine, on ressent un plaisir secret qu'on goûte rarement ailleurs. La verdure de la prairie, le doux parfum des fleurs, le chant harmonieux des oiseaux et la fraîche haleine des zéphirs portent insensiblement la gaieté dans l'âme; on éprouve une espèce d'enchantement involontaire auquel presque personne ne résiste. Autant la vue d'un charmant séjour est propre à nous inspirer la joie, autant la vue d'un affreux désert est propre à nous inspirer la tristesse. Des plaines sans gazon et sans fleurs, des arbres desséchés ou couverts d'un sombre feuillage, des masses énormes de rochers dépouillés de verdure et noircis par le temps, le bruit des torrents qui se précipitent avec fracas du haut des montagnes, mêlé au croassement des corbeaux et aux cris lugubres des aigles, objets affreux qui font passer la tristesse dans l'âme par tous les sens!

Jean-Paul Marat, «De l'Homme»

Jean Mara est reçu habitant de Boudry le 21 avril 1743, un mois avant la naissance de son premier fils, et selon la formule traditionnelle, pour «*autant de tems qu'il plaira à la Bourgeoisie en payant le giete & obéir aux sieurs Maitrebourgeois*».¹¹

Dans ce beau bourg fortifié qui fait alors partie de la principauté de Neuchâtel, sous l'autorité personnelle de Frédéric II de Prusse, les Mara sont étrangers et tolérés face au «*corps des communiers*», très organiquement délimité.

«On est encore loin de la liberté d'établissement, puisque tous ces gens, globalement appelés *habitants* par opposition aux *communiers*, peuvent à tout moment être rejetés hors du village où ils résident provisoirement, par une décision sans appel de la Générale commune, mettant un terme à la *tolérance* dont ils ont fait l'objet jusqu'alors.»*

En 1745 et en 1747, les documents officiels rendent bien cette tonalité de simple tolérance.

* Jean-Pierre Jelmini, «Bourgeoisies et communautés», *Histoire du Pays de Neuchâtel*, Hauterive, Attinger, 1991, tome 2, p.253-254.

Il s'est passé que le Sieur Mara paiera un écu neuf (6fr. aux fourniers du haut), pour le fournage, *ou qu'il sortira du lieu.*

Il s'est passé que le sieur Mara paiera vingt batz par an pour le fournage ou qu'il fasse au four, à ce défaut, *on lui fera signifier qu'il ait à sortir de ce lieu incessamment.*¹²

Mais si le corps des communiers est très soudé, il serait erroné de rejeter les «habitants» dans une extériorité excessive. Il s'agit d'une petite communauté où les privilèges, les statuts et les tâches sont bien circonscrits, mais où il faut pouvoir vivre ensemble. Bien sûr, les «habitants» ont avant tout des devoirs à remplir: des «giettes» à régler, des «reutes» et des corvées à effectuer.

Ce statut est donc aléatoire, mais c'est un statut pourtant, puisqu'il faut une décision de la Générale commune pour prononcer une exclusion, que l'habitant a le droit de se défendre en justice et qu'il ne peut être totalement délaissé en cas de besoin. Sur la base de la naturalisation, il lui est aussi possible, et le cas est fréquent, de devenir «communier», même si on n'a pas trouvé de traces que Mara se soit orienté dans cette voie. Par contre, pour nuancer la situation religieuse de la famille, il faut rappeler qu'elle s'inscrit, par Louise, dans le courant des réfugiés protestants français et par Jean, dans celui des prosélytes, que Berne, vigilante, garde sous son égide. Un autre élément intéressant est le fait que les Mara ont déjà été habitants de Genève et qu'une première habitation reste toujours un acquis et un recours en cas de difficultés matérielles. Enfin, Jean Mara espérait certainement voir sa situation évoluer favorablement grâce à l'indiennage, alors en pleine expansion dans la région.

Le 19 mai 1739, les pêcheurs de Boudry ont passé acte d'amodiation avec Pierre Cartier pour établir une manufacture de toiles peintes, à la maison de la Poissine; le 14 février 1741, Daniel et Marc Clerc associés «*en fabrique d'indiennes*» ont établi une imprimerie à Vauvillers, sur le territoire de Boudry et, à partir de 1748, les Cartier, Barbier, Sandoz et Chaillet d'Arnex fondent les fabriques de Boudry, des Isles et de Grandchamp. Les Mara s'insèrent donc relativement tôt dans ce processus, dont on commence à mesurer les avantages; gageons que l'arrivée de cette famille conduite par cet homme mûr, sarde, connaissant le grec, le latin et plusieurs langues modernes, et postulant comme dessinateur en indiennes ne passa pas inaperçue à Boudry. Malgré leur vie rude, les membres des communautés neuchâteloises se sont toujours distingués par une attirance pour la culture, trait que Rousseau se plaît à rappeler dans sa première Lettre à M.le Maréchal de Luxembourg.

Mais intérêt ne signifie pas adhésion et sans doute les réactions furent-elles plutôt ambivalentes, parce que Mara ne correspondait pas au type de l'intellectuel riche et un peu mondain, et que la communauté devait plutôt craindre, au fil des naissances, d'avoir à le soutenir matériellement. Pour les petits Mara, par contre, les connaissances



La fabrique d'indiennes du Bied, huile sur toile, collection privée

paternelles étaient une aubaine, à défaut d'avoir accès à la scolarité payante des enfants d'habitants, admis en classe dans la mesure «où il y aura de la place». Aussi Jean-Paul mesurait-il sa chance:

*Par un bonheur peu commun, j'ai eu l'avantage de recevoir une éducation très soignée dans la maison paternelle...*¹³

Si le processus d'insertion à Boudry ne fut pas et ne pouvait être linéaire, les Mara vécurent pourtant, dans ce lieu attachant, quelques années agréables. Qu'une détérioration de la situation se soit progressivement installée, les paragraphes suivants le démontrent, sur base des Manuels de Justice de l'époque, éloquentes par les détails qu'ils fournissent sur les mille et un démêlés de la vie communautaire: règlements à faire respecter, terrains à partager, litiges à trancher...

Au coeur de la survie, l'indiennage

Sur la requête de Jean Mara, habitant de Boudry et dessinateur dans la fabrique d'indiennes des sieurs Clerc et Cie...¹⁴

Cette première phrase du Manuel signale que Jean Mara a bien trouvé à Boudry un emploi comme dessinateur en indiennes, confirmant, malgré son âge, ses capacités d'adaptation dans ce métier nouveau et complexe: «*Les dessins d'un dessinateur en indiennes ne valent pas seulement par leur esthétique, mais aussi par les possibilités qu'ils offrent d'être ensuite gravés sur les planches de bois (ou de cuivre), ce qui implique, de la part du dessinateur une bonne connaissance des processus ultérieurs de gravure, d'impression, de pinceautage et de teinture.*»*

Un dessinateur peut s'attaquer à de vastes compositions pour meubles ou à de petits motifs tout simples comme des enluminages pour fonds. Etant «l'âme de la fabrique», il est aussi le mieux payé. Vers 1760, on trouve des salaires montant à 500 ou même à 700 £ (soit 3 à 4 fois plus que ce que gagne un bon manoeuvre), mais ces sommes s'appliquent à des dessinateurs occupés plein-temps en fabrique, et payés à l'année. Jean Mara, lui, fonctionne vraisemblablement comme dessinateur «free lance» payé aux pièces. Il négocie ses dessins au coup par coup ou par lots, le prix de chacun d'eux pouvant, selon la qualité ou la grandeur, s'étager entre 1 et 10 £. S'il

* Cet extrait et les données qui concernent l'indiennage proviennent de renseignements transmis par Pierre Caspard ou extraits de son article «Mon cher patron» - lettres d'un ouvrier suisse à ses employeurs, *Milieux*, n°3-4, octobre 1980, p.53.

propose des dessins susceptibles d'une bonne gravure, avec des motifs originaux et à la mode, il peut espérer un revenu de 200-250 £ par an. Avec six bouches à nourrir, même si on lui suppose une activité annexe (écritures, leçons, consultations...), les conditions de vie de sa famille restent assez précaires et étroitement soumises aux aléas. Aussi les années 1747-1748, après la naissance du quatrième enfant, représentent-elles un mauvais tournant dans le destin des Mara à Boudry. Dans les Manuels de Justice, trois affaires désagréables se chevauchent sur des pages et des pages, donnant à voir comment entraves et ennuis conduisent la famille dans une impasse. Un concours de circonstances défavorables, dans lequel interviennent peut-être des événements extérieurs mais surtout une affaire directement liée à la source principale des revenus, l'indiennage, va provoquer un déséquilibre et précipiter le départ.

Le «malheur» des dessins perdus

Sur la requête de Jean Mara, habitant à Boudry et dessinateur dans la fabrique d'indiennes des sieurs Clerc et Compagnie, exposant qu'il auroit eu le malheur de perdre il y a quelques semaines trois desseins depuis la maison qu'il occupe jusqu'au faubourg, et quoi qu'il ait eu la précaution de faire publier par le sauthier une récompense pour la personne qui les aurait trouvés, il supplie le Conseil d'ordonner à M. le Chatelain de Boudry de faire des enquetes secrettes dans la vue de découvrir l'auteur de ce vol. [...] En conséquence il est ordonné à Monsieur Pury Conseiller d'Etat et Chatelain de Boudry de faire incessamment des enquetes secrettes, etc.¹⁵

En mars 1747, le «*grand sauthier*» de Boudry se nomme Frédéric Verdonnet. C'est à lui que revient la tâche de signifier à haute et intelligible voix les événements qui concernent la communauté. Dans ce cas, grave, de disparition de dessins d'indiennes, il s'acquitte de sa mission, fait ses proclamations, comme c'est l'usage, dans la ville et devant l'église et les assortit d'une promesse de récompense. Mais personne ne restitue les dessins. S'ouvre alors une nouvelle séquence. La disparition des trois dessins est préjudiciable aux Mara, non seulement parce qu'elle compromet directement la survie de la famille, mais aussi parce qu'elle touche à l'éthique d'un milieu professionnel, où la bonne foi concernant un travail réalisé ne peut être mise en cause sous peine de conflits insolubles. Devant l'importance du fait, Jean Mara demande donc «*les enquetes secrètes*», étape de la procédure destinée à découvrir un responsable. Un temps s'écoule, puis à la mi-juillet, le châtelain, M. Pury, président des séances, fait faire lecture des dites enquetes.

Dans les Manuels, le détail de ce matériel n'est pas retranscrit, mais le 16 septembre, toujours selon les expressions en vigueur, M.Pury

inste à passément de la demande formée à Jean Erbaux le fils aux fins qu'il soit puni et châtié suivant l'exigence du cas pour avoir trouvé sur rue et n'avoir pas rendu des dessins appartenant au sieur Mara qui l'avait perdu, nonobstant les publications et proclamations qui ont été faites tant par la ville le 10^e mars que devant l'église le 12^e dud. par le sautier...¹⁶

Les enquêtes ont donc mené à la constatation d'un délit et désigné un responsable, un jeune dessinateur-graveur du nom de Jean Erbaux. Or, personne, à Boudry, ne peut ignorer à quel point Mara a besoin de son travail et quel «malheur» lui cause cette disparition, qui, soit dit en passant, confirme bien le fait qu'il n'est pas rattaché comme salarié à une fabrique, puisqu'il s'exprime en tant que propriétaire des dessins. Qu'Erbaux reconnaisse ses torts, avoue une tentation, rende les dessins, et tout peut encore s'arranger. Mais les dessins avaient-ils déjà été utilisés ailleurs? L'amour-propre fut-il plus fort que la droiture? Les Mara redevinrent-ils tout à coup des étrangers à peine tolérés? Il serait téméraire avec si peu d'indices d'interpréter ces événements à 250 ans de distance. Toujours est-il que les séances qui se succèdent maintenant dans les Manuels jusqu'au début de l'année 1748, consistent en un défilé de témoins qui, par un biais ou l'autre, vont s'activer à blanchir le jeune Erbaux.

La tactique de défense sera de certifier que les dessins ont été perdus le 3, et non le 10, comme le précisaient les enquêtes secrètes. Ainsi, les faits et gestes du jeune dessinateur, décrits par les premiers témoins à la date du 10, deviennent-ils sans rapport avec une disparition qui aurait eu lieu une semaine plus tôt. Erbaux fait venir sa famille, son père, son frère. Il amène des Jurés de Justice de Travers, Charles-David Grysel et Abram Jeanneret. Interviennent encore en sa faveur Abram et Jean Bindilit, lesquels sont en même temps juges à Boudry (juges et parties?), puis les Gorgerat de la taverne du Lion d'Or, mari et femme, qui s'embrouillent dans leurs dépositions. Evidemment, le précis des témoignages oraux en faveur d'Erbaux ne se retrouve que par bribes dans les Manuels qui ont pu être consultés. En général, les témoins demandent à mettre leur point de vue par écrit et leur déposition est alors remise au greffe après un délai déterminé, la huitaine habituellement, ce qui explique que la procédure s'étale sur des mois. Se présentent encore comme témoins à décharge Henri-François Jeanjaquet, les Amiet, dont l'un est sauthier de ville, Jonas Sandoz, Pierre Barbier, le lieutenant Favre, un capitaine Delarbre... Et tout à la fin, Erbaux bénéficiera d'un appui solide, en la personne de Jean-Jaques Jequier de la fabrique d'indiennes de Cortaillod.

Bien sûr, on s'en doute, Mara aussi a fait son rapport et il l'a certainement rédigé très soigneusement.

Le S^r Marra qui [a] receu le serment samedy dernier et promis de donner son rapport par écrit, la remis aujourd'huy. Il a été lu et contient. Je soussigné ayant été cité pour témoin etc. Voyés la liasse.¹⁷

Mais où est cette liasse? Et où pourrait se retrouver le détail des enquêtes secrètes? Le chercheur se trouve devant deux poids, deux mesures, puisqu'aucun témoignage ne vient soutenir la partie lésée. ®

La personnalité qui semble avoir eu le plus de poids pour dédouaner Jean Erbaux est le juge Jean Bindilit, lequel déclarera que Mara est bien venu le 3 mars lui demander la permission de faire publier la perte des dessins. Mais alors, quel curieux embrouillamini, puisque le sauthier Verdonnet a certifié, au début de l'enquête, que ses proclamations avaient eu lieu le 10 mars dans la ville et le 12 devant l'église. Sérieusement sommé par M.Pury, le châtelain, de trancher la question, ne voilà-t-il pas que le sauthier perd tout bonnement la mémoire et finit par dire qu'il a certes proclamé une disparition de dessins, mais du diable s'il se souvient encore de la date!

Les conclusions de l'affaire, entamée le 21 mars 1747, seront prononcées le 17 février de l'année suivante et elles ne s'orientent pas toutes dans le même sens, bien que Mara, on le sent, ait déjà perdu la partie.

Monsieur le Chatelain a déclaré qu'il conclut à 3 jours et 3 nuits de prison au pain et à l'eau et à tous les fraix. [...] Mess^{rs} de la Justice ayant meurement réfléchy et fait attention à la déposition des témoins produits tant par Monsieur le Chatelain que par Jean Erbeau, trouvent que led' Erbeau a parfaitement prouvé son alibi, mais comme c'est ledit Erbaux qui a occasionné l'instruction d'une procédure par ses raisonnements, par son imprudence et par les discours qu'il a tenu, le condannent à une amande de douze batz envers la Seigneurie et aux fraix.

Ces Messieurs de la Justice ont tranché. Jean Erbaux a prouvé son alibi, il n'est pas coupable et ne sera pas condamné, comme le requérait le Châtelain, à 3 jours et 3 nuits de prison.* De plus, le patron de la fabrique de Cortaillod lui apporte son appui pour la procédure d'appel sur les frais, laquelle se perd, avec le courage du chercheur, dans les profondeurs de l'archive...

* On voit bien ici la distorsion entre l'avis de l'officier et celle de ces Messieurs de la Justice. D'un côté, il y a un coupable, de l'autre non. 3 jours et 3 nuits de prison étaient une peine infamante signifiant culpabilité, la même qu'encourra en 1762 un boucher pour avoir éborgné un des enfants Mara.

Suite du 3^e fevrier 1748.

Seigneurie. Si le 16^e Septembre lors que Monsieur le Chatelain
Jean Erbaux. fit lire les Enquetes Secrettes qui avoyent été dressées,
et que Jean Erbaux répondit à la Demande, si le-
sieur Marra y étoit appelle comme témoin Cite', et
si au contraire il n'estant pas parmi la foule du
peuple, sans qu'il fut requis par devoir de faire
aucune declaration.

Sur lesquels Interrogats ledits Sieurs Lieutenant-
et Justiciers ont répondu qu'ils se rememoront bien
que le jour que led^e Erbaux répondit à la Demande,
ledit Erbaux demanda à Monsieur le Chatelain
quel jour c'estoit que ledit S^r. Marra avoit fait publier
les Descins perdus. Monsieur le Chatelain répondit
que c'estoit le 10^e Mars, surquoy led^e Erbaux dit luy
même que c'estoit le trois de Mars, et y ayant quelque
conteste sur la datte, Monsieur le Chatelain ayant
fait lire les Enquetes, et
vu depuis son Siege Judicial le S^r. Marra parmy
la foule du peuple, luy demanda quel jour c'estoit,
Il répondit que c'estoit le dix de Mars.

Et sur les Contr'Interrogats, Ils ont répondu que le
S^r. Marra n'estoit en Justice que comme un simple
auditeur, sans qu'il parut qu'il eut été Cite' ni
appelle à témoignage.

Ledit Jean Erbaux a encore admis à témoignage
le Sieur Jean Jaques Lequier de la Fabrique de
~~Certeilly~~
~~Beau~~, lequel estant comparu, ledit Erbaux a
communiqué les Interrogats qu'il veut luy faire à
Monsieur le Chatelain, et ensuite lecture en ayant
été faite publiquement, Monsieur le Chatelain de
son côté luy a demandé par Contr'Interrogat ce qui
sera porté à la suite d'edits Interrogats qui
contiennent.

Interrogats pour Mons^r. Jean Jaques Lequier.
Jean Erbaux Dessinour vous demande etc.

Mais ne quittons pas trop hâtivement cette période cruciale, puisqu'à la soirée ou à la nuitée du 10 septembre de cette même fatidique année 1747, un scandale est signalé «à la maison où demeure le sieur Mara où on a cassé des fenêtres» et que suivi de Louise, qui porte une lanterne, Jean a pris en chasse plusieurs garnements, dont on finit par connaître les noms à travers différents témoignages. De ce que pense Mara de ce vandalisme, le Manuel dit seulement, en date du 16 septembre 1747, qu'après avoir prêté serment «et pris jour dès huitaine pour donner son rapport par écrit. Il l'a remis au greffe le plaid suivant».® Par contre, le témoignage de Pierre Gorgerat, du Lion d'Or, est verbal et détaillé.

Monsieur le Châtelain, en suite des enquêtes dressées pour découvrir qui a cassé les fenêtres du Sieur Marra, a admis à témoignage le S^r Pierre Gorgerat moderne maître bourgeois auquel Monsieur le Châtelain a fait la traite et l'a sommé de déclarer ceux qu'il peut avoir connu qui entrèrent au Lion d'Or, le dimanche au soir, 10^e 7^{bre} et que le S^r Marra poursuivait. Après le serment reçu, il a déposé que led. jour environ les 9 heures du soir, étant devant le Lion d'Or, avec son collègue le sieur Abram Bindilit, Fr. Amiet sautier, Jean Saunier, le maréchal allemand, il vit des garçons qui venaient avec empressement et entrèrent au Lion d'Or, le sieur Marra venait après eux. Il demanda au déposant et aux autres de sa compagnie s'ils n'avaient point connu ces garçons qui étaient entrés au Lion d'Or. Le déposant lui dit que oui, que c'était Abram Benin le fils, Moyse Marchand et un des fils de J. Jaques Resson, lesquels le déposant avait connus.

Détaillé aussi, le rapport du Justicier Guillaume Coste:

Plus Monsieur le Châtelain a admis en preuves le Sieur Justicier Guillaume Coste, qui a déclaré que le dimanche au soir 10^e 7^{bre} étant devant chez Abram-François Courvoisier à la veillée, il entendit, un peu plus haut, un bruit comme lorsque l'on casse des vitres et à l'instant il vit trois ou quatre garçons qui couraient en bas la ville, mais il ne put pas les connaître parce que la nuit était trop obscure. Et le Sieur Marra passa tout de suite après eux et lorsque ces garçons le virent venir ils se mirent à courir en bas la ville, et le Sieur Marra les poursuivait toujours et la Dame lui courait après avec la lanterne.¹⁸

* 1747 est aussi l'année de la mort du pasteur Jean-Frédéric Ostervald et celle de l'instauration du Bail des Fermes, très impopulaire.

Finalement, l'accord se fait sur quatre noms: Elie Resson, Daniel Verdonnet, Abram Bénin et Moyse Marchand. Dûment interrogé, le premier reconnaîtra seulement qu'il descendait au Lion d'Or avec deux comparses pour boire une bonne bouteille.

Quant au pauvre Mara, même ce petit plaisir lui est interdit, puisque les Manuels de Justice nous le montrent encore en litige à la même époque avec l'importante famille Grellet, qui fait commerce de vins. Certes, il n'est pas le seul à avoir des problèmes avec la veuve Grellet, qu'on ne cesse de croiser au fil des pages, pour des affaires liées à son négoce. Dans ce cas, Mara n'est d'accord ni sur la marchandise, ni sur le prix. Il avait obtenu une première fois un vin de qualité et lors d'une nouvelle commande, on lui a refilé, pour le même prix, de la piquette, ce qui est un comble dans ce pays...

Avant de refermer les registres, un temps de réflexion s'impose maintenant sur le lieu d'habitation des Mara à Boudry. En relisant attentivement les documents, plusieurs informations retiennent l'attention.

- En 1745, Mara doit payer ses 6fr. de fournage aux *«fourniers du haut»*.
- En 1747, lors de l'accident avec les dessins, Mara dit qu'ils ont été perdus sur le chemin *«depuis la maison qu'il occupe jusqu'au faubourg»*.
- Dans cette même affaire, Guillaume Coste voit de chez Abram-François Courvoisier trois ou quatre garçons qui courent *en bas la ville*, poursuivis par Mara et son épouse portant une lanterne.
- Pierre Gorgerat, qui est en compagnie devant le Lion d'Or, voit les garçons y arriver prestement et s'y engouffrer, *Mara venant après eux..*

Ces données ne semblent pas coïncider avec la maison où la tradition place la naissance de Marat, *à côté du Lion d'Or*.^{*} La question du (ou des) domicile(s) effectif(s) des Mara mérite donc aussi de faire partie du chantier.[®]

Dès 1749, les Mara songent sérieusement à quitter Boudry. Jean essaye de faire régler plus tôt que prévu une investiture de biens qu'il a dû faire saisir, parce qu'il se voit *«obligé de quitter ce Païs pour aller chercher un établissement ailleurs»*¹⁹.

En 1751, la situation s'est vraiment dégradée, puisque l'Eglise se mêle activement d'aider la famille et que le doyen demande une contribution charitable

...en faveur de la femme et de la famille du Sieur Mara, prosélyte, tendantes à obtenir quelque secours des églises par les sachets, et s'il

* Dans la revue *Musée neuchâtelois*, de décembre 1891, L.Favre avait déjà relevé une anomalie à ce propos et estimait simplement que Mara avait son domicile dans l'intérieur de Boudry. «S'il eût habité le faubourg au-dessous du pont, comme on l'a dit, publié et admis jusqu'à présent, la rédaction ci-dessus (lieu de la perte des dessins, dans le Manuel de Justice), concernant sa demeure serait différente.»



MAISON OU EST NÉ J.P. MARAT A BOUDRY d'après M^r A.Vouga.

La maison de Boudry, d'après A.Vouga, Musée neuchâtelois, 1873

est possible des Communautés en faveur de la famille qui se trouve dans une grande indigence. Il a été dit que les contributions accordées seront remises la Générale prochaine à Monsieur le Doyen.²⁰

Dans ce texte, on notera que «*la femme*» du sieur Mara est citée en premier lieu, puis vient «*la famille*» du prosélyte. Le statut de Louise Cabrol, ressortissante d'une famille protestante chassée de France après la Révocation de l'Edit de Nantes est mis en exergue, la tradition des «*sachets*» suspendus à la porte des églises, ayant été instituée, à l'origine, en faveur de ces Français réfugiés pour cause de religion. La demande est donc faite ici à ce double titre²¹.

Un lecteur non averti pourrait conclure à une catastrophe boudrysane, liée à ces «*affaires*» qui prennent tant de temps et d'espace, mais ce serait oublier que, dans les Manuels de Justice, tout est très patiemment retranscrit et que les personnages n'y apparaissent que par le petit bout de la lorgnette, lorsqu'ils sont en conflit. *

Il est donc important de souligner que dans la mémoire des Mara, Boudry reste au contraire un lieu de référence central, valorisé, symbolique sans doute de la constitution de la famille. On peut en fournir de multiples preuves: la bourgeoisie de Jean Mara lui est fournie par Boudry en 1765; c'est à Boudry que Louise vient se reposer et se soigner en 1768, avant de partir pour Genève; David, précepteur au collège impérial de Tsarskoïé-Sélo, en Russie, se fait appeler «Monsieur de Boudry», alors qu'il est né à Neuchâtel; et enfin, trouvaille récente, Henry Mara, dont on n'avait aucune trace et que beaucoup d'historiens confondent avec David, se voit délivrer, le 3 avril 1794, par le greffe baillival de Lausanne, en tant que négociant venant de Boudry, un passeport pour aller à Genève et Pays, accompagné de son épouse.* Ainsi, il est probable qu'en 1794, Henry Mara se trouvait encore à Boudry. ®

La transition vers Neuchâtel. Peseux.

Jean Mara cherche un nouvel «établissement». La première option est un retour vers Yverdon, où la présence de parents de Louise peut être envisagée, puisque le 18 mars 1747, un sieur Molinier, perruquier, y est signalé à l'occasion d'un contrat d'apprentissage²², faible indice, mais à ne pas prendre trop à la légère, parce qu'il se double d'une mention du 26 février 1752, où

le sieur François-Louis Roux et son beau-frère Moulinié, ayant le dessein d'établir une manufacture d'indiennes dans cette ville prient

* Nous devons cette précieuse information à l'amabilité de Pierre-Yves Favez, archiviste des Archives cantonales vaudoises (ACV, Ea 8/1, 156).

le Conseil de vouloir bien tolérer pendant un an, en qualité d'habitant, le sieur Marax(*sic*), prosélyte et dessinateur, dont ils ont besoin pour le dessin et les couleurs. Accordé.²³

Si Mara est orthographié Marax, ne peut-on pousser l'audace jusqu'à imaginer que Molinier soit orthographié Moulinié, et qu'à Yverdon un membre de la famille de Louise entre en jeu pour aider les Mara en difficulté? Le projet n'ayant pas abouti, on en reste aux suppositions ® et la nouvelle installation se fait à Peseux, où Jean Mara «*réfugié qui habite depuis plusieurs années à Boudry*»²⁴ reçoit l'autorisation d'habiter, le 17 septembre 1752. C'est là que Louise met au monde, quatre mois plus tard, son cinquième enfant, Pierre.²⁵

Pour cette période de transition, on aimerait trouver plus d'indices du côté de la famille de Louise, puisqu'en 1753 c'est de son entourage encore qu'arrive une impulsion. Jean Mara sert de caution solidaire à sa belle-mère Pauline-Catherine Molinier qui a fait un emprunt, le 18 janvier 1751, à un sieur Petitpierre de Neuchâtel²⁶. Elle veut maintenant souscrire une obligation, par laquelle elle s'engage à rembourser, en cours d'année, la somme restée due de 142 francs, dix sols tournois. Ce texte, outre le fait qu'il indique une solidarité entre Jean et sa belle-mère, signale aussi qu'elle est installée à Bevaix, non loin de Boudry, tandis que son mari, Louis Cabrol, serait resté à Genève.

En 1753 encore, Jean Mara, toujours désigné dans le registre comme «*Monsieur*», eu égard à son titre de prosélyte «*paie à Peseux un gîte d'habitant de 2 livres 6 gros.*»²⁷

De quoi et comment vécurent les Mara pendant les deux années qu'ils passèrent à Peseux? Les archives locales sont restées muettes, ® par contre celles de Neuchâtel donnent une indication: Mara y aurait donné des consultations médicales; en 1758, un litige, qui se termine à son avantage, l'oppose à une dame du lieu, répondant au nom de Bonhôte et qui conteste un montant d'honoraires dont elle avait, au début du traitement, accepté les modalités²⁸. Mais l'installation à Peseux indique surtout un souci de se rapprocher de Neuchâtel, où Jean Mara introduit, le 3 février 1754, une première «*requête aux fins d'obtenir l'habitation*»²⁹

Un souvenir d'enfance de Jean-Paul Marat

La naissance du petit Pierre est suivie de celle, très rapprochée, de Pierre Antoine Jean, le 23 mars 1754.³⁰

Les deux événements ont dû fortement raviver chez les Mara les soucis financiers et éducatifs. De surcroît, un des deux petits garçons était sans doute de santé délicate, puisqu'il mourra à Neuchâtel en octobre 1756. Le registre des décès

ne mentionne pas son prénom, mais retrouvant plus tard un Pierre Mara, qui donne du fil à retordre à ses parents, on peut présumer que ce dernier est le bébé né en 1753 et que c'est son cadet, Pierre Antoine Jean, peut-être fragilisé par une naissance rapprochée, qui a été «*ensevely*». En tout état de cause, les Mara traversent une période perturbée, dont Jean-Paul a fait ce curieux récit indirect dans son journal en janvier 1793:

*Docile et appliqué, mes maîtres obtenaient tout de moi par la douceur. Je n'ai jamais été châtié qu'une fois, et le ressentiment d'une humiliation injuste fit en moi une si forte impression qu'il fut impossible de me ramener sous la férule de mon instituteur; je restai deux jours entiers sans vouloir prendre aucune nourriture. J'avais alors onze ans [1754]; on jugera de la fermeté de mon caractère, à cet âge, par ce seul trait. Mes parents n'ayant pu me faire fléchir et l'autorité paternelle se croyant compromise, je fus renfermé dans une chambre: ne pouvant résister à l'indignation qui me suffoquait, j'ouvris la croisée et je me précipitai dans la rue. Heureusement la croisée n'était pas très élevée; mais je ne laissai pas de me blesser violemment dans ma chute; j'en porte encore la cicatrice au front.**

Dans un de ses essais de psychanalyse appliquée, Freud souligne que ce n'est jamais ni indifférent, ni sans importance, qu'un détail de la vie infantile plutôt qu'un autre soit soustrait à l'amnésie et il rapporte un souvenir raconté par Goethe** qui, petit enfant, s'est mis à casser puis à jeter systématiquement et avec jubilation par la fenêtre, dans la rue, toute la vaisselle de ses parents. Confronté aux récits d'autres patients qui rapportent des procédés similaires — toujours à l'occasion de la naissance d'un cadet — Freud insiste sur la transposition du désir caché que le nouvel arrivant, l'intrus, soit lancé dehors, jeté à la rue, remporté.

Quand on la resitue dans le roman familial des Mara, l'anecdote transcrite par Jean-Paul prend dès lors un sens particulier, proche du souvenir enfoui de Goethe. Jean-Paul, plus âgé, ne se contente pas de jeter avec frénésie des objets par la fenêtre, il s'y jette lui-même. On peut supposer qu'il a mesuré qu'il n'allait pas se tuer, mais il pose néanmoins un véritable acte de désespoir, un appel à l'aide véhément à ses parents, vraisemblablement très occupés par les soins à donner à deux bébés et qui avaient, par négligence, témoigné à leur fils aîné une incompréhension et un manque de soutien attristants. En se lançant ainsi au-dehors, Jean-Paul laisse percer dans son

* Sur le tableau de Jacques-Louis David, «*Marat assassiné*» (Musées Royaux des Beaux-Arts - Bruxelles), on remarque distinctement cette cicatrice au-dessus de l'oeil droit.

** «*Un souvenir d'enfance dans Fiction et Vérité de Goethe*».

attitude un «C'est eux ou moi!», mais aussi cet autre sentiment, combien désolant pour lui, d'une impuissance à rester, dans des conditions aussi difficiles (deux autres petits garçons arrivant dans la famille après un intervalle de six ans), le bon fils aîné, c'est-à-dire le préféré de la mère (*je restai deux jours entiers sans vouloir prendre aucune nourriture*), et le remplaçant du père, rôle que l'instituteur et le père lui-même lui dénie (l'autorité paternelle se croyant compromise), puisqu'ils le punissent injustement, en l'humiliant. Cet épisode apporte aussi un éclairage sur l'attitude ultérieure de Jean-Paul, qui *portant toujours la cicatrice au front*, se jettera hors du milieu familial dès l'âge de seize ans, dans le but de conserver ce rôle d'élection, cette gloire d'être le fils aîné efficace et remarqué.*

En remplaçant chaque indication biographique dans son contexte, ici la période de transition à Peseux avec les deux naissances successives, on évite le rabattement sur les interprétations caractérielles: «*gamin têtu et violent*»³¹ «*il avait déjà la tête dure*»³² ou sur des affabulations autour d'un Marat asocial, sans famille et sans amis, d'un Marat errant et souvent juif provenant d'une famille de déracinés...

En famille

On connaît la dévotion que Jean-Paul vouait à sa mère Louise Mara-Cabrol et l'importance qu'il lui attribue dans sa formation:

Cette femme respectable dont je déplore encore la perte, cultiva mes premiers ans; elle seule fit éclore dans mon âme la philanthropie, l'amour de la justice et de la gloire; sentiments précieux, bientôt ils sont devenus les seules passions qui dès lors ont fixé les destinées de ma vie.

Rapproché de l'épisode précédent, ce texte n'en acquiert que plus de profondeur et Marat aussi aurait pu, comme Freud l'a écrit pour Goethe, «*mettre en épigraphe à l'histoire de sa vie une réflexion de ce genre : ma force a eu sa source dans mes rapports à ma mère.*» Outre le fait d'avoir été le premier fils, Jean-Paul porte aussi le prénom de la maman de Louise, sa marraine. Et sans doute fut-il aussi, comme il le rappelle lui-même, un enfant sur la santé duquel il avait fallu veiller attentivement — «*Pendant mes premières années, mon physique était très débile, aussi n'ai-je connu ni la pétulance, ni l'étourderie, ni les jeux de l'enfance*» — circonstances qui ne pouvaient que resserrer les liens le rattachant à sa mère.

* Gloire qu'il revient d'ailleurs partager avec les siens en 1776, après la parution de son premier ouvrage en français *De l'Homme*.

Quant à Louise, nul doute qu'elle avait du caractère. Dans la suite de son témoignage, Jean-Paul souligne combien elle mettait de l'animation dans ses paroles et savait établir le contact.

*C'est par mes mains qu'elle faisait passer les secours qu'elle donnait aux indigents, et le ton d'intérêt qu'elle mettait en leur parlant, m'inspira celui dont elle était animée.*³³

Il faut alors se souvenir que dans l'arbre ascendant maternel de Louise³⁴, on rencontre une famille de l'aristocratie italienne, arrivée à Genève au XVI^e siècle, et qui ne «*dérogeait pas en faisant du commerce*». Le commerce est le milieu de Louise, avec un grand-père maternel, Bernard Molinier, et un père, Louis Cabrol, perruquiers. Aussi se trompera-t-on peu en supposant que Marianne-Françoise et Henry, qui se lancèrent tous deux dans le négoce, tenaient de leur mère cette orientation et l'entregent nécessaire à la profession. Enfin, Louise était émotive, comme en témoigne sa sensibilité lors de l'assassinat de l'avocat Gaudot, en 1768, événement qui la bouleversa «*au point de rejeter toute nourriture pendant huit jours*»³⁵ et elle resta très proche de sa propre mère.

En 1758 et en 1762, c'est à Bevaix³⁶, paroisse de la grand-mère qu'ont lieu les intronisations à la Sainte-Cène de Marianne et de Marie et en septembre 1765, Catherine Cabrol-Molinier a rejoint sa fille à Neuchâtel; elle y meurt à l'âge de 67 ans.

Le mardi 24^e dit on a enseveli Catherine Cabrol née Molinier native de Genève, demeurant en ville.³⁷

Les enfants Mara eurent tous une éducation religieuse soignée et, si on ne dispose à ce jour que de deux traces de réceptions à la Sainte-Cène, c'est sans doute la carence documentaire qui doit être mise en cause.[®] La disparition de la correspondance familiale de Marat et des Mara reste fort regrettable. L'existence de relations épistolaires entre le père et Jean-Paul est attestée: «*Mon fils aîné, reçu Docteur en Médecine à Edimbourg avec applaudissement, Dieu soit beni, m'avait fait espérer un ouvrage qu'il avait composé sous le titre: De l'homme...*»³⁸. Il existait certainement aussi des échanges entre les enfants. Charles Vellay³⁹ parle d'une sorte de fatalité qui a pesé sur «*cette correspondance, une des plus actives qu'un homme public ait entretenue... Ainsi la correspondance privée de Marat s'est trouvée presque complètement anéantie.*»

Pour contrer, une dernière fois, toute légende qui chercherait à justifier la nature morale prétendument trouble de Marat, en lui attribuant un milieu d'inadaptés, avec un père instable, voici un autre extrait d'une lettre où Jean Mara décrit à F.S. Ostervald

l'ambiance de la vie familiale, à Genève, en 1775. Des huit enfants, Marianne-Françoise travaille déjà, Jean-Paul est à l'étranger et Jean-Pierre, le cadet, a huit ans.

Quant à mes ouvrages, ce sont des leçons, la plupart de langues, et de Géographie et d'Histoire, mais en petit nombre; car quoique Genève soit un grand theatre, la multitude de donneurs de leçons dont elle abonde, rend leur moisson fort petite. [...] Mon fils David est dans sa première année de Philosophie, et si l'amour paternel ne m'aveugle, il promet beaucoup, et il a la satisfaction d'être aimé de ses Professeurs. Ma fille aînée travaille toujours en modes; et ma seconde vaque aux affaires du ménage avec sa Mere.

Voilà, Monsieur, l'état de notre maison au plus Juste. Il est toujours petit, mais honnête. Semblable au Liege, qui s'élève toujours au dessus des flots, la mauvaise fortune n'a pu encore nous submerger tout à fait.⁴⁰

Direction: Neuchâtel

En 1754, Jean Mara voit mal comment faire progresser ses six enfants et leur garantir une formation générale, sans s'assurer des revenus fixes; aussi a-t-il songé à s'installer à Neuchâtel. Mais l'acceptation, par la Ville, de cette grande famille étrangère ne va pas sans poser des problèmes: il faudra attendre l'entrée en scène du gouverneur George Keith, Milord Maréchal, pour que les Mara y soient «tolérés».

Quels documents viennent à l'appui de ce nouvel épisode? Le 25 février 1754, la Chambre des habitants de Neuchâtel a examiné la demande déposée le 3 par Mara, mais elle a stipulé un renvoi motivé:

Le S^r Jean Mara natif de Cagliari en Sardaigne Prosélyte Dessinateur et maître de langues italienne et espagnole, continuant à demander l'habitation en ville, a été renvoyé jusques à ce qu'il se soit procuré des certificats authentiques de sa bonne conduite, des lieux où il a demeuré, et des assurances certaines et probantes de la Ville et République de Genève, qu'on se chargera de sa femme et de ses enfants au cas qu'il vienne à quitter ou mourir, en sorte que quoi qu'il arrive ils ne seront aucunement à la charge de la Ville et du public.⁴¹

D'autres communes sont sollicitées. Le 24 mars 1754, la Commune d'Auvernier «remarquant le bon et louable rapport qui a été fait dud. S^r Mara l'a reçu habitant dans ce lieu pendant tout le tems qu'il se comportera bien»⁴². On ignore si la famille



*Portrait de George Keith, huile sur toile, anonyme,
Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel*

transita encore par Auvernier, mais on sait qu'elle reçut encore un refus d'habitation à Corcelles, le 6 octobre 1754⁴³, avant que le Gouverneur n'intervienne en sa faveur pour l'installer à Neuchâtel, ce même mois d'octobre.

Sur l'information donnée à Monsieur le maire de la Ville qui avait pris la peine d'en faire part à Monsieur le Maître-bourgeois en chef, que Milord notre Gouverneur, occupant le Sieur Mara, verrait pour cet effet avec satisfaction, qu'il ne fût pas interrompu dans son travail: Le Conseil sans en avoir été absolument requis, a bien voulu, nonobstant son arrêt du 25^e février de cette année, permettre que led^e Mara reste dans cette Ville tout assez longtemps que Milord notredit Seigneur Gouverneur le trouvera bon.⁴⁴

En opposition à 1747, année du «malheur» à Boudry, 1754 est favorable à l'évolution de toute la famille, mise sous la protection de Milord Maréchal, même si pour les autorités neuchâteloises, la simple tolérance persiste jusqu'en 1763.⁴⁵ Ce n'est qu'après 9 ans de séjour dans la ville que Jean Mara obtiendra l'habitation, au moment où George Keith quitte Neuchâtel pour l'Ecosse, les deux événements n'étant sans doute pas étrangers l'un à l'autre.

Mara, père et fils et le collège de Neuchâtel

George Keith employa-t-il Jean Mara comme précepteur de ses enfants adoptifs: Emetulla, Ibrahim, Stepan et Motcho? La question reste largement ouverte.[®] En tout cas, c'est à Neuchâtel que Mara renoue avec l'activité pédagogique qui lui tient à coeur, et quand il repartira à Genève en 1768, la raison invoquée sera que *«les troubles du pays étant survenus»*, il se voit *«à la veille de manquer de leçons»*. Outre son emploi chez Milord Maréchal, il sera aussi à deux doigts de décrocher une place officielle au collège de Neuchâtel où il se présente deux fois pour le poste de régent de troisième classe. Qu'il y ait plusieurs classes indique bien que ce collège, préparatoire aux études supérieures, avait pris de l'essor.

A l'unique classe tenue depuis 1539 par un régent aidé d'un assistant, étaient venus s'ajouter, de 1610 à 1680, trois classes et degrés supplémentaires où on enseignait notamment le petit Catéchisme d'Heidelberg et le latin en traduisant les *Colloques* de Mathurin Cordier.*

* Michel Schlup, «La vie intellectuelle», *Histoire du Pays de Neuchâtel*, Hauterive, Attinger, 1991, tome 2, p.323.

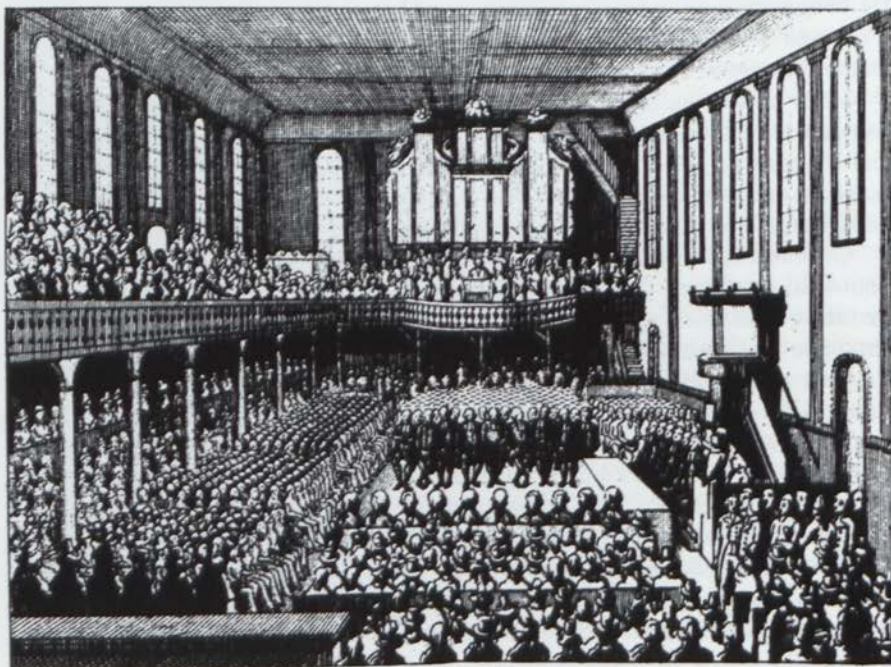
Quand Mara présente sa candidature, le programme comporte aussi de la philosophie, de l'histoire, de la géographie et un peu de grec...

Le 17 avril 1758, Mara se trouve en compétition avec M. Paulet, dessinateur de Dole et Louis Daubi, natif de Bordeaux, pour remplacer M. Petitpierre, et c'est M. Daubi qui l'emporte quoiqu'il doive «*se mettre incessamment en état d'apprendre les rudiments de la langue grecque*», service qu'il aura peut-être demandé à Mara. Ce dernier recevra par ailleurs, ainsi que M. Paulet, une gratification d'un louis d'or «*pour récompense de la perte de leur temps et afin de leur donner en même temps une preuve de la satisfaction du conseil.*»⁴⁶

Le 31 juillet 1767, après le départ de Louis Daubi, qui regagne la France, Mara reposera sa candidature avec MM. Gallot, ministre, et d'Aulard, prosélyte, mais c'est Gallot qui aura le poste.⁴⁷ Pour Mara qui a 63 ans, ce sera la dernière tentative d'insertion dans une institution scolaire. Il parle encore de monter une pension pour jeunes gens, lorsqu'il se réinstalle à Genève, mais on n'a pas de trace qu'elle ait vu le jour.

C'est ce même collègue de Neuchâtel que fréquentent aussi les jeunes Mara; pour Jean-Paul, la figure du recteur Jean-Elie Bertrand (1737-1779) marquera ses dernières années de formation. Bertrand, tout comme son beau-père F.S. Ostervald, témoigne de l'intérêt à la famille Mara, pour qui il est et restera «*Monsieur le Professeur*», appellation que, dans ses lettres, Jean Mara étend même à son épouse, saluée d'un «*Madame la Professeuse*». Ce titre, Bertrand ne l'a pas décroché la première année de sa nomination, mais deux ans plus tard, en 1759, au même moment où sa classe est intitulée «*Collège des Belles Lettres*». Il est vrai que pour ce tout jeune recteur de 22 ans, à peine sorti des études de théologie à Lausanne, une telle promotion est méritée, puisqu'il a été élu à l'unanimité en raison de «*sa grande facilité dans la belle manière d'enseigner, et son élégance dans la latinité de même que dans la langue française*». Jean-Paul se fera d'ailleurs l'écho de cet amour des lettres: «*Dès mon enfance, écrit-il, j'ai cultivé les lettres, et avec quelques succès, j'ose le dire.*»⁴⁸

Le collège ayant pâti des nombreuses mutations de ses recteurs, souvent proposants ou ministres de la Compagnie des pasteurs abandonnant leur poste dès qu'ils obtenaient une cure, l'administration se montra conciliante afin de conserver son dynamique directeur. C'est sous son rectorat qu'il assume jusqu'en 1771, avant de se consacrer exclusivement à la Société typographique, que Jean Mara postulera deux fois pour un poste de régent. On ne songe pas sans sourire que les fils Mara ont donc bien failli avoir leur propre père comme professeur! Bien plus tard, en 1775, quand Jean-Paul publiera son premier ouvrage en français *De L'homme*, Jean Mara pensera immédiatement à le signaler à «*Monsieur le professeur*»; il transmettra un exemplaire du livre à Ostervald en lui demandant son avis «*de même que celui que M^r le Prof^r Bertrand, connoisseur éclairé dans ces matières, aura prononcé sur l'ouvrage, non pas d'un Socrate, mais d'un de ses anciens écoliers.*»



PROMOTIONS .

*Les promotions du Collège de Neuchâtel au Temple du Bas, eau-forte
d'A.L. Girardet, tirée des Etrennes historiques et intéressantes concernant
le Comté de Neuchâtel et Vallangin pour l'année 1794 (BPUN)*

On aimerait évidemment connaître les noms des camarades de collège dont Jean-Paul évoque avec plaisir le souvenir, à l'occasion d'une rencontre qu'il fait en 1793 avec un négociant qui a connu sa famille:

*Il me dit qu'il avait été élevé à Neuchâtel, en Suisse, où j'ai passé mon enfance. Il ajouta qu'il avait mille obligations à mon père qui avait pris soin de son éducation et il se mit à rapporter cent particularités de mes frères et de mes camarades d'étude, qui ne me permirent pas de douter de sa véracité. Le plaisir de rappeler l'heureux temps de mon enfance...*⁴⁹

Jean-Paul et Abraham-Louis

On aimerait en particulier savoir si c'est à Neuchâtel que Jean-Paul rencontra celui qui restera jusqu'à sa mort son ami intime, le génial horloger neuchâtelois Abraham-Louis Breguet. En effet, on suppose qu'une relation aussi profonde trouve ses racines dans la jeunesse et indique des relations familiales. Il est difficile d'entériner sans examen l'affirmation que les premiers contacts dateraient seulement de Paris, quand tous deux fréquentent le beau monde⁵⁰, d'autant qu'on sait aussi que l'horlogerie est bien présente dans la famille Mara, puisque les deux derniers enfants, Charlotte-Albertine et Jean-Pierre, y deviendront experts et qu'après la mort de Jean-Paul, Jean-Pierre travaillera encore pour Breguet.

En 1754, à l'arrivée des Mara, le petit Abraham-Louis n'a que 7 ans et il en aura 12 ou 13, quand Marat quitte Neuchâtel; il n'est donc pas impossible que les futurs amis aient déjà eu quelques contacts sous le rectorat de J.E. Bertrand. C'est en effet approximativement à ce moment-là que les commentaires sur Breguet situent une courte fréquentation du collège et surtout la mort de son père. Mais combien sont encore imprécises les notices biographiques sur ce grand homme! Ainsi on y cherche en vain des éléments sur l'évolution de la famille, sur les frères et sœurs d'Abraham-Louis⁵¹, avec lesquels il resta certainement en contact après son départ pour la France, à moins qu'on ne lui ait forgé, à lui aussi, une légende d'original coupé de son milieu d'origine, n'écrivant jamais chez lui et ne revoyant ni sa famille, ni la Suisse.

Enfin, il faudrait sérieusement analyser la communauté d'intérêts scientifiques qui pouvait unir les deux hommes et qui transparait dans ce rôle d'exécuteur testamentaire que Marat, malade, confie à Breguet en 1788, en le priant, entre autres choses, de remettre à l'Académie des Sciences son fameux hélioscope.®

Le départ de Jean-Paul

Pendant le laps de temps qui le sépare de 1759, année où lui-même dit être devenu «*maître absolu de sa conduite*», Jean-Paul, qui poursuit ses études, assiste encore à la naissance de David, en février 1756.⁵²

En octobre de la même année, les Mara perdent le petit garçon né à Peseux, et qu'on pense bien être Pierre Antoine Jean.

Le 8^e dudit on a ensevely un petit garçon au Sr Mara Prosélite habitant.⁵³

Mais le registre ici se trompe, Jean Mara n'est pas encore habitant, même s'il va bientôt se présenter comme régent de collège pour former les jeunes Neuchâtelois.

Des raisons de bons sens peuvent être invoquées pour expliquer que Jean-Paul se soit décidé à quitter Neuchâtel: le désir de poursuivre ses études, l'agrandissement de la famille, l'opportunité d'un travail ... Mais en réalité, force est de reconnaître que s'il affirme bien être parti, on ignore quand et aucun document probant n'a pu être repéré pour accréditer les étapes de sa vie après ce départ. Un vide documentaire et une série d'hypothèses, tantôt formulées comme telles, tantôt transformées en certitudes et transmises de manière anarchique sont la seule et maigre moisson.

Marat lui-même a écrit: «*J'ai vécu deux années à Bordeaux, dix à Londres, une à Dublin, une à La Haye, à Utrecht, à Amsterdam, dix-neuf à Paris...*»⁵⁴ Mais il n'a pas même donné l'ordre des séjours.

Que disent les historiens?

Même s'il énonce fort à propos qu'on perd la trace de Jean-Paul entre seize et trente et un an, Alfred Bougeart lie son départ à la mort de sa mère; pour Félix Bovet, il aurait achevé ses études littéraires à Genève; pour Augustin Cabanès, c'est aussi le décès de sa mère⁵⁵ qui provoque le départ vers Bordeaux, chez les Nairac⁵⁶; Jacques Castelnau reprend la légende de la mort de Madame Mara et d'un petit Jean-Paul qui s'éloigne à l'aventure et gagne Bordeaux, par des moyens de fortune; François Chèvremont penche pour un premier séjour dans le midi de la France, suivi d'une présence à Toulouse⁵⁷ et de deux années à Bordeaux; pour Hector Fleischmann aussi, il est d'abord passé par Toulouse; pour Louis Gottschalk, Marat ferait, en même temps que le préceptorat, deux années de médecine à Bordeaux et il aurait aussi postulé en 1760 pour être attaché à l'expédition de Chappe d'Auteroche vers Tobolsk; pour Jean Massin, s'il se retrouve chez les Nairac plutôt qu'en Sibérie, c'est le hasard, «il ne se déracine pas: il n'a jamais été enraciné. Il est né sujet du roi de Prusse, mais il n'est pas prussien. Il n'est pas Suisse non plus [...] Où est sa patrie sinon dans le monde entier, etc»; Claire Nicolas-Lelièvre imagine tout le trajet formateur qu'il fait pour arriver à Bordeaux, par Genève, Lyon, Avignon, Aix,



Abraham-Louis Breguet, miniature, Musée d'Art et d'Histoire de Neuchâtel

Nîmes, Montpellier, Toulouse et l'installe dans la riche bibliothèque de l'armateur pour lire Rousseau et Montesquieu; pour François-Vincent Raspail, il aurait étudié la médecine en Suisse; Charles Reber imagine tout le séjour chez les Nairac, où il va lire sous les ormes des nouvelles allées de Tourny, où le trafic des vins est tout autre qu'à Neuchâtel ou à Cortaillod et où, toujours dans la même riche bibliothèque de l'armateur, il lit Condillac et d'Holbach, en plus de Rousseau et Montesquieu; pour Nicolas Villiaumé, il est reçu docteur en médecine à Montpellier, etc.

La dernière supposition* va suffire à faire comprendre le risque encouru à accréditer une indication plutôt qu'une autre sans documents à l'appui, sans recoupements, y compris par rapport aux informations fournies par Marat.

Pourquoi donc Marat se retrouverait-il à Montpellier? La réponse a l'air simple: parce que cette ville se trouve sur la route entre Neuchâtel et Bordeaux? En réalité, la vérité sur la source de cette information est plus amusante. En 1784, a paru un recueil intitulé *Nouveau Supplément à la France littéraire*, tome quatrième, dont la troisième partie reprend un *Catalogue des Auteurs Vivants, Morts & Anonymes*. A la page 258, on trouve un certain Maret, Docteur en médecine en l'Université de Montpellier... à qui sont attribuées les *Découvertes sur le Feu, l'Electricité & la Lumière* de notre Marat. Les premiers biographes, dont Villiaumé, optèrent donc pour une coquille dans le nom et conclurent que Marat avait été diplômé à Montpellier, université qui fournissait un grand contingent de médecins. L'information n'étant pas trop sûre, ils omirent d'en donner la source et la légende montpelliéraine embellit aujourd'hui encore le parcours de Marat. En fait, mieux vaut reconnaître ouvertement l'absence de toute information fiable et rappeler l'étonnante disparition de la correspondance générale de Marat, dont on peut donner deux mesures assez précises, l'une pour 1790, l'autre pour 1793:

*Dans la honteuse expédition du 22 janvier**, mon appartement ayant été fourragé par les satellites aux ordres de l'administrateur des Finances, on a enlevé [...] 43 lettres formant ma correspondance d'Espagne, relative à l'établissement que le roi défunt me fit proposer en 1785, 57 lettres parmi lesquelles 17 de Franklin, formant ma correspondance académique et plus de 300 lettres formant ma correspondance particulière, parmi lesquelles en est une cachetée, contenant la structure de mon nouvel hélioscope. Je supplie les personnes qui pourraient avoir connaissance de quelqu'un de ces objets volés...*⁵⁸

* On peut ainsi remonter la filière pour chaque information.

**Commanditée en 1790 par La Fayette, pour arrêter Marat au lendemain de la parution de sa *Dénonciation contre Necker*.

Quant au descriptif des documents mis sous scellés, le 2 août 1793, au Comité de Sûreté Générale et de Surveillance de la Convention nationale, il indique la présence de liasses de lettres ainsi qu'un manuscrit in-4°, sur la première feuille duquel se trouvait écrit: *Ma correspondance*.

Plus de 400 lettres en 1790, des liasses en 1793, mais où sont passés tous ces documents?

Projection dans le futur

A part Jean-Paul, un seul des fils Mara partira faire carrière à l'étranger, David, qui quitte Genève en 1782 pour devenir professeur au célèbre Lycée de Tsarskoïé-Sélo en Russie. Marianne-Françoise restera en Suisse, travaillera dans la mode et épousera un Oulevay (Olivier), qui posera sa candidature en 1793 comme aide-naturaliste au Museum d'Histoire naturelle de Paris. Henry circule encore entre Boudry et Genève en 1794, il est marié, mais on ignore avec qui. Marie aussi reste en Suisse et épouse un Brousson en 1782. A ce jour, on ne sait rien de la descendance de ces quatre enfants. ®

Après le départ de Jean-Paul, le premier événement familial important est la naissance, en 1760, de celle qui deviendra la plus célèbre de ses soeurs, Charlotte-Albertine⁵⁹.

Plus fréquemment appelée Albertine, cette soeur cadette viendra à Paris après la mort de *L'Ami du Peuple* et y restera d'abord avec Simonne Evrard, la veuve de Marat, puis seule jusqu'en 1841, veillant sur la mémoire de son frère. Spécialisée en horlogerie, profession «haute», elle en tirera toujours ses revenus. Un document très aléatoire lui attribue une descendance.® Albertine est le troisième des enfants Mara à s'être installé à l'étranger.

En janvier 1767, naît le dernier des fils, Jean-Pierre, peu de temps avant le départ de la famille pour Genève⁶⁰.

Egalement spécialisé en horlogerie, Jean-Pierre continuera à habiter Genève, où il épousera Jeanne Lossier. Sa nombreuse descendance est mieux connue et les Archives d'Etat de Genève possèdent un dossier de cent cinquante pièces concernant cette partie de la famille⁶¹, avec laquelle «le bibliographe de Marat», François Chèvremont, entretenait quelques contacts.

Entre les naissances de ses deux derniers enfants, Jean Mara obtient, le 28 novembre 1763, le statut d'habitant de Neuchâtel:

Accordé l'habitation au S^r Jean Mara natif de l'Isle de Sardaigne, maître de dessin, au giète de quarante batz et les droits du four⁶².



*Albertine Marat, Miniature anonyme
Musée Lambinet (Versailles)*

Pierre Mara

Si les biographes oublient souvent de mentionner Marianne-Françoise ou la confondent avec Marie, s'ils intervertissent David et Henry, aucun d'eux n'a vraiment parlé de Pierre, né à Peseux en 1753, et dont l'existence apporte pourtant des éclaircissements sur plusieurs événements et sur des actions attribuées à tort à ses frères. Ainsi, en 1763, Jean Mara porte plainte parce qu'un boucher a éborgné un de ses enfants:

Sur la requête du Sieur Jean Mara habitant en cette ville priant le Conseil de donner des ordres qu'il jugera utiles pour que le [] Collin, boucher, qui a crevé un oeil à un de ses fils en lui jetant une pierre, soit châtié et puni comme il convient. Sur quoi après avoir délibéré il a été dit que l'on ordonne à Monsieur Petitpierre Conseiller d'Etat et maire de la Ville de former demande audit Collin boucher aux fins de le faire châtier et punir suivant l'exigence du cas, en concluant à trois jours et trois nuits de prison civile et à tous frais résultant de son action, renvoyant le sieur Mara suppliant à se pourvoir en dédommagement contre ledit Collin par les voies ordinaires de la Justice et comme mieux il lui conviendra⁶³.

Jean Mara a gain de cause dans cette cruelle circonstance et on imagine sans peine quelle émotion dut régner dans la famille après cet accident. Mais qui est cet enfant éborgné? David, disent les uns, et il a 6 ans! Henry, disent les autres, il en a 18! En réalité, c'est plus sûrement Pierre, qui a 10 ans, âge propice aux bêtises. C'est d'ailleurs toujours de Pierre et de sa mauvaise conduite qu'il est question dans une des lettres que Jean Mara écrit à F.S.Ostervald, le 16 septembre 1770:

Je ne Vous suis pas moins redevable pour celles que Vous avez eu pour mon fils Pierre, l'ayant placé à Frezein⁶⁴. Sans Vous, il auroit été un vrai enfant prodigue; il Vous doit son changem' et moi son retour. Vous lui avez servi de père; combien n'est-elle pas grande l'obligation que Je vous en ai? Ce n'est que sur son départ qu'il me l'avise; le moins qu'il peut faire c'est d'aller prendre congé de Vous, et moi de Vous en remercier. Heureux si le Ciel me mettoit en même de Vous en temoigner ma reconnaissance comme Je voudrois. Ma femme n'y est pas moins sensible⁶⁵.

Cet extrait permet de relier entre eux deux événements de même nature et de montrer que F.S.Ostervald s'impliquait vraiment dans la vie des Mara, puisqu'il se

met en peine de procurer un placement à Pierre, adolescent indiscipliné. Dès lors s'expliquent aussi des péripéties qui accompagnent l'assassinat de l'avocat Gaudot, en 1768, où, dans les témoignages⁶⁶, est signalé à trois reprises un «petit Marra», «le petit Mara» qui «était à la tête» d'une «multitude d'enfants» qui font du chahut, profitent du climat troublé pour commettre des actes délictueux...

C'est de ce contexte qu'abuse M.Fauche-Borel pour éreinter Jean-Paul Marat, dans le premier chapitre de ses *Mémoires* :

La maison de Gaudot ayant été forcée, on la mit au pillage. Je vis jeter par les fenêtres, au milieu du tumulte et d'un vacarme horrible, les meubles, les pendules, les glaces; je vis de petits polissons, conduits par un chef de leur âge, attacher un chat tout vivant à la sonnette du magistrat, objet de la haine publique. Il me semble encore voir ce chef imberbe, qui depuis a acquis une si affreuse célébrité, exciter ce ramas de petits furieux à des violences pour lesquelles ses faibles mains étaient impuissantes. Le lendemain se révélèrent encore plus les inclinations de cet enfant, qui devint si horriblement fameux dans les troubles de la France, vingt-cinq ans plus tard. On le vit se glisser furtivement dans le cimetière, et enlever les planches qui retenaient la terre de la fosse creusée pour recevoir le cadavre de Gaudot; et après l'avoir ainsi comblée, se répandre avec une sorte de joie féroce, dans la ville. Il me semble l'entendre encore, au moment où l'on allait déposer les restes du malheureux avocat-général dans sa dernière demeure, fredonner d'une voix de petit cannibale, un air qui avait pour refrain: *La terre le refusera; la terre ne le recevra pas!* Cet enfant, qui déjà préludait à une épouvantable célébrité, c'était *Marat*.

Non, ce n'était pas Marat. Si un petit Mara est impliqué — et sans accrédi- ter le «satanisme» du récit de Fauche-Borel — c'est Pierre, son frère, qui cause bien des tourments à ses parents, au point que sa pauvre mère se retire à Boudry pour se reposer et que F.S.Ostervald prend la situation en mains, ce qui lui vaut la reconnaissance des parents, car Jean et Louise ne tenaient certainement pas à être mêlés à ces événements, étant donné leur situation sociale et la protection dont les avait gratifiés le Gouverneur. Malgré l'impopularité de Gaudot, qui était notoire y compris dans le cercle Ostervald-Bertrand, les Mara désapprouvèrent ces excès et si certains ont cherché à les y mêler, c'est à leur corps défendant.

Le seul crime qu'on pourrait nous imputer, c'est d'avoir blâmé leur action illégale, dénaturee, imprudente; c'est peut-être ce qui les a indisposés contre nous⁶⁷.

Jean Mara, bourgeois de Boudry?

En 1765, alors qu'il vit déjà à Neuchâtel depuis dix ans, dont huit sous la protection de Milord Maréchal, alors qu'il en est devenu habitant en 1763, Jean Mara obtient de la Communauté de Boudry un titre de «*bourgeois non-jouissant*», c'est-à-dire de bourgeois résidant hors de la brévardie communale. Cette reconnaissance va faire couler beaucoup d'encre et ne manquera pas de lui être contestée. Certes un rescrit royal du 3 août 1759 interdisait aux communautés d'agréger comme bourgeois des gens sans que ceux-ci soient au bénéfice d'un acte de naturalisation délivré par le souverain. Et on ne trouverait pas trace d'une naturalisation de Jean Mara. La situation mérite pourtant réflexion. Comment interpréter en effet ce laxisme persistant de la Bourgeoisie de Boudry, qui, six ans après le rescrit, ne se montre toujours pas plus pointilleuse? D'autre part, cet octroi, en 1765, n'amène pas le Conseil d'Etat à blâmer à nouveau cette Bourgeoisie indisciplinée, ni à l'obliger à retirer ces statuts (et donc aussi à rembourser les importantes sommes d'argent versées!).* De plus, en 1768, alors qu'il est revenu à Genève, Jean Mara présente une requête au même Conseil d'Etat de Neuchâtel et il se décrit sans hésitation comme bourgeois de Boudry. S'il savait n'être pas dans son droit, n'était-ce pas une démarche bien impolitique de sa part?

Jean Mara, habitant de Genève et bourgeois de Boudry, expose très respectueusement à Vos Seigneuries qu'il y a environ un mois qu'il se trouvait domicilié depuis 14 à 15 ans à Neuchâtel avec sa femme et sa famille, protégé par son Excellence Mylord Keit, qui les y avait placés et où ils vécurent d'une manière régulière et irréprochable par la grâce de Dieu.

Ou bien l'acte de naturalisation existe ou bien Boudry a réellement agi avec légèreté. Mais dans les deux cas, en quoi cela concerne-t-il personnellement Jean Mara qui a respecté les formes qu'on lui a imposées, deux demandes, préalables à l'obtention effective du statut et qui a payé comptant la somme requise?

3 février 1765 Le sieur Mara a prié la Bourgeoisie de le recevoir Bourgeois non-jouissant. Passé pour la première.

3 mars 1765 Le sieur Mara s'est présenté pour la seconde. Passé.

* Jean Mara paie comptant 400 livres faibles. Une livre faible vaut 4 batz. Il verse donc 1600 batz. Quand on pense qu'un dessinateur plein-temps en fabrique gagne vers 1760, plus ou moins 500 livres fortes, soit 5000 batz, Mara a versé presque quatre mois d'un tel salaire, c'est-à-dire une somme vraiment importante.

21 avril 1765 On a reçu le Sr Mara à bourgeois suivant sa réquisition pour le prix de quatre cents livres foibles qu'il a *païé* contant⁶⁸.

Epilogue

Après ce parcours riche en péripéties dans la principauté et le départ de leur fils aîné à l'étranger, les Mara sont maintenant sur le point de rejoindre Genève. Si le centre de la famille se déplace au Bourg-de-Four, les contacts avec le pays neuchâtelois ne s'arrêtent pas pour autant. La Bibliothèque de Neuchâtel possède, datée déjà du 29 août 1769, une lettre manuscrite de Jean Mara à F.S.Ostervald. La Société typographique vient d'être fondée et Mara père remplira pour elle, à partir de Genève, plusieurs missions, dont certaines seront importantes et délicates, comme l'affaire Grasset ou celles liées à la publication de l'Encyclopédie. Dans la correspondance avec F.S.Ostervald qui se prolonge jusque peu avant sa mort en 1783⁶⁹, Jean Mara parle des enfants, de Marianne-Françoise, de Marie, de David et de Pierre. Et du retour de Jean-Paul, en 1776. Toute cette jeunesse circule. Marianne se mariera avec un garçon de la région de sa naissance, le pays de Vaud, et David, avant de gagner la Russie, essaiera d'avoir une cure en terre neuchâteloise. Comme Jean-Paul, il reste en contact épistolaire avec F.S.Ostervald et avec la Société typographique, dont l'organe, le *Journal helvétique*, consacrera plusieurs pages à annoncer les ouvrages scientifiques de l'aîné: *Les Découvertes sur le Feu*, *l'Electricité et la Lumière*, en février 1780, les *Recherches physiques sur l'Electricité*, en juillet 1782.

De son vivant, pour les Neuchâtelois, Jean-Paul Mara(t) est donc un enfant du pays qui va faire son chemin à Paris. La preuve? Lorsqu'un habitant originaire de Bevaix se trouve en difficulté en France entre 1782 et 1785, sa famille trouve normal de s'adresser à lui comme ultime recours pour sauver leur fille et nièce, littéralement enlevée de sa famille de religion réformée, par un membre du clergé catholique français! *«Il ne nous reste que l'espérance de faire parvenir directement un placet au roi, nous voudrions le faire parvenir par le canal de M.Marat.»*⁷⁰ Et cet attachement réciproque, Jean-Paul, lui aussi, l'exprime sans détours quand il écrit au banneret de Neuchâtel:

... dans quelque endroit du monde que je me trouve, disposez de moi, Monsieur, comme d'une personne qui vous est toute acquise.

Charlotte Goëtz



Le lycée de Tsarskoïé Sélo
(Dessin de Pouchkine figurant dans le manuscrit d'Eugène Oniéguine, 1829)



Boudry-Marat, le frère du célèbre Marat,
qui enseigna pendant dix ans la littérature française
au lycée de Tsarskoïé Sélo
(Dessin de Pouchkine, 1821)

*Le Lycée de Tsarskoïé Sélo et David Marat, dessins de Pouchkine
tirés des Œuvres complètes d'E. Piccard, tome VII, Neuchâtel, 1966*

Notes

- ¹ Pierre Caron, *Manuel pratique d'Etudes de la Révolution française*, Paris, 1947, III, Sources imprimées, p.187, note 1.
- ² Pour d'autres détails sur la période sarde, la première période genevoise et la correspondance entre Jean Mara et F.S.Ostervald, voir: Charlotte Goëtz, *La Saga des Mara I - Jean Mara*, Bruxelles, Pôle Nord, «Chantiers Marat 4», 1992.
- ³ Le premier à avoir fondé les origines sardes des Marat sur des documents d'archives, dans son livre *Gian Paolo Marat*, Cagliari, Editions Il Nuraghe, 1925.
- ⁴ Archives du Tribunal ecclésiastique du diocèse d'Alghero - Session tenue au siège d'Ozieri - Cause civile: n.115 - 1735.
- ⁵ Rev. Francesco Amadu, «Cenni storici sulla Parrocchia di Bono», dans *Bulletin paroissial de l'Eglise «Casa di Dio Fra Gli Uomini»*, Bono (Sardaigne), 1957, p. 7-8. Nous devons la communication de ce précieux document à la courtoisie du Sac. dott. Giovanni Casu de Thiesi (Sassari).
- ⁶ Fac simile de l'Information tenue par la curie épiscopale d'Alghero contre Salvador Mara, Religieux Mercédaire, à propos de la Bulle de la Croisade. Février 1739. R.Segr. di Stato - vol. 578 - Série II.
- ⁷ L'original est aux Archivio di Stato di Torino, serie Sardegna, Lettere dei Vicerè, 1739-1741. C'est un article de Herzl Joffe «La famille Marat» dans *Musée Neuchâtelois*, 1960, qui attire la première fois l'attention sur cette affaire politique.
- ⁸ Sur les origines de la famille Cabrol, on se reportera utilement aux travaux de chercheurs suisses: MM.Horace-Bénédict Rilliet-Necker et Naville, à MM.Galiffe, père et fils, ainsi qu'à MM. Louis Dufour-Vernes, Ferdinand Reverdin, Eugène Ritter et Albert Choisy. Références dans C.Goëtz, *op.cit.*
- ⁹ Archives cantonales vaudoises, Eb 141/11, 224. Les historiens mentionnent rarement Marianne-Françoise et font souvent de Jean-Paul, l'aîné de la famille.
- ¹⁰ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Boudry - Naissances-Baptêmes - Tranche: B 2002 / II. On constate sur les extraits de naissance que les Mara ont droit à la formule de politesse Monsieur et Madame, réservée aux prosélytes, les nouveaux convertis à la religion réformée.
- ¹¹ Archives communales de Boudry - Registre II A 2, 1735-1745, p.434.
- ¹² Souligné par nous. Archives communales de Boudry.
- ¹³ *Journal de la République française*, n°98, 14 janvier 1793, p.2.
- ¹⁴ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Manuels de Justice de Boudry - Procès-verbaux 1743-1747.
- ¹⁵ Manuel des Décisions du Conseil d'Etat de Neuchâtel - 21 mars 1747.
- ¹⁶ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Manuels de Justice de Boudry - Procès-verbaux 1743-1747.
- ¹⁷ *Ibidem*.
- ¹⁸ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Manuel de Justice de Boudry - Années 1747-1751.
- ¹⁹ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Manuel du Conseil d'Etat, n°93, f°712 du 25 novembre 1749.
- ²⁰ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Arrêts de la Classe XI, p.71, 1749-1760.
- ²¹ Voici comment l'épisode de Boudry est relaté dans le *Marat* de Jean Massin: «A Boudry, Jean-Baptiste est dessinateur et chimiste dans une fabrique d'indiennes. Il y est suffisamment à l'aise pour acquérir moyennant 400 livres, le droit de bourgeoisie en 1745. Et trois nouveaux enfants naissent etc.etc.»

- ²² A.Crottet, *Histoire et Annales de la Ville d'Yverdon*, Genève, Fick, 1859.
- ²³ *Ibidem*.
- ²⁴ Archives de Peseux - Procès-verbaux BB3 34, p.285.
- ²⁵ Archives de la Ville de Neuchâtel «Baptêmes Serrières-Peseux» - bobine 515.
- ²⁶ Archives de l'Etat de Neuchâtel.
- ²⁷ Archives de Peseux - Comptes EE 1 74.
- ²⁸ Justice de la Côte, 9 XII, 1758, p.115-120.
- ²⁹ Archives de la Ville de Neuchâtel - Manuel du Conseil Général, tome 20.
- ³⁰ Archives de la Ville de Neuchâtel - «Baptêmes Serrières-Peseux» - bobine 515.
- ³¹ Expression d'A.Cabanès.
- ³² Expression de J.Castelnau.
- ³³ *Journal de la République française*, n°98, 14 janvier 1793, p.2.
- ³⁴ Eugène Ritter, «Recherches généalogiques, Les Ascendants français de Marat», in *Académie des Sciences Morales et Politiques*, Paris, Picard, 65e année, 1905, p.208-213.
- ³⁵ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Lettre de Jean Mara au Conseil d'Etat, du 24 mai 1768.
- ³⁶ Bevaix - B.M Cat.D - Vol 2, 1701-1766, p.215 et 217.
- ³⁷ Archives de la Ville de Neuchâtel - «Décès Neuchâtel» - bobine 503.
- ³⁸ Lettre de Jean Mara à F.S.Ostervald du 15 novembre 1775, Archives de la STN à la BPUN, Ms 1178 f.316-317.
- ³⁹ Charles Vellay, *La Correspondance de Marat*, Paris, Fasquelle, 1908, p.I et II.
- ⁴⁰ Lettre de Jean Mara à F.S.Ostervald du 15 novembre 1775, Archives de la STN à la BPUN, Ms 1178 f.316-317.
- ⁴¹ Archives de la Ville de Neuchâtel - Manuel du Conseil Général, tome 20.
- ⁴² Manuel de la Communauté d'Auvernier - Série BB - dossier 3 - N°11, p.357-358, 24 mars 1754.
- ⁴³ Archives de Corcelles - BB 32, N°1, p.171, 6X (octobre) 1754.
- ⁴⁴ Archives de la Ville de Neuchâtel - Manuel du Conseil Général, tome 21.
- ⁴⁵ En 1758, la Ville songe à relever le montant du giète et dans la liste des personnes qui devront acquitter la nouvelle somme, figure: «Le S' Mara qui n'est que toléré».
- ⁴⁶ Cette candidature de Mara est évoquée par MM.W.Wavre, Louis Favre et Gustave Borel, dans des articles publiés dans la revue *Musée neuchâtelois*, en 1863 et 1870.
- ⁴⁷ Archives de la Ville de Neuchâtel - Plumitif des Quatre Ministres, vol 4, p.307.
- ⁴⁸ Lettre de Jean-Paul Marat à Roume de Saint-Laurent du 20 novembre 1783.
- ⁴⁹ *Journal de la République française*, n°139 du 3 mars 1793, p.7.
- ⁵⁰ C'est l'hypothèse que reprend l'historien A.Chapuis.
- ⁵¹ Sous toutes réserves, un petit Henry-François Breguet naît en avril 1748, Suzanne-Marianne, en juin 1750, Henry, en mai 1752, Henriette, en octobre 1753, Charlotte, en octobre 1756 et Marie-Louise, en janvier 1759 (après la mort du père).

- ⁵² Archives de la Ville de Neuchâtel - Etat Civil - Registre des Baptêmes.
- ⁵³ Archives de la Ville de Neuchâtel - «Décès Neuchâtel» - bobine 503.
- ⁵⁴ *Le Publiciste de la République française*, n°147.
- ⁵⁵ En 1926, dans son intéressant article sur «La Famille de Marat», *Chronique Médicale*, n°12, décembre 1926, p.358, le Docteur Jean Olivier cite une lettre de Georges-Louis Le Sage, de Genève, datée d'août 1784 et publiée pour la première fois par M.Galiffe, en 1877, lettre qui semble être à l'origine de cette légende de la mort de la mère de Marat.
- ⁵⁶ A titre d'exemple, on notera cette curieuse anticipation de Cabanès: « On s'étonnerait que le député royaliste (Nairac) ait choisi pour précepteur le démagogue Marat si on ne connaissait cette circonstance, que Madame Paul Nairac, née Jeanne-Barbe Welter, était d'origine suisse. Elle dut influencer sur le choix de son mari etc. (*Marat inconnu*, 1911, p.44).
- ⁵⁷ C'est Marat qui parle de Toulouse dans son ouvrage *De L'Homme*, 1775.
- ⁵⁸ *L'Ami du Peuple*, n°144 du 25 juin 1790 - *Oeuvres politiques*, Pôle Nord, Bruxelles, tome 1, p.963.
- ⁵⁹ Archives de la Ville de Neuchâtel - Etat Civil - Registre des Baptêmes.
- ⁶⁰ Archives de la Ville de Neuchâtel - Etat Civil - Registre des Baptêmes.
- ⁶¹ Les articles déjà signalés du docteur Jean Olivier sur «La Famille Marat», parus dans *La Chronique médicale* en 1926 sont les premiers à avoir mis en évidence ce matériel.
- ⁶² Archives de la Ville de Neuchâtel - Manuel du Conseil Général, tome 22.
- ⁶³ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Manuel du Conseil d'Etat du 3 janvier au 27 décembre 1763, Vol 107, p.41.
- ⁶⁴ Sans doute Fresens, entre Neuchâtel et Yverdon.
- ⁶⁵ Archives de la STN, à la BPUN, Ms 1178, f.300-301.
- ⁶⁶ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Manuel de Justice de Neuchâtel - Dossier 1768 - U1 n°285 (a) du 24 mai 1768 - Déposition Perret, le 9 mai 1768.
- ⁶⁷ Archives de l'Etat de Neuchâtel - Lettre de Jean Mara au Conseil d'Etat, le 24 mai 1768, pour porter plainte contre l'auteur anonyme d'une lettre de menaces adressée à sa femme, à Genève.
- ⁶⁸ Archives communales de Boudry, Procès-verbaux, 1759-1783.
- ⁶⁹ Louise Cabrol s'éteint à Genève le 24 avril 1782 et Jean Mara quelques mois plus tard, le 26 janvier 1783.
- ⁷⁰ A.Borel, «Enlèvement d'une jeune fille originaire de Bevaix en 1782», *Musée neuchâtelois*, janvier-février 1887, p.9-13 et 45-48.

Je remercie tout particulièrement Jean-Pierre Jelmini, Michel Schlup et Jean-Bernard Vuillème qui ont bien voulu accorder à ce texte une relecture attentive. Je suis également reconnaissante à Jean-Pierre Renk pour les recherches qu'il a effectuées à ma demande dans les archives neuchâteloises.

Jean-Jacques, *Ami du Peuple* ? Marat, Rousseau et leur projet politique

Des personnages centraux de mon   tude, l'un n'est Neuch  telois que d'adoption et l'autre seulement de naissance. Le premier n'est-il pas avant tout «citoyen de Gen  ve», le deuxi  me un grand «r  volutionnaire fran  ais»?

Quoi qu'il en soit, leur rapports avec le pays de Neuch  tel sont   vidents et profonds. Personne ne nie le caract  re central de la p  riode de M  tiers-Travers dans la vie de Jean-Jacques¹, et l'on ne devrait jamais parler de Marat sans   voquer son enfance neuch  teloise.

Mais quelle charge pour les Neuch  telois! Un f  cheux destin a voulu que Jean-Jacques aboutisse dans la principaut  , renonce    sa qualit   de «citoyen de Gen  ve» et re  oive la citoyennet   neuch  teloise — par la gr  ce du roi de Prusse —    l'  poque o   Jean-Paul, natif de la principaut   — mais de parents sardes et fran  ais — terminait ses classes dans le coll  ge de la Ville. Quelle charge pour les Neuch  telois, en effet, si l'on consid  re que chaque fois que quelque chose de bien a   t   dit    propos de ces deux hommes, ils se sont m  tamorphos  s en «g  nies de la France», alors que chaque fois qu'ils posent probl  me, la tendance spontan  e des historiens et biographes est de se tourner vers les montagnes du pays de Neuch  tel.

Marat fut un homme de bonne foi. Les tourments de son existence vinrent de sa maladie. Il arrivait de la Suisse, le pays des grands aspects de la nature, qu'on croirait ne produire que des esprits sains et qui pourtant avait d  j   donn   naissance    un philosophe manquant absolument de philosophie dans ses relations avec les hommes. Marat est malade comme Rousseau, malade d'orgueil, de misanthropie...²

Dans ce cas, on n'aurait pas trop int  r  t    souligner leurs liens, car si Jean-Jacques incarne quelque chose de positif dans notre culture, Jean-Paul est irr  m  diatement vou   aux g  monies. A quoi bon pourrir un fruit sain en le pla  ant    c  t   du fruit g  t  ? Pour montrer une fois encore, par une de ces projections dont nos politologues ont le secret, que Jean-Jacques est bien proche de la «d  rive totalitaire»...? Tel n'est en tout cas pas le sens de cette approche. Je me pr  occupe essentiellement du rapport entre deux hommes, du lien entre leurs pens  es. Je ne suis amen      traiter en g  n  ral du rapport de Jean-Jacques    la R  volution fran  aise que



*Portrait de Jean-Paul Marat, eau-forte et burin avant la lettre,
anonyme d'après Boze, Musée Lambinet (Versailles)*

pour nourrir le sujet d'un autre angle d'approche que la seule subjectivité de Jean-Paul. Ce sont deux démarches bien distinctes. La première, très systématique, aura pour objectif de situer les articulations récentes de la question dans son aspect général: Rousseau et la Révolution. La deuxième, d'un cours beaucoup plus libre, aura trait à ce thème précis qu'annonce le titre.

Différence de méthode entre les deux parties, différence de sujet aussi, mais laissez-moi tout d'abord vous livrer ma conclusion, afin de vous éviter une lecture inutile: Jean-Jacques et Jean-Paul ne font qu'un. Pour Marat, «le» génie politique du XVIII^e siècle, c'est Rousseau³, dont il se sent le prolongement, avec ses éclairs de génie personnel, mais éprouvant bien du mal à sortir de l'ombre de son illustre prédécesseur. A nous de voir, à travers la lecture de Rousseau, à travers la politique de l'*Ami du Peuple*, si cette proximité éclaire la politique de l'un et les conceptions politiques de l'autre.

C'est le seul objectif que je poursuivrai, car autant la politique de Rousseau peut sembler mystérieuse, autant les conceptions de Marat sont méconnues. Et ces deux personnages qu'on connaît finalement fort peu, tant le mythe a pris chez chacun d'entre eux le pas sur l'homme réel, ces deux fantômes repartiront chacun de leur côté après cette brève rencontre au bord du lac ou dans les montagnes, c'est selon. A quoi bon? Perte de temps? Si on veut, mais j'aurai au moins l'excuse d'avoir prévenu le lecteur avant de commencer.

Quels que soient les drames de l'histoire, nous restons en effet libres de perdre notre temps chacun comme nous l'entendons.

Exposé du sujet

J'ai entendu, en 1788, Marat lire et commenter le *Contrat social* dans les promenades publiques, aux applaudissements d'un auditoire enthousiaste. J'aurais peine à citer un seul révolutionnaire qui ne fût transporté de ces théorèmes anarchiques et qui ne brûlât du désir de les réaliser. Ce *Contrat social* qui dissout la société fut le *Coran* des discoureurs apprêtés de 1789, des Jacobins de 1790, des Républicains de 1791 et des forcenés les plus atroces. Les dissertations de Babeuf sont autant d'applications de Rousseau et de sa doctrine [...] Par une singularité frappante, il est arrivé que le plus isolé des écrivains [...] est devenu le prophète de la Révolution⁴.

La citation est utile d'une manière générale, parce qu'elle résume bien le climat général de la problématique, ce qui reste indéfectiblement gravé dans l'esprit de chacun de nous: la philosophie du XVIII^e siècle, et Rousseau encore plus que les Encyclopédistes et Voltaire, liés par plus d'un côté au despotisme éclairé, ont favorisé cette libération des esprits qui engendre la Révolution ou du moins la favorise.

Mais la citation est utile d'une manière plus spécifique, parce qu'elle résume par ailleurs tout ce que l'historiographie contemporaine a combattu sur le sujet à propos de Jean-Jacques.

C'est d'abord Daniel Mornet qui a conclu à la quasi inexistence de Rousseau comme écrivain politique avant 1790:

Jean-Jacques, le «tendre Jean-Jacques» n'inspira pas au XVIII^e siècle les politiques violentes plus que les paysages tourmentés. On a répété volontiers, avant Taine comme après lui, que toutes les fureurs de la Révolution grondaient déjà dans le *Contrat social*. Elles y étaient peut-être, mais le XVIII^e siècle ne les a point vues. De ce livre redoutable, c'est à peine si l'on parle avant 1789. [...] Il faut dépouiller cinq cents catalogues de bibliothèques du XVIII^e siècle, où l'on trouve cent quatre-vingt-cinq exemplaires de la *Nouvelle Héloïse* pour rencontrer un exemplaire de ce livre que l'on tolérait en France et qui ne fut condamné à Genève que par des querelles de politique genevoise.⁵

Un exemplaire du *Contrat social*, c'est presque trop beau pour être vrai, mieux en tout cas que pas un seul, car voilà même la règle confirmée par son exception. La thèse, citée dès lors par tous les historiens, efface Rousseau du rôle des écrivains politiques du XVIII^e siècle, en fait du moins un politique méconnu. Et depuis l'article de D.Mornet, les arguments se sont succédé: le *Contrat social* a connu des débuts très difficiles pour les éditeurs, n'a rencontré que peu d'écho, presque pas de réfutations, a suscité par contre les reproches de lecteurs avisés qui l'ont trouvé abstrait, contradictoire, inapplicable, ou incompréhensible, enfin il n'a pas connu de réédition entre 1775 et 1790, etc.

Mais faut-il lier le sort de Rousseau écrivain politique à celui d'un seul ouvrage, oublier les deux *Discours* qui exposent un thème essentiellement politique, l'*Emile*, publié en même temps que le *Contrat* et où l'auteur a présenté une synthèse de son ouvrage majeur? Rousseau, méconnu comme politique? Les thèmes par lesquels Jean-Jacques s'est rendu célèbre dans son siècle concernent fondamentalement

P R I N C I P E S
D U
DROIT POLITIQUE.

PAR J. J. ROUSSEAU,
CITOYEN DE GENEVE.

— *fœderis æquas*
Dicamus leges. *Æneid. xi.*



A AMSTERDAM,
Chez MARC MICHEL REY.
MDCCLXII

*Le Contrat social de Jean-Jacques Rousseau, 1762,
page de titre (BPUN)*

l'état d'oppression dans lequel il trouve le genre humain: *les sciences, les lettres et les arts, moins despotiques et plus puissants peut-être, étendent des guirlandes de fleurs sur les chaînes de fer dont ils sont chargés, étouffent en eux le sentiment de cette liberté originelle...*⁶; ...*l'inégalité étant presque nulle dans l'état de nature, tire sa force et son accroissement du développement de nos facultés et des progrès de l'esprit humain, et devient enfin stable et légitime par l'établissement de la propriété et des lois.*⁷ Ces textes-là, «tout le monde» les a lus et la vie de réprouvé, de proscrit menée par Jean-Jacques les a incarnés. Quant aux développements effectués par Jean-Jacques sur cette situation, l'étude du pourquoi et surtout du comment y remédier, ceux-là sont de fait bien moins connus. En clair, si vous lui demandez ce que propose Rousseau pour sortir de cette impasse historique, en général l'homme de lettres du XVIII^e siècle n'aurait pu vous répondre et en tout cas il ne vous aurait pas répondu: une Révolution. Développée en ce sens, la thèse de Daniel Mornet est productive, éclairante; ramenée comme on le fait presque toujours à la réduction de la célébrité de Jean-Jacques au seul domaine littéraire, elle est absurde.⁸

Depuis 1945, l'étude des relations entre Rousseau et les révolutionnaires a poussé l'argumentation plus loin. Ce n'est pas, dit-on à présent, que Rousseau soit absent de la scène politique avant 1789, il y était bien présent, mais surtout comme auteur *contre-révolutionnaire*. En 1953, un article de Gordon McNeil⁹, au titre provocateur: *The anti-revolutionary Rousseau*, présente des formules-choc: *The prophet did not make the Revolution; the Revolution created the prophet*. La réputation de Jean-Jacques comme écrivain politique ne précède pas la Révolution, c'est la Révolution qui, à la recherche d'une légitimité politique, a créé le mythe de l'écrivain révolutionnaire. La position de Mallet du Pan et de Taine est attaquée de plein fouet: «Un des stéréotypes les plus communs dans l'histoire des théories politiques est celui de J.J. Rousseau comme porte-parole et prophète révolutionnaire, grand apôtre de la classe ouvrière, poussant la grande masse des déshérités vers leur grande Révolution pour retrouver leur liberté perdue.»¹⁰

Cette approche de Jean-Jacques va amener à mettre en valeur l'image, peu connue il faut l'avouer, d'un Rousseau considéré comme théoricien contre-révolutionnaire, apôtre de l'abbé Maury, du comte d'Antraigues et source d'inspiration de pamphlets anti-jacobins! M. McNeil nous donne dans son article une série d'exemples de la guerre de citations qui se livre principalement en 1789-90, lesquelles montrent avec clarté l'usage que les contre-révolutionnaires ont pu faire de Jean-Jacques¹¹. Il est cité par les deux camps, et pas seulement dans les premiers mois de la Révolution! Après le dix août encore, la société des Jacobins ne peut

trancher sur la question¹². Mais bientôt, *the conservative opposition came to accept the revolutionary theories and abandoned Jean-Jacques to the victors*.¹³ C'est de ce deuxième temps seulement qu'a pu sortir la thèse de Mallet du Pan, et M. McNeil de considérer comme une ironie de l'histoire le fait que les contre-révolutionnaires aient jusqu'aujourd'hui rendu ce service à leurs adversaires de contribuer à affermir la thèse absurde de Rousseau révolutionnaire.

L'ouvrage de Joan McDonald, *Rousseau and the French Revolution*¹⁴ donne à l'énoncé provocant de la thèse de Gordon McNeil une toute autre assise, puisqu'il s'agit cette fois d'une étude systématique des références à Rousseau dans les pamphlets révolutionnaires et contre-révolutionnaires de 1789 à 1791¹⁵. D'un parcours assez large de la littérature «révolutionnaire», Joan McDonald tire la conclusion que les références à Rousseau dans les pamphlets brillent surtout par leur imprécision, venant même à l'appui de thèses diamétralement opposées aux siennes, sans compter qu'elles s'y trouvent mêlées aux vues d'auteurs que, la plupart du temps, Rousseau a combattus de son vivant.

Le point névralgique de l'argumentation est la question de la représentativité de l'Assemblée nationale. Pour la plupart des auteurs de 1789, les députés sont de légitimes et inviolables «représentants» de la nation, position vraiment difficile à concilier avec les arguments de Jean-Jacques, surtout au moment où des districts et des départements veulent révoquer certains d'entre eux. Les «révolutionnaires» sont donc amenés à leur tour à attaquer l'auteur du *Contrat social*¹⁶ tandis que les contre-révolutionnaires peuvent affirmer sans trop se tromper que la Révolution est condamnée par chaque ligne du *Contrat social*. Tous les cas de figure sont ainsi présents, dans une ambiance générale favorable à Rousseau, c'est-à-dire dans un contexte où de quelque côté que l'on se tourne, les adversaires de Jean-Jacques sont rares.

Le point de vue contre-révolutionnaire ne manque pas de cohérence: «*Rousseau était présenté comme le partisan du gouvernement traditionnel. Son nom était associé à ceux de Bossuet et de Montaigne, surtout de Montesquieu, comme partisan de la monarchie et relevant la nécessité d'ordres intermédiaires dans un grand Etat monarchique.*»¹⁷ Le bilan final de Joan McDonald est même très largement en faveur des contre-révolutionnaires, dont les citations de Jean-Jacques se révèlent bien plus précises et plus proches des intentions de l'auteur.

Il n'y a en définitive pas d'autre explication au succès persistant de Rousseau sous la Révolution, à toutes ses époques d'ailleurs — tant en 1789 pour Mirabeau qu'en 1794 pour Robespierre, tant sous la Terreur que sous le Directoire — que l'importance prépondérante de son mythe, comme personification de l'idée de régénération sociale. Tout le monde en 1789-1790 s'accorde sur la nécessité de cette



On disoit un jour à de Buffon: Vous avez dit et prouvé avant J. J. Rousseau que les mères doivent nourrir leurs enfans. - Oui, répondit cet illustre naturaliste, nous l'avons tous dit; mais Rousseau seul le commande, et ce fait obscur.

Paris chez le Cit^{oyen} Queverdo, rue de la Harpe, N^o 5 Section de Mars.

Portrait de Jean-Jacques Rousseau,
eau-forte de Queverdo terminée par Massol (BPUN)

régénération et se rallie autour de celui qui la symbolise, sans résoudre la question de savoir où Rousseau la situait... dans le bouleversement de toutes les institutions... dans une revivification des institutions traditionnelles dénaturées...?

Dans un article de 1968, Lionello Sozzi¹⁸ semble poursuivre les thèses des chercheurs anglo-saxons en étendant le lien entre Rousseau et les contre-révolutionnaires à la période suivante: «les deux chercheurs dont nous parlons s'arrêtent à l'année de la Convention et semblent présumer qu'après 1792 le culte d'un Rousseau conservateur se serait éteint au bénéfice des célébrations opposées». Il montre ensuite la continuité d'une réception plus favorable de Rousseau de son vivant déjà par le Jésuite Berthier, le ministre Vernes et tant d'autres esprits religieux. «Cette tendance à souligner les aspects les plus conformistes de la religion de Rousseau, et parfois même son orthodoxie, s'effacera sans doute pendant la Révolution, pour retrouver toute sa vigueur à l'époque du Directoire et du Consulat.»¹⁹ Mais ce n'est là qu'une astuce pour reprendre la thèse traditionnelle: Pour Lionello Sozzi, Rousseau est une source d'inspiration évidente de la pensée révolutionnaire et les références contre-révolutionnaires à Jean-Jacques sont parfaitement indues: «l'utilisation réactionnaire de Rousseau fut provoquée par les exigences immédiates de la lutte, bien plus que par la volonté d'atteindre sereinement son véritable message».²⁰ C'est là pourtant, me semble-t-il, une marche arrière dans la réflexion. Et c'est ici que je ferai intervenir Marat. Car la compréhension du lien intime qui unit Jean-Jacques et Jean-Paul va montrer en quoi la revendication de Rousseau contre la Révolution française, loin de se révéler un simple sophisme, met en valeur la place curieuse, et de Rousseau, et de Marat dans la gestation des idées politiques au XVIII^e siècle.

Autrement dit, ce n'est pas en revenant à la thèse classique du Rousseau précurseur du Jacobinisme que l'on élucide ce qui l'unit à Marat, mais en avançant dans la conception d'un Marat profondément heurté par le déroulement de la Révolution, et que ses adversaires ont qualifié lui aussi bien souvent de «réactionnaire». Je vous l'ai dit dans l'introduction, il n'est pas dans mon intention d'«éclabousser» Jean-Jacques du «sang» de Marat. Je pense au contraire qu'il est beaucoup plus aisé de comprendre leur relation à partir de cette étude de l'«anti-revolutionary Rousseau» qu'à partir du mythe de l'héritage jacobin.²¹

Divertissement

Aucun de ces auteurs, analysant l'influence de Rousseau en 1789, je dis bien aucun — c'est dire la méconnaissance de Marat — ne fait allusion à un texte central

qu'il a publié en août 1789 sous le titre de *La Constitution ou Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, et qu'il revendique en tête de chaque numéro de son journal jusqu'en 1792²². Voici donc ce texte:

Si Montesquieu et Rousseau étaient encore parmi nous, ce que la nation pourrait faire de mieux serait de les prier à genoux de lui donner une constitution, et cette constitution serait tout ce que le génie, la sagesse, la vertu pourraient faire de plus parfait.²³

Montesquieu? Oui, Montesquieu, le plus grand homme qu'ait produit le siècle et qui ait illustré la France. Je ne parlerai ni de son génie ni de ses vertus, qui peut les méconnaître? Mais son amour pour l'humanité dont il fut toujours le vengeur, mais sa haine contre le despotisme qu'il chercha toujours à enchaîner, mais son respect pour les lois, son zèle pour le bien public, son dévouement à la patrie, méritaient d'être mieux connus. Des esprits superficiels et légers lui reprochent d'avoir favorisé l'aristocratie. Peut-être a-t-il été un peu trop l'admirateur de ce caractère guerrier que montra si longtemps la noblesse chevaleresque, mais quel homme au monde sut mieux apprécier le vulgaire des nobles, quel homme au monde eut plus de mépris pour les courtisans? Faut-il qu'une prévention outrée nous rende injustes et ingrats? Quelles obligations ne lui avons-nous point! Le premier parmi nous, il osa désarmer la superstition, arracher le poignard au fanatisme, réclamer les droits de l'homme, attaquer la tyrannie. Eh! dans quel temps? Dans un temps où personne en France n'osait élever la voix contre un ministre, dans un temps où les Français étaient esclaves par principes.

On lui reproche d'avoir favorisé les prétentions ambitieuses des parlements. Il les connaissait, sans doute, mieux que personne, mais il savait que les maux que le despotisme fait à l'humanité sont infinis et que toute digue est bonne pour arrêter un torrent débordé. Depuis longtemps les Etats Généraux étaient relégués dans le pays des chimères, le gouvernement était absolu et dans cet état des choses, il ne vit que les cours de justice, la noblesse et le clergé à opposer aux écarts de l'autorité absolue.

La couronne, ayant usurpé tous les pouvoirs, exerçait sans contrôle les fonctions de législateur qu'elle réclamait en toute occasion comme la première de ses prérogatives; des écrivains soudoyés, les gens du roi et toutes les créatures du monarque, avaient travaillé à l'envi à



*Gravé par B.L. Henríquez Graveur de S.M. J. de toutes les Russies, de l'Académie Impériale des
Beaux Arts de St. Pétersbourg. D'après le Tableau qui est à l'Académie Française.*

A Paris chez l'Editeur, Rue de la Vallée Fétouque, M^{re} de M. Meran M^{re} Chapuiset. Avec Privilège du Roi 1777.

Portrait de Montesquieu, eau-forte et burin de B.L.Henriquez,
d'après un tableau de l'Académie française, 1777 (BPUN)

répandre cette funeste doctrine; le peuple avait eu la sottise de la recevoir et les esprits en étaient si infatués lorsque Montesquieu prit la plume, qu'il eût été impossible de contester au prince le pouvoir législatif, sans compromettre son propre repos, sa liberté et sa vie. Que fit ce grand homme? Ne pouvant arracher ce pouvoir au monarque, il voulut lui donner un frein et afin que chaque caprice du despote ne parvînt pas à faire taire toutes les lois, il sentit qu'il fallait en mettre le dépôt sous la garde d'un corps qui eût la confiance publique. Or, quoi de plus naturel que de le confier au corps chargé de les faire exécuter?

Enfin on reproche à Montesquieu d'avoir quelquefois manqué d'énergie, et on l'oppose à Rousseau. Quelle différence entre ces deux hommes célèbres! Rousseau n'a pas craint de soulever contre lui l'autorité, j'en conviens. Mais il n'avait rien à perdre à la persécution, il portait partout avec lui son génie, sa célébrité, et sa gloire ne pouvait qu'y gagner. Mais Montesquieu avait une grande fortune en fonds de terre, il tenait à une famille notable, il avait femme et enfants. Que de liens! Et toutefois il ne craignit pas d'attaquer l'autorité arbitraire, les vices du gouvernement, les prodigalités du prince. Une lettre de cachet lancée contre lui ne l'intimida point et plutôt que de démentir ses principes, il se préparait à fuir dans une terre étrangère, lorsqu'un ministre clairvoyant épargna cette honte à la France.²⁴

Vous ne pouvez imaginer la peur avec laquelle, en tant qu'éditeur des *Oeuvres politiques* de Marat, je vois publier ce texte. Je me dis qu'il valait mieux qu'il reste dans l'oubli et j'entends déjà les longs développements qu'il va falloir subir sur le fait que, plutôt que de relier Marat à Rousseau, c'est Montesquieu qui est sa véritable source d'inspiration. N'a-t-il pas écrit un *Eloge de Montesquieu*²⁵? Où donc est son *Eloge de Rousseau*?

Où se situe ma crainte? Voyez les extrapolations que l'on peut faire sur le sujet: Marat *praticien* de la politique, aux côtés de Montesquieu, autre *praticien* qui n'a pas craint de se salir les mains, contre Rousseau qui plane dans des hauteurs abstraites (particulièrement dans le *Contrat social*) mises hors jeu par le mouvement révolutionnaire lequel a besoin d'hommes d'action, non de théoriciens. Respect profond, certes, du révolutionnaire Marat pour le prestigieux Jean-Jacques, mais distance, distance! A propos, puisqu'on parle de Montesquieu, Jean-Jacques lui-même n'a-t-il pas dit:

Le droit politique est encore à naître [...] Le seul moderne en état de créer cette grande et inutile science eût été l'illustre Montesquieu. Mais il n'eut garde de traiter des principes du droit politique; il se contente de traiter du droit positif des gouvernements établis; et rien au monde n'est plus difficile que ces deux études. Celui pourtant qui veut juger sainement des gouvernements tels qu'ils existent est obligé de les réunir tous deux: il faut savoir ce qui doit être pour bien juger de ce qui est.²⁶

Partout cité, cet extrait de Jean-Jacques sert essentiellement à lui faire dire le contraire de ce qu'il pense. On y voit manifestement une source d'opposition entre les deux grands théoriciens politiques du XVIII^e siècle. Or, Jean-Jacques s'est toujours considéré comme écrivant à la suite de Montesquieu; on le sent même mal à l'aise face à ce reproche qu'il dépose lui-même sur les lèvres de ses critiques potentiels: pourquoi avoir redit avec ses mots, et souvent moins bien, ce que Montesquieu avait si bien dit dans *l'Esprit des Lois*? Il s'en excuse donc et cherche à définir son objet spécifique: compléter Montesquieu sur un point qu'il n'a pas développé. Qu'on ne vienne pas alors invoquer le fait que bien souvent il y a de la marge entre ce qu'un auteur croit faire et ce qu'il fait réellement, car si cela est incontestable, dans ce cas précis cette affirmation revient à affirmer l'inconsistance des positions de Jean-Jacques. Elle cloisonne par ailleurs Rousseau dans le domaine de ce qui «doit être», en définitive de l'utopie. Position intenable²⁷. Cette fameuse démocratie «faite pour des dieux» ne joue jamais chez Rousseau — pas plus que chez Montesquieu avant lui ou Marat après lui — ce rôle d'idéal inaccessible qu'il faut réaliser à toute force (totalitarisme) ou qu'on n'atteindra jamais (utopie abstraite), mais elle a une toute autre opérationnalité, celle qui perce autant dans sa politique genevoise²⁸ que polonaise...: pour qu'il y ait Etat, il faut une volonté générale, laquelle repose sur l'existence du Souverain, du peuple souverain. *Comment constituer le Souverain?* telle est la question qui hante Rousseau et Marat, s'appuyant sur l'exposé fait par Montesquieu de ses origines et de sa dégénérescence.

Retour au sujet

Par manque de méthode, je viens de plonger au coeur du sujet, mais à travers un très mauvais exemple. Rousseau n'est en effet présent chez Marat ni par invocations ni par citations. Vous ne trouverez, ni dans les ouvrages théoriques de Marat ni dans ses journaux, d'appels ou de références à Rousseau. Ceci élimine une question

préoccupante chez beaucoup d'auteurs de la Révolution, où l'on sent la référence à Rousseau comme un passage obligé, sans que de fait leur pensée soit en conformité avec celle de Jean-Jacques. Cette attitude brouille toutes les cartes, amène à voir du Rousseau partout, sauf précisément là où il se trouve réellement.

Dans son ouvrage, Joan McDonald a pointé comme les plus proches de l'inspiration de Rousseau une série de textes des *Révolutions de Paris* d'octobre 1789, et elle a raison. Son rédacteur, Elysée Loustalot, est un lecteur attentif de Rousseau²⁹. Ce genre de référence justifiée à Rousseau lui apparaît (à moi également) comme un exemple très rare sinon unique. Un homme comme l'abbé Fauchet, qui n'a que Rousseau à la bouche³⁰, loin de s'avérer un «critique précis, souvent remarquablement pénétrant» ou loin de «montrer les lacunes programmatiques ou les insuffisances du Contrat (dont la source est dans une abstraction dangereuse) au regard des exigences de la Révolution»³¹, développe en fait les thèmes classiques des philosophes contre Jean-Jacques, mais cette fois à une époque où les hommes des Lumières recherchent non plus l'appui des despotes éclairés, mais une assise sociale. Bon nombre d'entre eux ont alors compris que l'image de Jean-Jacques, sa pauvreté forcée, les distances qu'il a toujours tenues par rapport au pouvoir, forment un excellent tremplin pour leurs idées, à condition de cesser de l'accabler. La publication de la deuxième partie des *Confessions* à la fin de l'année 1789 a levé en outre une hypothèque contre laquelle ils avaient toujours eu à se prémunir: n'avait-il pas préparé, à titre posthume, une de ces provocations dont il avait le secret? Il n'en est rien, et de plus en plus dans le cours de la Révolution, Jean-Jacques apparaît comme «un génie vertueux dont ils ont si grand besoin pour se remettre un peu en bonne odeur»³².

J'aimerais revenir, à propos de cette question des références et des citations, sur une attitude commune à Rousseau et à Marat. En fait, ils ne citent jamais personne, et eux-mêmes ne sont pas citables. Si vous tirez des extraits de la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*, vous pouvez faire dire à Jean-Jacques plusieurs fois le contraire de ce qu'il pense sur la situation politique de Genève, en outre il vous dira lui-même qu'il ne peut être question d'appliquer abstraitement, à Paris par exemple, ce qu'il a dit de Genève (ce qui fait ressortir immédiatement l'absurdité du propos). La raison en est dans la manière d'incarner leur pensée, non pour dire des vérités éternelles, développer une théorie cohérente et organisée — pour laquelle ils se reconnaissent peu de talent — mais comme pensée en action dont la mise en oeuvre même implique que l'auteur suive son interlocuteur, mieux, le précède dans les développements abusifs qu'il pourrait donner à cette pensée. Dans sa critique de l'Assemblée constituante, Marat va, en septembre 1791, jusqu'à établir un parallèle entre l'ancien

et le nouveau régime, tout à la faveur, le croiriez-vous? de l'ancien régime précisément. Mais en montrant ainsi que le despotisme est sorti renforcé de deux années de Révolution — parce qu'il s'est débarrassé du clergé, de la noblesse, des parlements, ses garde-fous traditionnels — il ne veut pas susciter la nostalgie d'un retour à l'ancien régime, pas plus que Rousseau, en décrivant les méfaits de la société, ne demande que l'homme n'en revienne à marcher à quatre pattes.

Rousseau comme Marat se sont attiré les mêmes critiques: leur «sophisme» est permanent, ils cultivent le *paradoxe*. Et on ajoute, croyant les défendre: Rousseau ne croit pas qu'il faille supprimer les théâtres, Marat ne croit pas qu'il faille dresser des potences dans le jardin des Tuileries pour y pendre les ministres... en tout cas ils sont bien convaincus que ces mesures ne fournissent pas «la» solution aux questions soulevées. On n'imagine pas une société sans théâtre, on ne nomme pas un ministre pour le pendre... Mais ces «provocations», car il y a bel et bien provocation dans les deux cas, ne sont précisément jamais des sophismes, elles ont toujours un rapport fondamental à la vérité, rapport fondamental et caché car telle est pour tous deux la situation historique que pour faire triompher la vérité on est forcé de lui «sacrifier» sa vie: *Vitam impendere Vero*. Ainsi cette devise ne recèlât-elle pas la simple expression d'une «bonne intention» de se dévouer à la vérité, ce qui la rendrait passablement ridicule. Cette devise est directement liée à la philosophie du malheur, permanente chez Jean-Jacques comme chez l'Ami du Peuple. Pauvre Jean-Jacques: malade, persécuté, chassé de sa patrie, il attend la mort pendant vingt ans... Pauvre Ami du Peuple: poursuivi par des meutes d'alguazils, il est condamné à se cacher dans les entrailles de la terre et y contracte lui aussi une terrible maladie.

Par de multiples aspects, les personnages de Jean-Jacques et de l'Ami du Peuple se rejoignent donc. Mais qu'en est-il de leurs juges, Rousseau et Marat?

Sujet en miroir

A 30 ans, entrant en scène dans la République des Lettres, Jean-Paul Marat s'affirme immédiatement comme un disciple de Jean-Jacques. Dans sa controverse avec le parti des «philosophes», Rousseau avait annoté *De l'Esprit* d'Helvétius mais s'était abstenu d'y répondre eu égard aux persécutions dont l'auteur faisait l'objet. Quand la coterie de d'Holbach, après la mort d'Helvétius, publie son dernier ouvrage sous le titre *De l'Homme*, le propos matérialiste s'affirme et Rousseau y est pris à partie, notamment pour ses conceptions religieuses. Jean-Jacques a quitté la scène, il ne répondra pas. Quant à Helvétius, il ne peut plus être inquiété. Le jeune Marat, qui au même moment vient de publier son premier ouvrage en Angleterre,

An Essay on the Human Soul, le remanie, le complète et en fait une réponse explicite à ce nouveau manifeste du parti philosophique. L'*Essay on Man* (le nouveau titre ne permet aucun doute, il s'agit bien d'une réponse) paraît en 1773, est traduit l'année suivante et publié en français en 1775-1776 à Amsterdam, chez Marc-Michel Rey, l'éditeur de Jean-Jacques.

Le discours préliminaire s'en prend directement à Helvétius; «*de tous les auteurs Helvétius est peut-être le seul qui, sans connaissance de l'anatomie, sans connaissance de la physique, sans connaissance de l'influence réciproque de l'âme et du corps, ait entrepris de manier notre sujet. [...] Aussi son livre n'est-il à cet égard qu'un continuel tissu de sophismes, orné avec soin du vain étalage d'une vaste érudition.*»³³

Dès qu'il a pu se procurer l'ouvrage, Voltaire sonne l'hallali contre Marat. Il s'indigne de cette critique d'Helvétius et termine par une singulière attaque où il associe Marat et Rousseau

Il [Marat] invoque l'auteur de la Nouvelle Héloïse et d'Emile. *Prête-moi ta plume*, dit-il, *pour célébrer toutes ces merveilles; prête-moi ce talent enchanteur de montrer la nature dans toute sa beauté. Prête-moi ces accents sublimes* avec lesquels tu as enseigné à tous les princes qu'ils doivent épouser la fille du bourreau si elle leur convient! que tout brave gentilhomme doit commencer par être garçon menuisier...³⁴

Cette volée, Marat l'avait en quelque sorte bien méritée, puisque dans le même ouvrage, expliquant la différence entre un grand esprit et un génie, il avait pris un exemple très concret: «*ils seront, si vous voulez, des esprits à la Pope, à la Voltaire, et non à la Rousseau, à la Newton; des beaux esprits, des savants en un mot et jamais des génies.*»

Dans une lettre autobiographique adressée à Roume de Saint-Laurent, le 20 novembre 1783, Marat revient sur l'épisode de la parution de son premier ouvrage en français, accusant la secte des philosophes d'avoir cabalé pour en interdire l'entrée en France. Il apprend à son correspondant qu'il a remanié l'ouvrage en mettant à sa tête une dissertation en forme contre les matérialistes³⁵ et conclut sur ce sujet:

J'ai combattu les principes de la philosophie moderne: voilà l'origine de la haine implacable que ses apôtres m'ont vouée. Elle n'est pas de nature sans doute à m'humilier aux yeux des sages; mais vous verrez bientôt que je devais m'attirer leur persécution à plus d'un titre.

Comme ils ne négligent rien pour étendre leur malheureux empire, ils se multiplient sous toutes les formes. Nos facultés, nos académies en sont peuplées et sans pouvoir les éviter, j'ai eu à faire à eux dans toutes mes entreprises.

Près de vingt ans plus tard, c'est toujours dans le même combat, opposant les mêmes adversaires que Marat se situe dans les *Charlatans modernes*:

Ligué avec Voltaire, Diderot, La Harpe, Marmontel etc., ce lâche diffamateur³⁶ m'a enlevé mon ami³⁷, mon maître, Rousseau, le plus grand homme qu'aurait produit le siècle, si Montesquieu n'eût pas existé. Offusqués de l'éclat de son génie, ils se sont étudiés à le tourmenter tant qu'il a vécu, ils l'ont fait mourir de douleur et ils ont cherché à ternir sa réputation après sa mort.

Mais cette opposition va beaucoup plus loin. Si philosophiquement Marat se connecte à Rousseau et en partage le combat contre les «philosophes», son ouvrage politique *The Chains of Slavery* est bien le développement et l'illustration historique du grand thème rousseauiste, tiré du *Discours sur les sciences et les arts*:

Tandis que le gouvernement et les lois pourvoient à la sûreté et au bien-être des hommes assemblés, les Sciences, les Lettres et les Arts, moins despotiques et plus puissants peut-être, étendent des guirlandes de fleurs sur les chaînes de fer dont ils sont chargés, étouffent en eux cette liberté originelle pour laquelle ils semblaient être nés, leur font aimer leur esclavage et en forment ce qu'on appelle des peuples policés.³⁸ (Rousseau)

En faisant le charme de la société, les arts que le luxe nourrit et les plaisirs qu'il promet nous entraînent vers la mollesse, ils rendent nos mœurs plus douces, ils irritent cette fierté qui s'irrite des liens de la contrainte. En étendant des guirlandes de fleurs sur les fers qu'on nous prépare, ils étouffent dans nos âmes le sentiment de la liberté et nous font aimer l'esclavage.³⁹ (Marat)

Il ne s'agit nullement d'un passage que Marat aurait «repiqué» chez Jean-Jacques, il est bien au centre de tout le développement de l'ouvrage «destiné à développer [...] les ressorts secrets, les ruses, les menées, les artifices, les coups

LES CHAINES

DE

L'ESCLAVAGE.

Ouvrage destiné à développer les noirs attentats des princes contre les peuples ; les ressorts secrets , les ruses , les menées , les artifices , les coups d'état qu'ils employent pour détruire la liberté , et les scènes sanglantes qui accompagnent le despotisme.

PAR J. P. MARAT, L'AMI DU PEUPLE.

Impatiens freni.

P A R I S,

De l'Imprimerie de MARAT, rue des Cordeliers, vis-à-vis celle Haute-Feuille.

L'an premier de la République.

*Les Chaines de l'Esclavage de Jean-Paul Marat, 1793,
page de titre (BPUN)*

d'Etat qu'ils emploient pour détruire la liberté». Les Chaînes de l'Esclavage ne sont pas essentiellement le produit de la violence. Cette réflexion, Marat l'accentuera encore en 1793, en introduisant en tête de sa traduction de longs chapitres sur la corruption des mœurs, se terminant ainsi:

pour retenir les peuples dans les fers, les princes ont-ils jugé plus sûr de les conduire peu à peu à l'esclavage en les endormant, en les corrompant et en leur faisant perdre jusqu'à l'amour, jusqu'au souvenir, jusqu'à l'idée de la liberté. Alors l'Etat est un corps malade qu'un poison lent pénètre et consume, un corps languissant qui est courbé sous le poids de sa chaîne et qui n'a plus la force de se relever. Ce sont les moyens artificieux employés par la politique pour amener les peuples à cet affreux état que je me propose particulièrement de développer dans cet ouvrage.⁴⁰

Contre-sujet

Le point central de la convergence de pensée entre Montesquieu, Rousseau et Marat, qui placent tous trois le politique au centre de leurs analyses, est l'inéluctable *corruption* de tout corps politique. Toute forme de gouvernement dégénère nécessairement, dès lors leur attention se tourne spécifiquement sur le *mouvement* propre aux corps politiques et manifeste une indifférence relative aux formes particulières qu'il revêt à certaines époques (monarchie, république, aristocratie...). Ceci pour la théorie. Dans leurs approches concrètes, la France du XVIII^e siècle par exemple, ils sont assez d'accord sur la préférence à accorder à une forme centralisée, «monarchique».

Il faut donc être très prudent quand on analyse leur conception politique, puisqu'ils sont fondamentalement réfractaires à toute *légitimité* du pouvoir. Le principe établi par Montesquieu est que toute institution politique se retourne tôt ou tard contre le but qui lui est assigné au départ. L'application qu'en fait Rousseau est très connue: les institutions politiques devraient partout établir la liberté, et partout les hommes se retrouvent dans les fers. Légitimer une institution, c'est donc couper court à tous les processus susceptibles d'arrêter cette dénaturation, d'en renverser le cours ou de lui substituer une nouvelle institution garante de la liberté.

On trouve chez nos trois politiques l'analyse des contradictions susceptibles de restaurer la machine politique. Le premier type est au niveau du pouvoir lui-même. Le plus susceptible de dégradation est le pouvoir exécutif. Le législatif, qui ne peut

être impliqué dans la marche des affaires mais doit poser les principes généraux — les lois⁴¹ — est moins touché par le phénomène. Opposer l'un à l'autre les différents pouvoirs, exiger qu'ils restent absolument séparés, est donc un premier mode d'action. Quand l'exécutif se corrompt, la première réaction doit venir de la censure du législatif. Quand les deux pouvoirs sont atteints par la corruption, il reste encore une solution «institutionnelle» qui est une institution d'exception. La corruption du législatif engendre une confusion totale qui touche tous les secteurs de la vie sociale. La nomination d'un dictateur — qui aurait un pouvoir de décision *absolu*, mais ne disposerait d'*aucun* pouvoir législatif — peut couper court à cette confusion en suspendant provisoirement les autres institutions et peut permettre de les remettre sur pieds.⁴²

Le deuxième type est au niveau des corps intermédiaires entre le pouvoir et la société civile. On sait que ce type d'intervention a été particulièrement développé par Montesquieu, dans sa défense des parlements contre les tendances despotiques de la monarchie française. Ce qu'on sait moins, c'est que cette réflexion est constamment présente chez Marat. Toutes ses interprétations de la première phase de la Révolution française vont dans ce sens. Le pouvoir royal, selon lui, sort entièrement vainqueur de la Constituante: à la faveur des événements de 1789, il s'est débarrassé des parlements, du clergé et de la noblesse, ses trois freins traditionnels; il s'est en outre fait accorder un droit de *veto* sur les actes de l'Assemblée, concentre le pouvoir militaire, contrôle les Finances, décide de la guerre extérieure... Chez Jean-Jacques, je retrouve cette même réflexion quand il analyse les «cercles» genevois dans la *Lettre sur les spectacles*.

Mais Jean-Jacques s'est surtout attardé aux interventions du troisième type, qui concernent la revivification du corps politique par le corps social, car c'est dans l'intégrité du corps social que se trouve pour nos trois penseurs la seule véritable garantie, le seul fondement de l'Etat. Pour Jean-Jacques, le meilleur moyen d'assurer la santé de l'Etat est dans la régénération des mœurs. La «vertu» (pas celle des politiciens comme on le croit souvent), mais la vertu cultivée dans le corps social est indispensable à l'existence même du corps politique. Les Polonais, pris en tenaille entre la Russie, la Prusse et l'Autriche, sont tentés par un baroud d'honneur, sacrifice exemplaire à la face de l'Europe, et demandent conseil à Jean-Jacques. La réponse de ce dernier est d'éviter ce sacrifice inutile et de se fondre dans le corps social qui tôt ou tard, par sa force interne, assurera la réémergence de la Pologne.

Voilà pour les trois modes d'action possibles. Mais que faire?... que faire quand le corps social lui-même est corrompu, quand la gangrène a fait de tels progrès que l'appui du «peuple», qui semble absolu pour certains idéalistes, a lui aussi disparu? C'est là le point ultime de la réflexion de Montesquieu, Rousseau et Marat.

chute du Trône de Constantin porta dans l'Italie les débris de l'ancienne Grece. La France s'enrichit à son tour de ces précieuses dépouilles. Bientôt les sciences suivirent les Lettres; à l'Art d'écrire se joignit l'Art de penser; gradation qui paroît étrange & qui n'est peut-être que trop naturelle; & l'on commença à sentir le principal avantage du commerce des muses, celui de rendre les hommes plus sociables en leur inspirant le desir de se plaire les uns aux autres par des ouvrages dignes de leur approbation mutuelle.

L'esprit a ses besoins, ainsi que le corps. Ceux-ci font les fondemens de la société, les autres en font l'agrément. Tandis que le Gouvernement & les Loix pourvoient à la sûreté & au bien-être des hommes assemblés; les Sciences, les Lettres & les Arts, moins despotiques & plus puissans peut-être, étendent des guirlandes de fleurs sur les chaînes de fer dont ils sont chargés, étouffent en eux le sentiment de cette liberté originelle pour laquelle ils sembloient être nés, leur font aimer leur esclavage & en forment ce qu'on appelle des Peuples policés. Le besoin éleva les Trônes; les Sciences & les Arts les ont affermis. Puissances de la Terre, aimez les

les talens, & protégez ceux qui les cultivent *. Peuples policés, cultivez-les; Heureux esclaves, vous leur devez ce goût délicat & fin dont vous vous piquez; cette douceur de caractère & cette urbanité de mœurs qui rendent parmi vous le commerce si liant & si facile; en un mot, les apparences de toutes les vertus sans en avoir aucune.

C'est par cette sorte de politesse, d'autant plus aimable qu'elle affecte moins de se montrer, que se distinguèrent autrefois Athènes & Rome dans les jours si vantés

A 5 de

* Les Princes voyent toujours avec plaisir le gout des Arts agréables & des superfluités dont l'exportation de l'argent ne résulteroit pas, s'étendre parmi leurs sujets. Car outre qu'ils les nourrissent ainsi dans cette petitesse d'ame si propre à la servitude, ils savent très-bien que tous les besoins que le Peuple se donne, font autant de chaînes dont il se charge. Alexandre, voulant maintenir les Ichtyophages dans sa dépendance, les contraignit de renoncer à la pêche & de se nourrir des alimens communs aux autres Peuples; & les Sauvages de l'Amérique qui vont tout nus & qui ne vivent que du produit de leur chasse, n'ont jamais pu être domptés. En effet, quel joug imposeroit-on à des hommes qui n'ont besoin de rien?

Extrait du Discours sur les sciences et les arts, de Jean-Jacques Rousseau, Genève, 1752, pp.8-9, (BPUN)

Chez Montesquieu, on trouve une critique acerbe du despotisme populaire (sans doute le pire, dit-il) qui prend son appui sur les vils instincts de la populace. Et tout le message politique de ses *Lettres persanes* tourne autour de la question centrale du rapport des Etats aux moeurs des peuples. Jean-Jacques dit qu'à un certain point du développement (lisez de la dégénérescence), les peuples deviennent ce que les gouvernements les ont faits. Ses leçons politiques ramènent toujours à cette affirmation: si vous n'avez pas de moeurs, comment voulez-vous avoir un Etat? Quant à Marat, on ne compte pas ses imprécations contre le peuple *vain et frivole*. Il réaffirme certes toujours qu'on ne peut *acheter* le peuple (c'est dire en négatif qu'on peut acheter les membres du pouvoir exécutif, l'Assemblée toute entière, les privilégiés) mais qu'on le *trompe*. Ce qui l'amène en 1792-93 à reprendre ses *Chaînes de l'Esclavage* de 1774 en leur ajoutant de très longs passages sur la corruption du peuple par le commerce, les arts, le luxe. Il referme ainsi la boucle amorcée par Jean-Jacques en 1750 dans le *Discours sur les sciences et les arts*.

Mais que faire? Comment instituer le *Souverain* dans une situation où la dégénérescence de l'Etat a gagné le corps social lui-même? C'est bien à mon sens la question fondamentale des penseurs politiques du XVIII^e siècle. Montesquieu en a posé le principe. Jean-Jacques et Jean-Paul n'arrêtent pas de tourner et de retourner la question, tantôt par des échappées théoriques géniales mais éphémères, tantôt par des provocations fulgurantes mais qui restent généralement incomprises.

Ils n'admettent pas la dissolution et la corruption du corps social, qui est pourtant, elle aussi, un élément inéluctable, «nécessaire» de l'évolution historique.⁴³ Que Montesquieu soit réactionnaire, personne ne s'en émouvait vraiment: parlementaire, féodal... il a subi toutes les vilénies. Que la critique de Rousseau soit à bien des égards réactionnaire, c'est la conviction majeure de notre siècle. Mais Marat, réactionnaire? Marat anti-révolutionnaire?

La question religieuse, les assignats, la dissolution des corporations, l'expansion révolutionnaire par la guerre sont autant de problèmes essentiels de la Révolution française sur lesquels Marat est en désaccord absolu avec tout le parti patriotique. En bref, il pense que la religion est affaire privée et qu'y toucher c'est chercher la guerre civile; que les biens du clergé sont les biens des pauvres appropriés indûment par le gouvernement et qu'il faut éteindre la dette de l'Etat; que si l'on touche à l'organisation de la production, il n'y aura bientôt plus un ouvrier en France, que les grandes manufactures royales sont des gouffres pour le trésor public, l'occasion de dispenser des pensions et des trains de vie royaux à des parasites; qu'il ne sied pas à un peuple d'esclaves de vouloir «libérer» ses voisins.

Les «progressistes» ont bien compris cette nature «réactionnaire» de Marat. Le «grand Michelet» quitte toute retenue et nous dévoile sa propre pathologie dès qu'il

s'agit de parler de Marat. Louis Blanc rapporte judicieusement la conversation entre Marat et un émigrant en septembre 1791, en se scandalisant de la convergence de leurs analyses. Alphonse Aulard reste convaincu intimement de l'irréductible opposition entre Marat et les options républicaines. Jaurès a consacré un long passage de son *Histoire socialiste de la Révolution française* à montrer l'incompatibilité des doctrines de Marat avec celles du socialisme. Quant à Lefebvre et Soboul, et à leur suite Michel Vovelle, c'est une attitude toute voltairienne qu'ils ont adoptée à l'égard de l'Ami du Peuple, «philosophe du pessimisme historique».

La thèse de Marat «réactionnaire» gagnerait beaucoup à être développée. Malheureusement, ce qui la bloque c'est qu'elle a été utilisée à mauvais escient par les ennemis politiques de Marat dès 1791-92, sous la forme d'un agent de l'étranger qui veut déstabiliser le nouveau régime; d'un émissaire des prêtres qui veut discréditer la liberté de la presse. C'est évidemment la stratégie essentielle des partisans du «despotisme nouveau» que de mettre en évidence que toute critique qui leur est adressée se tourne inévitablement en faveur de la restauration du despotisme ancien. Mais ce type de raisonnement embrouille tout et empêche de mettre en valeur en quoi Marat est réellement «réactionnaire» au même titre que Rousseau. Et cette confusion vient alors s'ajouter à celle des progressistes qui déniaient toute valeur théorique à Marat, soulignant ses inconséquences, en font avant tout un apôtre de la guerre de classe, panégyriste de la violence révolutionnaire. Pseudo-amis contre pseudo-ennemis...

Renversement du sujet

S'il est un point sur lequel je ne réussirai pas à rapprocher Jean-Jacques et Jean-Paul, c'est bien la question de la violence. Ici pas de compromis possible: Marat a toujours à la bouche des paroles de sang, de vengeance, alors que Rousseau est un être essentiellement pacifique. On touche ici un point extrêmement sensible qui affecte les images de ces deux hommes dans des directions totalement opposées mais les dénature aussi intensément.

«Dénaturer» est un terme bien étrange pour Jean-Jacques puisqu'en l'occurrence on en fait l'homme de la Nature sans plus, alors que le premier peut-être et plus que tout autre sûrement, il a montré que la société n'était pas un phénomène naturel mais le produit d'une «convention» — terme impropre sans doute au sens où il semble indiquer un accord conscient, délibéré, préalable, mais terme tout à fait judicieux s'il s'agit de mettre le doigt sur ce qui distingue la Société des premières formes de

sociabilité humaine-animale, ce que Jean-Jacques appelait «troupeau». La guerre et le commerce sont les deux moteurs de l'histoire de l'homme, paradoxalement ce sont aussi les instruments de sa déchéance morale, à tel point qu'on en arrive à présenter l'homme en société, le produit de cette histoire, comme la seule «nature» de l'homme. Face à cet argument, qui est la justification absolue de tout despotisme, Jean-Jacques rappelle (peut-être ne fait-il rien d'autre) cette nature enfouie, qui représente pour lui au moins la possibilité d'un développement. Il affirme à maintes reprises l'impossibilité de tout retour en arrière et symbolise par sa propre existence le malheur de cette humanité qui ne peut plus simplement être et qui souffre de sa «perfectibilité». Il y a chez lui une vision dramatique de l'histoire humaine très éloignée de la conception «utilitaire» et «eudémoniste» des Lumières, commune aux Encyclopédistes et aux physiocrates. Contrairement à ce que l'on croit généralement, dans la conception de Jean-Jacques, les hommes ne se sont pas rassemblés autour d'une table pour nouer un pacte social; ils se sont fait la guerre, se sont pillés, soumis, conquis par la violence et le commerce; ensuite ils ont trouvé d'autres moyens de prolonger ces rapports de force: le droit, les arts, les sciences. Aucune institution sociale ou politique n'est donc jamais «légitime», fondée naturellement. C'est ce qui dérange le plus les autorités chez Jean-Jacques, mais pour contrebalancer cette provocation permanente, il insiste toujours dans sa défense sur l'autre aspect de cette relativité des institutions: autant conserver celle qui existe qu'en instituer une autre..., ne toucher aux institutions existantes qu'avec la plus extrême prudence...

Sur ce point évidemment, Marat se situe plutôt aux antipodes. La cassure de l'ancien régime lui apparaît comme un don de la «providence» dû essentiellement aux abus des privilégiés, favorisé par un mouvement des esprits. Par rapport à ce vide soudain, trois voies se dessinent: restaurer l'ancien despotisme, en instaurer un nouveau, le combattre dans toutes ses formes. Ce qui fait par exemple qu'il interprète la déclaration des droits de l'homme *à rebours* de toutes les idées reçues, non comme une prodigieuse ouverture, mais comme une première tentative, à l'initiative des privilégiés, de refermer la situation. Le moteur de la situation n'est pas dans les «lumières» du pouvoir, des ordres privilégiés ou des possédants mais dans la violence du peuple excédé... Ceci dit, sa conception est bien de montrer que cette violence ne sert en général à rien: 14 juillet, 5 octobre, etc. sont autant d'«occasions manquées», une violence parfaitement inutile puisqu'au lendemain le peuple trompé va se jeter dans les bras de ses ennemis. Sa préoccupation centrale est alors de développer les mesures à prendre au terme d'une semblable explosion, bien convaincu du fait que le cours des événements ramènera tôt ou tard «au 12 juillet».

Le problème est bien que parmi les premières mesures qu'il propose figure celle de «pendre les ministres», très bonne expression, perceptible par tous, du rôle central du pouvoir exécutif qu'il faut soumettre. Cette solution violente est *toujours* justifiée chez Marat par le «bain de sang» qu'elle va éviter, celui de dizaines de milliers de victimes innocentes. Seulement voilà, c'est lui qui a fini dans ce «bain de sang» dont on a fait — en renversant sa thèse du sang qu'on évitera de verser — le prélude du massacre de milliers de victimes innocentes: la Terreur, les guerres de Vendée, le champ de bataille européen. De ce point de vue, l'image de Marat est complètement «brûlée». Il est inutile d'essayer de remonter ce courant, impossible même, puisqu'il est passé de l'ordre des faits dans l'ordre du mythe où il symbolise et continuera à symboliser la violence politique.⁴⁴

De ce point de vue, les images de Rousseau et de Marat sont à traiter tout à fait séparément, leur présence dans l'imaginaire collectif est irrémédiablement séparée. Mais nous ne nous étions pas fixés pour objectif de traiter du rapport du mythe de Rousseau au mythe de Marat, qui est un tout autre thème que celui de la filiation entre deux hommes.

Fugue

Aborder cette filiation ramène à la question amorcée ci-dessus: quel est le sens de leur opposition aux «philosophes»? Pourquoi cette brouille? Quel en est la signification politique?

Les «philosophes» s'affirment comme les défenseurs d'une modernité politique qui met en cause l'arbitraire, l'affirmation d'une autorité extérieure, divine, au profit du respect d'une autorité qui se renforce en s'affirmant comme l'émanation même du corps social. Une autorité qui renonce aux formes passées de la violence et de l'arbitraire pour se tourner vers les formes policées de l'éducation et de la conviction. Prenez l'exemple de Voltaire. Ses grands combats contre l'intolérance l'opposent précisément aux ordres intermédiaires essentiels pour Montesquieu: clergé et parlements. Foin des contraintes et des violences, soyons civilisés! Et cette civilisation, c'est au travers des pouvoirs centralisés que Voltaire la voit se répandre. Frédéric II de Prusse en est le meilleur «disciple», Condorcet, le véritable successeur, qui développe un modèle de société où l'Etat se charge de l'éducation des citoyens, car l'homme est dans la conception des Lumières, un animal «éduicable».

La panacée de la civilisation, le grand mythe de l'éducation etc. sont les obsessions des Lumières, cela au moment précis où Rousseau dénonce les sciences et les arts comme des guirlandes de fleurs étendues sur les chaînes de l'humanité

(*Premier Discours*) et renverse la problématique de l'éducation en montrant qu'elle n'est que le développement de ce qui est dans l'homme (*Emile*). Les uns placent au centre des préoccupations l'ordre social, l'autre n'a pour préoccupation centrale que la liberté ou encore la «perfectibilité» de l'homme qui en est pour lui la définition.

Cette irréductible opposition entre Rousseau et Voltaire se prolonge dans une guerre tout aussi irréductible entre Marat et Condorcet.

Jacques De Cock

Notes

¹ Très bien mis en valeur récemment par l'ouvrage de Frédéric Eigeldinger, «Des pierres dans mon jardin», *Les années neuchâteloises de J.J. Rousseau et la crise de 1765*, Champion-Slatkine, Paris-Genève, 1992.

² Champfleury, *Histoire de la caricature sous la République, l'Empire et la Restauration*.

³ Plus exactement, c'est Montesquieu-Rousseau, jamais dissociés dans son esprit. Voir en pp.60-62.

⁴ *Mercurie britannique*, n°14 du 10 mars 1799. Article de Mallet du Pan, intitulé «Du degré d'influence qu'a eu la philosophie française sur la Révolution».

⁵ Daniel Mornet, «L'influence de Jean-Jacques Rousseau au XVIII^e siècle», *Annales J.J. Rousseau*, tome 8, Genève, 1912.

⁶ *Oeuvres*, III, p.7. *Discours sur les sciences et les arts*. (Je cite les *Oeuvres* dans l'édition de la Pléiade, 4 tomes parus)

⁷ *Oeuvres*, III, p.193. *Discours sur l'origine de l'inégalité*.

⁸ R.A. Leigh, faisant le compte rendu de l'ouvrage de Joan McDonald, *Rousseau and the French Revolution*, a donné les grandes lignes de réponse à une lecture trop rapide de la thèse de Mornet: «A partir de 1762, le *Contrat social* a été inclus dans les différentes impressions des *Oeuvres diverses de J.J. Rousseau* chez Rey et dans d'autres éditions comme celle de Duchesne. [...] *L'Emile*, qui a circulé largement, inclut au livre 5 un résumé du *Contrat social*» (*Historical Journal*, 1969, p.561)

⁹ Gordon McNeil, «The anti-revolutionary Rousseau», *American Historical Review*, tome 58, 1952-53, p.808-823.

¹⁰ G.McNeil, *op.cit.*, p.808.

¹¹ Du *Discours sur l'inégalité*: «Les peuples une fois accoutumés à des maîtres ne sont plus en état de s'en passer. S'ils tentent de secouer le joug, ils s'éloignent d'autant plus de la liberté que, prenant pour elle une licence effrénée qui lui est opposée, leurs révolutions les livrent presque toujours à des séducteurs qui ne font qu'aggraver leurs chaînes». Des *Considérations sur le gouvernement de Pologne*: «Je ne dis pas qu'il faille laisser les choses dans l'état où elle sont, mais je dis qu'il n'y faut toucher qu'avec une circonspection extrême.» Des *Lettres écrites de la Montagne*: «Eh! dans la misère des choses humaines, quel bien vaut la peine d'être acheté du sang de nos frères? La liberté même est trop chère à ce prix.» Du *Jugement sur la Polysynodie*: «Que le gouvernement actuel soit encore celui d'autrefois ou que, durant tant de siècles il ait changé insensiblement, il est également imprudent d'y toucher. Si c'est le même, il faut le respecter; s'il a dégénéré, c'est la force du temps et des choses, et la sagesse humaine n'y peut rien.» Et enfin, last but not least, du *Contrat social*: «S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes.»

¹² A.Aulard, *La Société des Jacobins*, tome IV, p.273-279. Séance du 10 septembre 1792.

¹³ G.McNeil, *op.cit.*, p.822.

¹⁴ Joan McDonald, *Rousseau and the French Revolution*, London, 1965.

¹⁵ On ne peut bien sûr parler d'une étude exhaustive, mais Joan McDonald décrit avec précision le champ fort vaste de ses recherches dans les *Revolutionary tracts* de la British Library.

¹⁶ Isnard dans *Le principe qui a produit les révolutions* (1789), François Robert dans *Le Republicanisme adapté à la France* (1790).

¹⁷ J.McDonald, *op.cit.*, p.125.

¹⁸ Lionello Sozzi, «Interprétations de Rousseau pendant la Révolution française», *Studies on Voltaire and the Eighteenth century*, vol.64, 1968, p.187-223.

¹⁹ L.Sozzi, *op.cit.*, p.193-194.

²⁰ L.Sozzi, *op.cit.*, p.222-223.

²¹ C'est ce mythe qui est repris et développé dans la thèse présentée par Roger Barny sur *Rousseau et la Révolution française*. Deux aspects de ce travail ont été publiés, *Prélude idéologique à la Révolution française*, Paris, Belles-Lettres, 1985 et *Rousseau dans la Révolution: le personnage de Jean-Jacques et les débuts du culte révolutionnaire*, Oxford, Voltaire Foundation, 1986. Pour compléter ce parcours historiographique sur Rousseau et la Révolution française, je signalerai la thèse récente de Barbara Robisco (1993), dont je n'ai malheureusement pu prendre connaissance.

²² «Par M.Marât, auteur de l'Offrande à la Patrie, du Moniteur patriote et du *Plan de Constitution*»

²³ Seule cette première phrase est dans le texte. La suite est une très longue note de Marat.

²⁴ Marat, *Oeuvres politiques*, Bruxelles, Pôle Nord, 1989, tome 1, p.71-72.

²⁵ Adressé à l'Académie de Bordeaux en 1785 et publié par A.de Brésetz sur base du manuscrit retrouvé dans les archives de l'Académie (Libourne, 1883). On en trouve une réédition dans le recueil publié par EDHIS sur *Montesquieu et la Révolution française*, Paris, 1991, tome 1.

²⁶ Rousseau, *Emile*, Livre V.

²⁷ Il faut lire par exemple la remarquable analyse des *Considérations sur le gouvernement de Pologne* donnée par M.Jean Fabre dans les *Annales Jean-Jacques Rousseau*, où l'on voit ce que Rousseau entend par une mise en oeuvre de ses conceptions.

- ²⁸ Voir la *Lettre à d'Alembert sur les spectacles*.
- ²⁹ Voir le texte de Loustalot dans les *Révolutions de Paris* n°12, reproduit in Marat, *Oeuvres politiques*, Bruxelles, Pôle Nord, 1989, tome I, p.35*-39*.
- ³⁰ Voir ses conférences au Cercle social sur le *Contrat social*, dans la *Bouche de Fer* de 1791.
- ³¹ R.Barny, *Rousseau dans la Révolution...*, op.cit., p.6.
- ³² Marat, *Oeuvres politiques*, Bruxelles, Pôle Nord, 1993, tome V, p.3334.
- ³³ J.P.Marar, *De l'homme*, M.M.Rey, Amsterdam, 1775, tome 1, p.XV-XVI.
- ³⁴ *Journal de politique et de littérature*, n°13, 5 mai 1777, p.43. Les expressions «épouser la fille du bourreau» ou «devenir garçon menuisier» sont les phrases traditionnelles que Voltaire met dans la bouche de Jean-Jacques pour le ridiculiser. Il avertit ainsi Marat que celui qui invoque Rousseau devra assumer ce ridicule également.
- ³⁵ Malheureusement disparue.
- ³⁶ D'Alembert.
- ³⁷ Cette expression m'amène à poser ouvertement la question: Jean-Jacques et Jean-Paul se sont-ils rencontrés? A priori, non, puisqu'aucun d'eux n'évoque une telle rencontre. Mais faut-il totalement exclure cette éventualité? Pendant le séjour de Jean-Jacques dans la principauté, de 1762 à 1765, Jean Mara, le père de Jean-Paul, est employé par leur protecteur commun, George Keith. En outre, en 1766, Rousseau et Marat émigrent tous deux en Angleterre.
- ³⁸ J.J.Rousseau, *Oeuvres*, III, 6-7.
- ³⁹ J.P.Marar, *The Chains of Slavery*, Londres, 1774, p.24-25 traduction française reprise des *Chaînes de l'Esclavage*, Paris, 1793, p.78-79.
- ⁴⁰ *Les Chaînes de l'Esclavage*, p.50
- ⁴¹ Une LOI est par principe opposée à toute particularité. Quand une loi envisage un cas particulier, elle perd son caractère de loi pour devenir un règlement, un décret du pouvoir exécutif. Marat dénonce la confusion permanente de ce terme noble de LOI avec les 1001 décrets de l'Assemblée nationale. Rousseau déplore la prolifération des (pseudo-) lois et souligne l'absence d'un législateur.
- ⁴² Le lien entre la théorie du tribunal et de la dictature chez Rousseau et Marat est mis en valeur dans l'argument «Un tribun, un dictateur» in Marat, *Oeuvres politiques*, Bruxelles, Pôle Nord, 1993, tome V, p.895*-911*.
- ⁴³ Je renvoie ici à l'analyse de l'assaut de Jaurès contre Marat, précisément parce qu'il n'accepte pas cette dissolution. (*Oeuvres politiques*, *ibidem*, p.865*-879*)
- ⁴⁴ La seule chose inadmissible, c'est qu'on en fasse le symbole d'une violence d'Etat, car Marat jusqu'au 2 juin 1793 a été poursuivi, pourchassé et au lendemain du coup d'Etat contre la Gironde dont il a été l'initiateur, il s'est retiré volontairement de la Convention, pour se prémunir lui-même d'un abus du pouvoir qu'il avait acquis. Il ne s'est décidé à revenir vers le 20 juin que suite à la dégradation très rapide de la situation, et sa dernière action politique a été tournée contre les partisans de la violence, les «Enragés». Le climat de violence qui entoure sa disparition est fatal à son image, mais ceux qui assimilent Marat à la violence d'Etat exercée à partir de septembre 1793 — la «Terreur» — rompent avec l'analyse des faits.

Marat dans le débat politique sous le Second Empire

Des courants politiques s'inspirant de Marat ont-ils existé au siècle passé? Dans la première moitié du XIX^e siècle, les survivants de la Révolution française en transmettent la tradition. La sœur de Marat, Albertine, morte en 1841, établit dans les dernières années de sa vie des contacts avec la génération de 1830¹. La question de l'héritage politique de Marat est abordée dans la postface de Daniel Hamiche au «Plan de législation criminelle». Il relate les ennuis de Constant Hilbey avec la justice de la Monarchie de Juillet en 1847 (édition d'un discours de Marat et polémique contre l'«Histoire des Girondins» de Lamartine). Il évoque aussi le procès du premier biographe de Marat, Alfred Bougeart, sous le Second Empire².

L'article vise à prolonger cette analyse – sans toutefois couvrir l'ensemble du XIX^e siècle: comment Marat était-il vu par les secteurs radicaux de l'opposition au régime de Napoléon III? Car Bougeart, tout comme Hilbey dix-huit ans plus tôt, fut condamné pour motifs politiques: la législation de l'époque limitait la liberté d'expression³. Tout journal traitant de «matières politiques ou d'économie sociale» devait payer un cautionnement, prohibitif pour une presse peu argentée (rappelons ici la formule cinglante de Lamennais contre le cautionnement: «Nous ne sommes pas assez riches pour parler. Silence aux pauvres!»).

Les gouvernants du XIX^e siècle se veulent garants d'un non-retour au système politique de 1793. Marat est donc jugé selon l'image donnée par les brochures hostiles de 1794-1795 avant ou après sa dépanthéonisation. «Car un sourd murmure d'allégresse répond au deuil de Paris. Contenue par la peur, l'ivresse royaliste éclate après Thermidor et roule jusqu'à nous son flot boueux.»⁴

Autour de la biographie de Bougeart (1865)

La biographie de Marat n'est pas le premier ouvrage de Bougeart. «On doit à cet écrivain: *Tout ou rien! De la réforme électorale* (1840, in-32); *Les Moralistes oubliés, réflexions et maximes* (1858, in-32); *Danton: documents authentiques pour servir à l'histoire de la Révolution* (1861, in-80); *Les Hommes de la Révolution française*, avec M. Aymar Bression (1861); cet ouvrage devait être

publié en livraisons à cinquante centimes, mais il en parut deux seulement, car les auteurs furent menacés de poursuites. Toutefois, M. Bougeart, qui avait des opinions très avancées et le courage de ses opinions, se rattrapa l'année suivante en faisant imprimer à Bruxelles *Marat, l'ami du peuple* (1865, 2 vol. in-8o)⁵.» L'ouvrage est saisi, son auteur assigné en justice. Le 30 juin et le 6 juillet 1865, Bougeart comparaît devant la 6^e Chambre du Tribunal de police correctionnelle de Paris. Il est inculpé d'excitation à la haine et au mépris des citoyens les uns contre les autres, d'attaque au principe de la propriété, d'apologie de faits qualifiés crimes ou délits, d'outrage à la morale publique. Le tribunal le condamne à quatre mois de prison et à 150 francs d'amende, et interdit l'ouvrage.

La condamnation de Bougeart se produit dans un contexte de radicalisation de l'opposition au Second Empire et de réorganisation du mouvement ouvrier (création de l'Association internationale des travailleurs en 1864). Cette même année se constitue un noyau révolutionnaire autour de Blanqui, emprisonné à Sainte-Pélagie⁶. Les journaux du Quartier latin mènent un vif débat politique: «On est robespierriste, néo-jacobin, derrière le vieux Charles Delescluze, vétéran des combats républicains de la Monarchie de Juillet, de la Révolution de 1848, républicain radical plus que socialiste, et qui se donne volontiers des airs de l'Incorruptible. La petite faction blanquiste est néo-hébertiste (Gustave Tridon, le disciple préféré de Blanqui, futur membre de la Commune, a publié en 1864 *Les Hébertistes*). Elle reproche encore violemment au petit-bourgeois Robespierre d'avoir, en envoyant Hébert et ses amis à la guillotine, cassé l'élan de la véritable révolution populaire, celle des sans-culottes, et finalement perdu la Révolution.»⁷

Marat vu par le journal *Candide*

Le 3 mai 1865 paraît *Candide*, sous la direction publique de Tridon (et celle, clandestine, de Blanqui, toujours emprisonné), après plusieurs mois de préparation financière et politique.

Parmi la critique antireligieuse, les analyses satyriques et un roman-feuilleton, Tridon insère une chronique historique, titrée «Charlotte Corday». La meurtrière de Marat sert de couverture post-mortem à l'apologie de la Révolution, que Tridon évoque dans son style enflammé. L'éloge de l'Ami du peuple s'accompagne d'une charge virulente contre les Girondins: «La plèbe frappe du pied et l'homme des ténèbres a surgi. Il parle au 10 août par la voix du tocsin, il parle en septembre et se jette en héros sur ce groupe de clinquants dont sa hideur est le contraste, philosophes et bourgeois républicains avides d'accaparer au profit de leur caste les conquêtes de la Révolution.»⁴ Charlotte Corday reçoit au passage une volée de bois vert, par ailleurs fortement teintée de misogynie: «Fouillez les

paroles, les lettres, les actes de cette triste héroïne... des phrases, nulle idée, pas de cœur. C'est la vertu ostentatrice et parlière dont nous entretient Montaigne, la vertu des castes qui croient le reste des mortels façonnés d'un limon inférieur.»⁴ Et Tridon tire le bilan du meurtre de Marat: «Cet assassinat fut le suicide de la Gironde; il creusa entre elle et la Révolution un abîme, exaspéra Paris et jeta dans la rigueur la Montagne qui avait montré après le 31 mai une extrême indulgence. Croyaient-ils donc tuer l'idée en tuant l'Ami du Peuple? Marat assassiné fut plus terrible que Marat vivant, il devint Hébert, avec moins de décision et d'audace peut-être, mais une toute autre largeur de vue. Effleurée par la Judith bourgeoise, la Révolution ne devait périr que sous la foudre triangulaire de l'Etre suprême.»⁴

Signalons que le socialiste Louis Blanc, auteur d'une *Histoire de la Révolution française*, analyse différemment l'événement: «(...) le parti de la fureur, qui commençait à se fatiguer, reprit des forces. Marat était sincère, et sa sincérité, en mainte occasion, servait de garantie. (...) Rien de plus profond et de plus vrai que ce mot de Camille Desmoulins: «Tout le temps que je vois Marat dans notre »sein, je ne saurais avoir de crainte; car celui-là ne saurait être dépassé.» Marat mort, il n'y eut plus de sauvegarde contre les popularités intéressées et hypocrites, contre les faux tribuns aux gages de l'étranger. Marat fut remplacé par une tourbe de vils plagiaires qui, sans avoir sa droiture, ni sa vigilance patriotique, ni son coup d'œil, reprirent son apostolat sanguinaire et exagérèrent ses exagérations. Marat, s'il eût vécu, rendait Hébert impossible.»⁸ Il ne s'agit plus de recherche historique, mais de l'interprétation politique des affrontements de 1793-1794 entre partisans de Robespierre, de Danton (les «Indulgents») et d'Hébert (les «Exagérés»).

Candide ne put publier que huit numéros. Il fut saisi et la police perquisitionna chez ses journalistes. Deux rédacteurs, le gérant et l'imprimeur comparurent les 11 et 18 août 1865 devant la 6^e Chambre du Tribunal de police correctionnelle de Paris – celle-là même qui venait de condamner Bougeart. Outre les peines de prison et les amendes infligées aux accusés, *Candide* fut interdit et les numéros saisis condamnés au pilon⁶.

Les réunions publiques et les élections de 1869

Une nouvelle loi, promulguée le 6 juin 1868, autorise les réunions publiques. Dans ces réunions, malgré les limites légales, les courants révolutionnaires s'imposent vite. «Les salles retentiront donc de l'apologie des «buveurs de sang» de 1793. En premier lieu viennent les grandes vedettes. Vertut donne en exemple «les caractères de Danton, Saint-Just et Marat»; Merot demande le «respect à

Marat, Robespierre, Saint-Just» que Lemaître exalte en les appelant «les plus grands génies de la révolution»; Vinot nommera Danton, Robespierre, Marat, ces trois hommes symbolisant ce qu'un anonyme appelait, le 28 novembre 1868, à Ménilmontant, «la vraie Convention». Sans conteste, ce sont les noms de Robespierre et de Marat qui reviennent le plus fréquemment. (...) Plus que tout autre, l'Ami du peuple est invoqué comme modèle.»⁹

En 1869, Tridon, sorti de prison, publie un pamphlet contre l'opposition bourgeoise au Second Empire: «Ainsi, dominer par la ruse, cacher ses griffes sous le velours, bâillonner, condamner, exploiter au nom de la liberté, couvrir le monopole et l'agio du respect des propriétés, invoquer une égalité factice pour les spoliés et les spoliateurs, bouleverser toute notion, pervertir tout principe, combattre le progrès avec ses propres armes et vaincre la Révolution par les mots et les idées qu'elle a apportés, telle est la tactique des Girondins de tous les temps.»¹⁰ A l'appui de sa démonstration, Tridon consacre la seconde partie de son texte aux événements du 31 mai et des 1^{er} et 2 juin 1793, en célébrant le rôle qu'y joua Marat¹¹.

Cette même année, Vermorel, rédacteur du journal socialiste *Le Courrier français*¹², publie les œuvres de Marat. Dans sa préface, il relève une déclaration de Léon Gambetta, à Marseille: «Les démagogues, ils sont de deux sortes; ils s'appellent César ou Marat. Que ce soit aux mains d'un seul ou d'une faction, c'est par la force qu'ils veulent satisfaire les uns et les autres leurs ambitions ou leurs appétits.»¹³ Vermorel remarque: «Il y aurait bien des choses à dire sur cette sortie inconvenante de M. Gambetta. Ce n'est pas ici le lieu. Je me contenterai de faire observer que dans l'assimilation outragée qu'il établit entre Marat et César, le jeune *irréconciliable* a soin d'introduire une distinction qui est toute en faveur de César. César a des *ambitions* tandis que Marat n'a que des *appétits*. Aussi M. Gambetta, au corps législatif, aura-t-il, comme M. Jules Favre son maître, des égards parlementaires pour les ministres de César, tandis qu'il flétrira sans ménagements aucuns les *démagogues* libres penseurs et socialistes.»¹³

Ainsi, bien que Marat lui-même ne puisse être considéré comme socialiste¹⁴, il n'est pas inintéressant pour l'histoire des idées politiques que la génération du mouvement des réunions publiques, qui devait participer deux ans plus tard à la Commune de Paris, ait revendiqué face aux futurs élus de la III^e République la mémoire de l'Ami du Peuple. Car la dernière des révolutions parisiennes du XIX^e siècle fut vécue pour un grand nombre de ses participants – ce fut peut-être sa force, mais aussi sa faiblesse – comme la continuité de la Révolution de 1793-1794.

Hans-Peter Renk

- ¹ Voir François-Vincent Raspail, « Anecdote d'il y a près de trente ans », in *Nouvelles études scientifiques et philologiques 1861-1864*, Paris, chez l'auteur, 1864.
- ² Voir Jean-Paul Marat, *Plan de législation criminelle*, introduction et postface de Daniel Hamiche, Paris, Aubier-Montaigne, 1974 (Bibliothèque sociale).
- ³ En février 1830, l'éditeur Achille Roche est condamné à quatre mois de prison et 300 francs d'amende pour avoir publié les mémoires du conventionnel montagnard René Levasseur. Les exemplaires de l'ouvrage saisis par la police sont envoyés au pilon.
- ⁴ Voir Gustave Tridon, « Charlotte Corday », in *Candide*, N° 1, 3 mai 1865.
- ⁵ Voir l'article « Bougeart Alfred » in *Grand dictionnaire universel du XIX^e siècle*, supplément 2, Paris, Larousse, 1866-1879.
- ⁶ Voir Maurice Dommanget, *Blanqui et l'opposition révolutionnaire à la fin du Second Empire*, Paris, A. Colin, 1960 (Cahiers des « Annales »; 14).
- ⁷ Voir Jacques Rougerie, *Procès des communards*, Paris, Julliard, 1964 (Archives; 11).
- ⁸ Voir Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, Paris, Langlois et Leclerc, 1847-1859.
- ⁹ Voir Alain Dalotel, Alain Faure et Jean-Claude Freiermuth, *Aux origines de la Commune : le mouvement des réunions publiques à Paris, 1868-1870*, Paris, F. Maspéro, 1980 (Actes et mémoires du peuple).
- ¹⁰ Voir Gustave Tridon, *Gironde et Girondins : la Gironde en 1869 et 1793*, Paris, chez tous les libraires, 1869.
- ¹¹ A cette époque, les blanquistes envisagent la parution d'un nouveau journal, « La Renaissance », mais le projet n'aboutira pas. Parmi les personnalités contactées par le comité de rédaction, Bougeart...
- ¹² Voir l'article « Marx et Vermorel » in Viktor Dalin, *Hommes et idées*, Moscou, Ed. du Progrès, 1983.
- ¹³ Voir Jean-Paul Marat, *Œuvres de J.-P. Marat (l'Ami du peuple)*, recueillies et annotées par A. Vermorel, Paris, Décembre-Alonnier, 1869.
- ¹⁴ Voir Louis Héritier, « Jean-Paul Marat avant 1789 : idées politiques et sociales », in *Revue socialiste*, t. XXII, juillet-décembre 1895.



Les hommes de la Commune, gravure sur bois par J. Robert, 1871

Bibliographie de Jean-Paul Marat

La bibliographie ci-dessous ne saurait être exhaustive. Elle vise simplement à fournir un aperçu de la production scientifique, littéraire et politique de Jean-Paul Marat. En attendant une future «Bibliographia Maratiana», les ouvrages de base en la matière sont:

CHEVREMONT, François. — *Marat: index du bibliophile et de l'amateur de peintures, gravures, etc.* Paris: chez l'auteur, 1876. BPUN: Q 3272.

CHEVREMONT, François. — Revue bibliographique de la collection des œuvres politiques de Marat ayant appartenu à sa veuve. In: BOUGEART, Alfred. — *Marat, l'ami du peuple*. Paris: A. Lacroix, Verboeckhoven, 1865. 2 vol. BPUN: Q 3811.

1. Ouvrages publiés avant 1789

An Essay on the Human Soul. London: Beckett, 1772. 115 p.; 8o.
BVL/FL: 427117.

A philosophical Essay on man: Being an attempt to investigate the principles and laws of the reciprocal influence of the soul and body. London: F. Newberry, J. Ridley and T. Payne, 1773. 2 vol. (XXX, 271 p.; IV, 263 p.); 8o.
BVL/FL: 427039.

Comme *An Essay on the Human Soul*, qu'il englobe, *A philosophical Essay on man* a été publié sans nom d'auteur. Un deuxième tirage de cette première édition ne porte pas le nom de Newberry sur la page de titre. Le sous-titre de ce deuxième tirage, tout comme celui de la deuxième édition de 1775 chez H. Setche à Londres, diffère légèrement du premier tirage: *Being an attempt to investigate the principles and laws of the reciprocal influence of the soul on the body*.

The Chains of Slavery: a work wherein the clandestine and villanous attempts of Princes to ruin Liberty are pointed out and the dreadful scenes of despotism disclosed: to which is prefixed, an Address to the Electors of Great Britain, in order to draw their timely Attention to the Choice of propre Representatives in the next Parliament. London: T. Beckett, T. Payne, J. Almon, and Richardson & Urquhart, 1774. XII, 259 p.; 4o. BVL/FL: 427010, 427012.

DE
L'HOMME
OU

DES PRINCIPES ET DES LOIX

DE
L'INFLUENCE DE L'AME
SUR LE CORPS, ET DU
CORPS SUR L'AME.

Par J. P. M A R A T,

Docteur en Médecine.

TOME PREMIER.



A A M S T E R D A M,
Chez MARC-MICHEL REY.
M D C C L X X V.

De l'Homme de Jean-Paul Marat, 1775,
page de titre (BPUN)

DÉCOUVERTES

DE M. MARAT,

*Docteur en Médecine & Médecin des Gardes-
du-Corps de MONSEIGNEUR LE
COMTE D'ARTOIS.*

SUR LE FEU, L'ÉLECTRICITÉ ET LA LUMIÈRE,

Constatées par une suite

D'EXPÉRIENCES NOUVELLES

*Qui viennent d'être vérifiées par MM. les Commissaires
de l'Académie des Sciences.*



A PARIS,

DE L'IMPRIMERIE DE CLOUSIER,
RUE SAINT-JACQUES.

M. DCC. LXXIX.

Découvertes sur le feu, l'électricité et la lumière, 1779, de Jean-Paul Marat,
page de titre (BPUN)

Il existe deux couvertures de cette édition, avec un éditeur non mentionné sur l'une des couvertures.

An Essay on Gleets: wherein the defects of the actual method of treating those complaints of the urethra are pointed out, and an effectual way of curing them intreated, by J.-P. Marat, M.D. London: W. Nicoll and J. Williams, 1775. XII, 21 p.

Le seul exemplaire connu de cet ouvrage est déposé au Musée «Medical Welcome», à Londres.

De l'homme, ou Des principes et des loix de l'influence de l'âme sur le corps, et du corps sur l'âme, par J.-P. Marat, docteur en médecine. A Amsterdam: chez Marc-Michel Rey, 1775-1776. 3 volumes (XXXIV, 323 p.; 379 p.; IV, 220 p.); 12°.
BVL/FL: 427144, BPUN: Q 6149/1-2, BCUD: 1N 422.

An Enquiry into the nature, cause and cure of a singular disease of the eyes, hitherto unknown, and yet common: produced by the use of certain mercurial preparations, by J.-P. Marat, M.D. London: W. Nicoll and J. Williams, 1776. 19 p.; 4°.

Le seul exemplaire connu de cet ouvrage est déposé aux archives de la «Royal Medical Chirurgical Society» de Londres.

Découvertes de M. Marat, docteur en médecine & médecin des gardes-du-corps de monseigneur le comte d'Artois, sur le feu, l'électricité et la lumière: constatées par une suite d'expériences nouvelles qui viennent d'être vérifiées par MM. les commissaires de l'Académie des sciences. A Paris: de l'imprimerie de Clousier, 1779. 38 p.; 8°.
BVL/FL: 427035, BPUN: QD 8229.

Recherches physiques sur le feu, par M. Marat, docteur en médecine & médecin des gardes du corps de monseigneur le comte d'Artois. A Paris: chez Cl. Ant. Jombert, 1780. 202 p., VII f. de pl.; 8°.
BVL/FL: 427025, 427028.

BPUN: ZR330 (grand papier), Q 9065 (rogné).

Découvertes de M. Marat, (docteur en médecine et médecin des gardes du corps de monseigneur le comte d'Artois sur la lumière: constatées par une suite d'expériences nouvelles qui ont été faites un très grand nombre de fois sous les yeux de MM. les commissaires de l'Académie des sciences. A Londres; et se trouve à Paris: chez Jombert fils aîné, 1780. 141 p.; 8°.

BVL/FL: 427026, 427034, 427042.

Une version remaniée (manuscrite) de l'ouvrage se trouve dans les fonds de la Bibliothèque nationale de Paris (BN, MssNAF 309).

NOTIONS
ÉLÉMENTAIRES
D'OPTIQUE.



A PARIS,

Chez { P. FR. DIDOT le jeune, quai des Augustins.
N. L. MOUTARD, rue des Mathurins, hôtel
de Cluni.

M. DCC. LXXXIV.

AVEC APPROBATION, ET PRIVILEGE DU ROI.

Notions élémentaires d'optique, 1784, de Jean-Paul Marat,
page de titre (BPUN)

« Plan de législation en matière criminelle »

In: *Bibliothèque philosophique du législateur, du politique du jurisconsulte, ou Choix des meilleurs discours, dissertations, essais, fragmens, composés sur la législation criminelle par les plus célèbres écrivains, en françois, anglois, italien, allemand, espagnol, & c. pour parvenir à la réforme des loix pénales dans tous les pays / traduits & accompagnés de notes & d'observations historiques par J.P. Brissot de Warville.* A Berlin; et se vend à Paris: chez Desauges, Belin; à Lyon: chez Grabit & Rosset, 1782. T. V, p. 109-290. BPUN: 2.4.1/5.

Texte rédigé pour le concours de la Société économique de la ville de Berne, échu en juillet 1779, d'après la *Gazette de Berne*, 15 février 1777.

Notions élémentaires d'optique. A Paris: chez P. Fr. Didot. N.L. Moutard, 1784. IV, 44 p., p. V-VII, II f. de pl.; 8°. BVL/FL: 427029, BPUN: ZR 832.

Avec un envoi autographe de l'auteur aux membres de l'Académie des sciences et belles-lettres de Berlin, dans l'exemplaire de la BPUN, et une note manuscrite de Formey. Faux-titre: *Oeuvres de M. Marat.*

Mémoire sur l'électricité médicale: couronné le 6 août 1783 par l'Académie royale des Sciences, Belles-lettres et Arts de Rouen. A Paris: chez N.T. Méquignon, 1784. VIII, 111 p.; 8°. BVL/FL: 427030, 427044.
Faux-titre: *Oeuvres de M. Marat.*

Observations de M. l'amateur Avec à M. l'abbé Sans, sur la nécessité d'avoir une théorie solide et lumineuse avant d'ouvrir boutique d'électricité médicale, en réponse à la lettre de M. l'abbé Sans à M. Marat sur l'électricité positive et négative, publiée dans le numéro 16 de L'Année littéraire. A Epidaure; et se trouve à Paris: chez Méquignon l'aîné, 1785. 33 p.; 8°. BVL/FL: 427027, 427066.

*Lettre de l'observateur Bon-Sens à M. de M*** sur la fatale catastrophe des infortunés Pilâtre de Rosier et Romain, les aéronautes et l'aérostation.* A Londres; et se trouve à Paris: chez Méquignon l'aîné, 1785. 39 p.: pl.; 8°. BN: 8o Ln27. 16320.

NEWTON, ISAAC. – *Optique / de Newton; traduction nouvelle faite par M*** sur la dernière édition originale, ornée de vingt-et-une planches, & approuvée par l'Académie royale des sciences; dédiée au roi, par M. Beauzée, éditeur de cet ouvrage, l'un des Quarante de l'Académie françoise, de l'Académie delle Crusca, des Académies royales de Rouen, de Metz, & d'Arras, professeur émérite de l'Ecole royale militaire, & secrétaire-interprète de Monseigneur comte d'Artois.* A Paris: chez Leroy: de l'imprimerie de Ph.-D. Pierres, 1787. 2 vol. (XXXIV, 192 p., XVI f. de pl.; 308 p., f. de pl. XVII-XX); 8°. BVL/FL: 427036, BPUN: ZR 6101.

Mémoires académiques, ou Nouvelles découvertes sur la lumière, relatives aux points les plus importants de l'optique. – A Paris: chez N.T. Méquignon, 1788, XVI, 323 p., X f. de pl.; 8°.

BVL/FL: 427032, 427032. BPUN: Q 9066, ZR 832.

Faux-titre: *Oeuvres de M. Marat*. Contient: Mémoire sur les expériences que Newton donne en preuve du système de la différente réfrangibilité des rayons hétérogènes; Mémoire sur la prétendue différente réfrangibilité des rayons hétérogènes; Mémoire sur l'explication de l'arc-en-ciel donnée par Newton: envoyé au concours ouvert par la Société royale des sciences de Montpellier, en octobre 1786; Mémoire sur les vraies causes des couleurs que présentent les lames de verre, les bulles d'eau de savon, & autres matières diaphanes extrêmement minces: ouvrage qui a remporté le prix de l'Académie des sciences, belles-lettres & arts de Rouen, le 2 août 1786.

2. Oeuvres publiées durant la Révolution

L'Ami du Peuple. – Près de mille numéros de 8, 12, ou 16 p. in-8° publiés successivement sous les titres «Moniteur patriote» (1 numéro), «Le Publiciste parisien» (septembre 1789), «L'Ami du Peuple» (septembre 1789 - septembre 1792), «Le Junius français» (juin 1790), «Journal de la République française» (septembre 1792 - mars 1793), «Observations à mes commettans» (mars 1793), «Le Publiciste de la République française» (mars-juillet 1793);

– des feuilles extraordinaires et des suppléments, des lettres, des affiches reproduisant parfois certains numéros du journal ou le complétant.

Offrande à la patrie, ou Discours au Tiers-Etat de France – S.I.: au Temple de la Liberté, 1789. 62 p.; 8°.

BVL/FL: 427102.

Devise: *Quidquid delirant Reges, plectuntur Achivi*. Un autre exemplaire a une pagination différente (58 p.).

Supplément de l'Offrande à la patrie, ou Discours au Tiers Etat sur le plan d'opérations que ses députés aux Etats généraux doivent se proposer, sur les vices du gouvernement, d'où résulte le malheur public, sur la lettre de convocation et sur le règlement qui y est annexé. S.I.: au Temple de la Liberté, 1789. 62 p.; 8°.

BVL/FL: 427073, 427102 bis.

Devise: *Quidquid delirant Reges, plectuntur Achivi*.

La Constitution, ou Projet de déclaration des droits de l'homme et du citoyen, suivi d'un Plan de Constitution juste, sage et libre, par l'auteur de l'Offrande à la patrie. A Paris: chez Buisson, 1789. II, 67 p.; 8°.

BVL/FL: 427052, 427103.

Devise: *Vitam impendere vero*.



Dénonciation faite au tribunal du public par M. Marat l'ami du peuple contre M. Necker, premier Ministre des Finances. S.I.: s.n., s.d. (18 janvier 1790). 69 p.; 8°. BVL/FL: 427053, 427122, 427141.
Devise: *Vitam impendere vero.*

Nouvelle dénonciation de M. Marat, l'ami du peuple, contre M. Necker, premier ministre des finances, ou Supplément à la dénonciation d'un citoyen contre un agent de l'autorité. A Londres; et se trouve à Paris: chez les marchands de nouveautés, 1790. 40 p.; 8°. BVL/FL: 427122 ter, 427142.
Devise: *Vitam impendere vero.*

Plan de législation criminelle: ouvrage dans lequel on traite des délits et des peines, de la force des preuves et des présomptions, et de la manière d'acquiescer ces preuves et ces présomptions durant l'instruction de la procédure, de manière à ne blesser ni la justice ni la liberté, et à concilier la douceur avec la certitude des châtimens, et l'humanité avec la sûreté de la société civile, par M. Marat, auteur de l'Ami du Peuple, du Junius français, de l'Offrande à la patrie, du Plan de Constitution et de plusieurs autres ouvrages patriotiques. A Paris: chez Rochette, 1790. 157 p.: portr. en front., 8°. BVL/FL: 427082, 427089, 427120. BPUN: QZ 618. BCUD: IT 676.
Devise: *Nolite, quirites, hanc soevitiam diutius pati, qua non modo tot cives atrocissime sustelit, sed humanitatem ipsam ademit, consuetudine incomodorum.* CICERO.

Les Charlatans modernes, ou Lettres à Camille sur le charlatanisme académique, publiées par M. Marat, l'ami du peuple. S.I.: de l'imprimerie de Marat, 1791. 40 p.; 8°. BVL/FL: 427088, 427108.
Devise: *Facit indignatio versum.* JUVEN., Satyr. 1.

Les chaînes de l'esclavage: ouvrage destiné à développer les noirs attentats des princes contre les peuples, les ressorts secrets, les ruses, les menées, les artifices, les coups d'état qu'ils emploient pour détruire la liberté, et les scènes sanglantes qui accompagnent le despotisme, par J.-P. Marat, l'Ami du Peuple. Paris: de l'imprimerie de Marat, l'an premier de la République (1793). 364 p.; 8°. BVL/FL: 427038, 427048, 427494. BPUN: ZR 882. BCUD: IS 122.
Avec une note ms. de l'auteur et une lettre de Jean Mara reliée au volume, dans l'exemplaire de la BPUN. Devise: *Impatiens freni.*

Plan de législation criminelle, par Marat, l'ami du peuple. 3^e éd. A Paris: de l'imprimerie de la veuve Marat, s.d. (mars 1795). 2, 172 p.; 8°. BPGU.
Cet ouvrage constitue le tome 1 de l'édition des Oeuvres politiques de Marat, entreprise en 1795 par Simonne Evrard et interrompue en raison de la confisca-

tion des presses par décret de la Convention du 4 ventôse an III (22 février 1795). Le plan de cette édition a également fait l'objet d'un prospectus de Simonne Evrard, daté du 12 brumaire an III (2 novembre 1794).

3. Oeuvres posthumes

Un roman de cœur, par Marat, l'ami du peuple; publié pour la première fois en son entier, d'après le manuscrit autographe, et précédé d'une notice littéraire par le bibliophile Jacob. Paris: L. Chlendorowski, 1848. 2 vol. (311, 324 p.); 8°.

BVL/FL: 427049, 427050. BPUN: ZR 881.

Le manuscrit de cet ouvrage fut donné par Albertine Marat à «un jeune étudiant patriote, M. Goupil Louvigny, à qui il fut enlevé dans une perquisition ordonnée par le gouvernement de Louis Philippe. En 1847, le manuscrit de ce roman fut exposé publiquement dans les bureaux du journal *Le Siècle*; cette exhibition était due à la mort de M. Aimé Martin, chez qui il demeura caché jusqu'à sa mort, s'étant toujours refusé à publier cet ouvrage, malgré les instances de ses amis...» (Chévremont, F.-Marat: index du bibliophile..., p. 31-32). Sa localisation actuelle n'est pas connue.

Eloge de Montesquieu: présenté à l'Académie de Bordeaux le 18 mars 1785, par J.-P. Marat; publié avec une introduction par Arthur de Brézetz, avocat, secrétaire de la Société des bibliophiles de Guyenne, membre de la Société des Archives historiques de la Gironde, etc. Libourne: G. Maleville, 1863. XXVIII, 79 p.; 8°.

BVL/FL: 427090.

«Manuscrit de près de 100 p., daté du 19 mars 1785, (...), il était accompagné d'une lettre d'envoi portant cette devise: *Pour peindre Alexandre, il faudrait un Apelles*» (Chévremont, F. – Marat: index du bibliophile..., p. 33). Titre du premier feuillet: *Eloge de Charles de Secondat* + devise citée. Avec une note de M. de Lamontaigne au sommet du feuillet. «N° 5. – Reçu de Paris le 28 mars 1785, lu, examiné et rejeté du concours sur le rapport de M. Desèze, le 5 juin, pour les raisons contenues au registre» (Cf. préf. à la réimpr. de l'ouvrage, in: *Montesquieu dans la Révolution française*. Paris: EDHIS, 1990).

4. Ouvrage non retrouvé: «L'Ecole du citoyen»

Dans son prospectus du 12 brumaire an III, Simonne Evrard mentionne au point 8 «L'Ecole du citoyen: ouvrage posthume». F. Chévremont note à propos de la collection des Oeuvres de Marat: «Dans un ouvrage publié en 1850, sous le

titre: *Histoire de la Révolution française*, par M. Villiaumé, il est dit que cette collection, dans laquelle Marat a intercalé des notes et des manuscrits qui n'avaient pu paraître à cause du bris de ses presses, est en possession de l'auteur, à qui la sœur de Marat (Albertine) l'a transmise en 1835.» Chévremont note le caractère lacunaire de cette collection par rapport au prospectus de 1795 et incrimine à ce propos M. Villiaumé «qui battit monnaie avec ce souvenir, épave de l'incorruptible ami du peuple» (Chévremont, F.-Marat: index du bibliophile... p. 40-42).

Nous restons donc dans l'expectative au sujet de ce manuscrit, testament politique de Marat, perdu dans le dédale des ventes privées des XIX^e et XX^e siècles. Sera-t-il retrouvé avant l'arrivée du XXI^e siècle?

Hans-Peter Renk

Abréviations

- BPUN: Bibliothèque publique et universitaire, Neuchâtel
- BPUG: Bibliothèque publique et universitaire, Genève
- BCUD: Bibliothèque cantonale vaudoise, Lausanne-Dorigny
- BN: Bibliothèque nationale, Paris
- BVL/FL: Bibliothèque de la ville de Lyon (Fonds Lacassagne)

Crédit photographique

- P. 2 – Musée Lambinet, Versailles
- P. 18 – Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel
- P. 33 – Gilles Attinger, Hauterive
- P. 36 – Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel
- P. 37 – Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel
- P. 52 – Musée Lambinet, Versailles
- P. 58 – Bibliothèque publique et universitaire de Neuchâtel
- P. 59 – *Idem*
- P. 69 – *Idem*
- P. 71 – *Idem*
- P. 86 – *Idem*
- P. 87 – *Idem*
- P. 89 – *Idem*

Ouvrages parus chez Pole Nord

Animés par Charlotte Goëtz et Jacques De Cock

Première édition des *Oeuvres Politiques* de Jean-Paul Marat, 10 tomes dont 5 parus.

Chantiers Marat :

- 1) *Marat corrigé par lui-même*, 1990,
par Charlotte Goëtz et Jacques De Cock.
Collection de *l'Ami du Peuple* annotée de la main de Marat. Dérive d'un manuscrit. Sa redécouverte à Edimbourg en 1990. Sa description. Sa signification.
77 pages, illustrations (numéro simple).
- 2) *L'Ami du Peuple*.
Théâtralisation de textes de Jean-Paul Marat, 1990.
Marat au théâtre en 1989. Textes et chansons du spectacle. Avec sa plume, Marat joue sa Révolution comme il joue sa vie. Sur le radeau de la scène, le peuple répond à sa voix par des chansons.
Présentation par Charlotte Goëtz.
92 pages, illustrations (numéro simple).
- 3) *Marat et la Lumière*, 1991,
par Jacques De Cock.
Marat homme de science? Première approche de dix ans d'investigations dans le domaine de l'optique. Sa situation aux confins de la physique classique. Une pensée originale qui étonnera les esprits curieux.
109 pages (numéro simple).
- 4) *La Saga des Mara. (I) Jean Mara*, 1992,
par Charlotte Goëtz.
Le père de Jean-Paul Marat. Pérégrinations d'un intellectuel sarde dans la Suisse de la fin du XVIII^e siècle.
Première édition de la correspondance de Jean Mara et F. S. Ostervald.
155 pages (numéro simple).
Pole Nord – 66, rue du Nord, B – 1000 Bruxelles.

NOUVELLE REVUE NEUCHÂTELOISE

N° 1	<i>Ecrivains neuchâtelois</i> , 48 pages	épuisé
N° 2	Maurice Evard, <i>Le Château de Valangin</i> , 36 pages	épuisé
N° 3	Marc Alb. Emery, <i>Faust et Le Corbusier</i> , 48 pages	épuisé
N° 4	Jacques Ramseyer, <i>Autrefois la fête en Pays neuchâtelois</i> , 48 pages	Fr. 9.—
N° 5	Charles Thomann, <i>Nos chers impôts</i> , 48 pages	Fr. 9.—
N° 6	Pierre-André Delachaux, <i>Môtiers 85</i> , 48 pages	Fr. 9.—
N° 7	J. Courvoisier, M. Evard, M. Gillardin et A. Pancza, <i>Autour de la Carte de la Principauté de Neuchâtel dans les années de 1838 à 1845 par J.-F. d'Ostervald</i> , 40 pages	Fr. 15.—
N° 8	Frédéric Cuche, <i>Mais où sont passées les bêtes d'antan?</i> 52 pages	Fr. 9.—
N° 9	Roger Favre, <i>Urbanisme, expression d'une communauté</i> , 36 pages	Fr. 9.—
N° 10	Rose-Marie Girard, <i>Etre et paraître: la ronde des modes</i> , 48 pages	Fr. 12.—
N° 11	Claude Attinger, <i>Cadrans solaires neuchâtelois</i> , 48 pages	Fr. 12.—
N° 12	<i>Le Haut-Pays neuchâtelois au XVIII^e siècle: notes et impressions de voyageurs, textes introduits par Michel Schlup; suivi de: Un lecteur attentif de la Description des Montagnes de F.-S. Ostervald, par Maurice Evard</i> , 40 pages	Fr. 12.—
N° 13	André Jeanneret, <i>Au-delà de l'aménagement du territoire</i> , 40 pages	Fr. 12.—
N° 14	Jean-Pierre Jelmini, <i>Les mines d'asphalte du Val-de-Travers</i> , 48 pages	Fr. 15.—
N° 15	<i>Hauterive a 12 000 ans</i> , 64 pages	Fr. 15.—
N° 16	M. Garin, Ph. Graef, <i>Le Gor du Vauseyon et la Maison du Prussien</i> , 56 pages	épuisé
N° 17	Roger Boss, <i>Promenade musicale dans le Pays de Neuchâtel</i> , 40 pages	Fr. 12.—
N° 18	M.-L. Montandon, R.-M. Girard, <i>La dentelle aux fuseaux en Pays de Neuchâtel</i>	Fr. 15.—
N° 19	Marcel Rutti, <i>La mosaïque en pays neuchâtelois</i> , 56 pages	Fr. 15.—
N° 20	<i>L'Affiche neuchâteloise: le Temps des Pionniers (1890-1920)</i> par Michel Schlup, avec la collaboration de Liane Berberat; suivi de: <i>Eric de Coulon affichiste parisien et neuchâtelois (1888-1956)</i> par Daniel de Coulon, 64 pages	Fr. 20.—
N° 21	A. Jeanneret, <i>Histoire de la pêche dans les lacs jurassiens (XVIII^e-XX^e siècle)</i> , 32 pages	Fr. 9.—
N° 22	Paul Huguenin, Sylviane Musy-Ramseyer, Denise de Rougemont, <i>Médaille, Mémoire de métal</i> , 64 pages	Fr. 15.—
N° 23	Jean-Marc Barrelet, Catherine Renaud, Roger-Louis Junod, <i>40 ans de création en Pays neuchâtelois: histoire, peinture, littérature</i> , 88 pages	Fr. 15.—
N° 24	Karin Vuilleumier-Tobler et Pierre Hirsch, <i>Jean-Paul Zimmermann</i> , 64 pages	Fr. 15.—
N° 25	Ariane Brunko-Méautis avec la collaboration de Daphné Woysch-Méautis, <i>Liliane Méautis, peintre de la lumière</i> , 64 pages	Fr. 15.—
N° 26	R. Cop, <i>1853 - 1876 - La Chaux-de-Fonds vue par Charles-E. Tissot</i> , 40 pages	Fr. 15.—
N° 27	Eric-André Klausner, <i>Le bestiaire de la montagne des Ruillères sur Couvet. Diversissements aristocratiques de 1805</i> , 48 pages	Fr. 18.—
N° 28	R. Faessler et O. Bauermeister, <i>L'art monumental dans les bâtiments publics</i> , 96 p.	Fr. 20.—
N° 29	<i>Promenade: Valangin - La Borcarderie - Boudevilliers</i> , 48 pages	Fr. 15.—
N° 30	Alain Corbellari, <i>Confiseries et confiseurs</i> , 48 pages	Fr. 15.—
N° 31	Jules Humbert-Droz et la Suisse, 48 pages	Fr. 15.—
N° 32	Maurice Evard, Daniel Mesot, Michel Gillardin, Michel Schlup, <i>Autour de la carte de David-François de Merveilleux</i> , 48 pages	Fr. 15.—
N° 33	Elzingre, <i>Childéric le lutin</i> , 56 pages	Fr. 15.—
N° 34	Cathy Gfeller, <i>Lessor de l'Art nouveau à La Chaux-de-Fonds ou Les débuts de l'Ecole d'art (1900-1914)</i> , 48 pages	Fr. 15.—
N° 35	Caroline Neeser, <i>Neuchâtel: aux premiers temps du cinéma</i> , 48 pages	Fr. 15.—
N° 36	Eric-André Klausner, <i>Le closel Bourbon de Thielle-Wavre</i> , 56 pages	Fr. 15.—
N° 37	Caroline Neeser, <i>Neuchâtel: aux premiers temps du cinéma (2)</i> , 56 pages	Fr. 15.—
N° 38	Michel Schlup, <i>Don Quichotte, illustré par Marcel North</i> , 128 pages	Fr. 27.—

Aux Editions de la Nouvelle Revue neuchâteloise

Carte de la Principauté de Neuchâtel levée aux frais de Sa Majesté dans les années de 1838 à 1845 par J.-F. d'Ostervald, en 11 feuilles de 52x62 cm, + une feuille de titre, 2^e édition, épuisée

Frédéric-Samuel Ostervald, *Description des Montagnes et des Vallées qui font partie de la Principauté de Neuchâtel et Valangin*, réédition, 1986

Samuel de Chambrier, *Description topographique de la Mairie de Valangin*, réédition, 1988, Fr. 60.—

Carte géographique de la Souveraineté de Neuchâtel et Vallangin en Suisse de D.-F. de Merveilleux (1694), 81x52 cm, réédition, 1991, Fr. 84.—

